Lisez les nouvelles--nos colonnes en sont bourrées--et aussi les "Petites Annonces."---Les Petites annonces sont le meilleur medium possible entre le patron et l'employé, entre la maîtresse et la servante.

La Patrie

Tous les marchands, qui ont des marchandises d'une valeur spéciale à vendre, annoncent dans "La Patrie," car la clientèle de ce journal se recrute dans les meilleur rangs de la société.

20e ANNEE—No 245—HUIT PAGES MONTREAL, MARDI, 13 DECEMBRE 1898 LE NUMERO: UN CENTIN

Aveux de Cordelia Viau au Sherif Lapointe

"PARSLOW A DONNE LE PREMIER COUP"

Elle avoue avoir assisté au meurtre de son mari

ELLE DONNE les DETAILS du MEURTRE

Sam Parslow de nouveau amené dans la boite aux témoins refuse de répondre à aucune question qui lui est posée

INTERESSANTE DECISION DE L'HON. JUGE TASCHEREAU

(De notre correspondant particulier)

Ste Scholastique, 13. — Samuel Parslow a été de nouveau, à la séance d'hier après-midi, appelé comme témoin par la couronne. M. Leduc objecta à ce qu'il fut assermenté comme tel et entendu. La Cour ayant renvoyé l'objection, l'avocat de la couronne lui demande:

"Le grand connétable du district, M. Brazeau, vous a-t-il signifié un avis vous enjoignant de comparaître comme témoin et d'apporter certaines lettres qui vous auraient été adressées alors que vous étiez à Montréal?

Parslow.—Oui, monsieur.

L'avocat.—Où sont-elles?

Parslow.—Je ne réponds pas.

L'avocat.— Sont-elles en votre possession?

Parslow.— Je n'ai rien du tout.

L'avocat.— Les avez-vous laissées quelque part?

Parslow.— Je ne réponds pas.

L'avocat fit plusieurs questions et toujours avec son calme de l'autre jour Sam a donné pour toute réponse: "Je ne réponds pas."

L'honorable juge Taschereau lui fit alors les remarques suivantes: "Parslow, la Cour vous a averti l'autre jour que vous n'aviez rien à craindre en répondant aux questions qui vous étaient faites et je vous répète la même chose aujourd'hui. Vous êtes protégé par la Cour, vous êtes protégé par la loi. Tout ce que vous pourrez dire dans cette boîte comme témoin contre vous-même ne peut servir de preuve à votre procès.

M. Leduc s'étant levé pour faire quelques remarques, le juge lui dit de ne pas intervenir entre la Cour et le témoin et de ne pas mettre la réponse dans la bouche du témoin.

Sam Parslow sur ce, n'a pas dit mot.

La Cour.—Avez-vous des raisons pour ne pas répondre et voulez-vous les donner à la Cour?

Parslow.—La raison c'est que je ne veux pas répondre.

La Cour.—Alors vous persistez comme l'autre jour dans votre détermination et vous voulez vous rendre coupable de mépris de Cour?

Parslow.—C'est pas par mépris de Cour, Votre Honneur. J'ai rien du tout. Je ne peux pas répondre.

L'avocat de la couronne lui ayant posé d'autres questions, toujours Sam a répondu: "Je n'ai rien, et à toute question je refuse de répondre."

Le juge.—Vous vous êtes rendu coupable de mépris de Cour, Parslow! Retournez à la prison."

Pendant l'audition de ce témoignage la vieille mère de Parslow, âgée de près de quatre-vingts ans qui assistait à la Cour, a pleuré à chaudes larmes, la figure cachée dans son mouchoir.

LES LETTRES DE L'ACCUSEE A PARSLOW

Madame Alfred Ladouceur, de Montréal, est ensuite appelée pour prouver le contenu de certaines lettres qu'elle aurait trouvées dans la valise de Sam Parslow alors que ce dernier pensionnait chez elle.

Monsieur Leduc, avocat de la défense s'objecte à ce que le témoin soit questionné sur ces faits en ces termes:

J'objecte à cette question parce que la Cour d'Appel s'est déjà prononcée et a décidé que les lettres pouvaient être prouvées par d'autres témoins que par le témoin dans la boîte. On ne peut pas faire la preuve secondaire à moins qu'il soit impossible de faire la meilleure preuve.

Les raisons que j'ai invoquées l'autre jour sont les mêmes aujourd'hui. On a fait une espèce de procédure qui est parfaitement illégale, depuis que le savant juge qui préside le tribunal a décidé que mon objection était fondée.

On a donné avis à Parslow, on lui a fait signifier un subpoena par lequel on lui enjoint de comparaître immédiatement devant le tribunal et d'apporter avec lui toutes les lettres qu'il pouvait avoir, signées C. V. qu'il a pu recevoir et avoir eues en sa possession pendant son séjour chez Madame Angélina Chalifoux, à Montréal, en 1896, sans spécification aucune.

Le délai pour répondre est en outre très rapproché pour permettre à Parslow de se procurer les documents que l'on demande, c'est un avis qui n'est pas suffisant pour la partie intéressée, "short notice".

J'ai des autorités que je puis citer au tribunal si le tribunal le demande. Taylor 9 Vol. 1 etc. (M. Leduc) cite à l'Honorable juge les autorités qu'il invoque.

L'avis n'est pas suffisant pour permettre à Parslow de produire les lettres en question. De plus, la meilleure preuve n'est pas faite, on n'a pas démontré, qu'il était impossible de faire la meilleure preuve.

Vous avez amené un témoin qui ne se contente pas de dire: "Je ne réponds pas", mais qui dit: "Je ne peux pas les produire, je n'ai rien" et qui en effet n'ayant pas les pièces qu'on lui demande alors qu'il subit sa peine en prison, ne peut pas répondre. (S'adressant à la Cour). Vous l'avez qu'un témoin ordinaire et vous avez qu-un témoin ordinaire et vous avez donné le même jugement dans le présent cas.

En conséquence, je suis d'avis que la Couronne ne peut pas faire entendre le témoin Ladouceur. Le délai n'est pas suffisant, la Couronne n'a pas fait la meilleure preuve, le témoin ne doit pas être entendu et mon objection doit être maintenue.

Le savant avocat de la défense cite à la cour, le cas de Léda Lamontagne, de Sherbrooke, qui est un cas analogue au présent cas.

M. J. A. N. Mackay a répondu quelques mots au nom de la Couronne, mais seulement que pour connaître l'opinion du tribunal.

La Couronne, paraît-il, ne voulant donner lieu à l'appel sur aucun point, n'insiste pas sur les questions qui peuvent porter à discussion.

DECISION DU TRIBUNAL

Voici le texte du jugement de l'honorable juge Taschereau sur l'objection ci-dessus.

Je suis obligé d'accepter sans réserve, la décision de la Cour d'Appel, sur les points qui lui ont été soumis, résultant du premier procès.

Le deuxième point, (je ne parle pas du premier qui était relatif à la déposition de l'accusée, prise devant le coroner), était de savoir s'il était légal d'offrir en preuve le témoignage du complice de l'accusée, Sam Parslow sous les dispositions de l'acte de la preuve de 1893.

Lors du premier procès, j'ai cru de mon devoir de dispenser l'accusé Parslow de donner son témoignage, parce qu'en vertu d'une décision antérieure de la Cour du Banc de la Reine qui paraît avoir été mise de côté par la Cour d'Appel dans le cas présent, on avait certainement décidé qu'un coaccusé, dans aucun cas quelconque, ne pouvait être témoin contre son complice.

Je me suis basé sur cette opinion de la Cour du Banc de la Reine tout en protestant, dans le temps, que mon opinion était tout à fait contraire à celle-là, mais j'ai accepté l'opinion du plus haut tribunal du pays.

Mais à ma grande surprise, la Cour d'Appel a, dans la présente cause, confirmé l'opinion que j'avais exprimée dans le temps et a décidé qu'on pouvait offrir en preuve, le témoignage de Samuel Parslow et que ce dernier pouvait être forcé de répondre.

Eh bien, logiquement, si Sam Parslow pouvait être forcé de répondre, la Cour d'Appel a décidé par là même le troisième point, savoir: Si la preuve secondaire du contenu des lettres que Mme Ladouceur a vues pouvait être remise, vu le refus de Parslow de répondre.

Naturellement, si Parslow pouvait être forcé de répondre, vu que je ne l'ai pas forcé de répondre et que j'aurais dû le forcer de le faire, la preuve secondaire du contenu des lettres en question ne pouvait être faite.

Maintenant Parslow refuse absolument de répondre sans donner de raisons.

La question peut être assez nouvelle mais elle n'est pas étrangère aux principes que l'on trouve dans les auteurs. La position peut être exceptionnelle, mais elle est prévue par les autorités, on la trouve dans Taylor, page 409 No 457:

La Cour fait la lecture de l'auteur qu'il vient de mentionner.

Ceci s'applique, tant dans les causes criminelles que dans les causes civiles. La doctrine de Taylor est aussi reçue par les meilleures autorités anglaises et américaines.

Le résumé de cette opinion est ceci: c'est lorsqu-un témoin qui ne peut pas être forcé de répondre par la Cour, mais qui refuse de répondre et ne produit pas les documents qu'on lui demande, la preuve secondaire peut en être faite; par exemple supposons le cas d'un privilège professionnel, d'un avocat qui a des pièces appartenant à son client en sa qualité professionnelle, ne pourrait-il pas dire: "J'ai peut-être des pièces, mais je les ai en ma qualité professionnelle, ces pièces appartiennent à mon client et je refuse de les produire. Cet homme-là serait certainement protégé et déclaré privilégié par la Cour et, ne serait pas forcé de répondre; dans ce cas, la preuve secondaire peut être permise.

Mais si un témoin ne jouit pas de tel privilège et que la loi veut qu'on puisse le forcer de répondre, et qu'il refuse de répondre, il n'y a pas de preuve secondaire possible, et le seul recours possible est contre le témoin lui-même.

Le résultat de ce recours contre le témoin récalcitrant peut être bien illusoire; il est certain que dans le cas actuel la Cour condamnerait vainement, pour mépris de Cour, un témoin qui est déjà détenu en prison sous accusation de meurtre et qui ne sortira pas de la prison sans être libéré par le verdict de douze de ses concitoyens.

Dans le cas qui nous occupe, le recours est malheureusement illusoire, mais les auteurs disent que cela ne donne pas droit à la preuve secondaire et que le seul recours, c'est le recours contre le témoins récalcitrant.

Ma conviction est faite, les autorités que j'ai sous les yeux, me confirment dans l'opinion qu'il n'y a pas de preuve secondaire possible, mais en supposant même que j'aurais des doutes sur un point aussi délicat que le point qui nous occupe et qui peut avoir un grand poids dans l'esprit des jurés.

Je devrais en donner le bénéfice en faveur de l'accusée; mais ayant comme je l'ai dit une conviction formée, d'après les auteurs que j'ai consultés, que la preuve secondaire n'est pas possible, il est de mon devoir de maintenir l'objection de la défense.

L'accusée par son avocat a admis le contenu de certaines lettres produites par la Couronne et dont nous avons déjà parlé. Ce sont les lettres de Poirier à sa femme, et de cette dernière à la Standard.

La Couronne a ensuite fait entendre George Parslow qui n'a prouvé aucun fait nouveau. Joseph Gratton géôlier à qui on remis les pièces à conviction et le détective Crevier, témoin déjà entendu. La lecture des dépositions de la Couronne se termine avec eux et nous avons maintenant l'avantage d'entendre de

NOUVEAUX TEMOINS

Madame François Leblanc, de St-Columban connaît les accusés depuis vingt-quatre ans et elle a souvent entendu dire que Sam Parslow et Cordélia Viau passaient pour des amoureux.

Le 21 novembre 1897 elle était aux vêpres et à la sortie elle a vu les deux accusés descendre l'escalier du jubé, s'arrêter sur les dernières marches dans l'église et parler à voix basse pendant quatre ou cinq minutes.

Elle est ensuite allée chez un Monsieur Duquette prendre sa voiture et en passant devant la maison de Poirier pour aller chez elle, elle a remarqué qu'il y avait un cheval, qu'elle a reconnu pour celui de Poirier, attaché à un arbre et la tête tournée du côté du chemin.

Le témoin suivant est James Colford, 62 ans, rentier de Ste-Scholastique, qui confirme le témoignage de M. Hall quant à la mauvaise conduite des accusés à la soirée de ce dernier. Il a aussi eu occasion de constater la même conduite des accusés à une soirée chez lui alors qu'il était à St-Canut.

Après ce témoignage la cour est ajournée à 10 heures ce matin. La Couronne fera entendre ses derniers témoins aujourd'hui.

Ste-Scholastique, 13.

Une grande surprise était ménagée au public ce matin. M. le shérif Lapointe a été appelé comme témoin par la couronne et M. Mathieu lui ayant demandé s'il avait eu connaissance d'un certain article du "Witness", qui accusait les avocats de la couronne de ne pas faire leur devoir, le témoin a répondu qu'il en avait entendu parler, mais que jamais il n'a informé les avocats de la couronne, ni personne, qu'il avait reçu une pareille confession, comme disait l'article du journal en question.

M. Mathieu—Voulez-vous nous dire, M. Lapointe, si vous avez reçu d'elle quelque aveu et confession et ce qu'elle vous a dit?

M. Leduc demande la permission d'examiner le témoin avant qu'il donne une réponse à cette question. Au cours de cet examen le shérif Lapointe a admis que c'est après lui avoir promis le secret que la prisonnière a consenti à lui faire des aveux, et il est convaincu que jamais elle n'aurait parlé si elle n'avait pas eu confiance en lui. Cependant il ne lui a fait aucune promesse, aucune menace et ne lui a pas fait croire qu'en lui faisant des aveux elle améliorerait sa position. Il ne lui a promis que le secret.

M. Leduc fit alors objection à ce que ces aveux soient admis comme preuve parce que la prisonnière a parlé sous l'impression que le shérif était tenu de garder le secret.

LES AVEUX SONT PERMIS

Voici en substance la décision du juge Taschereau sur cette objection de la défense:

"Comme je l'ai déjà fait remarquer au cours de ce procès, je dois me guider pour la décision de cette question de l'admissibilité des aveux sur le jugement de la Cour d'Appel.

Et en consultant les notes du juge Bossé qui s'est occupé formellement de la question et qui reflètent l'opinion de la majorité des juges de la cour d'Appel, j'y lis ce qui suit: "Après avoir cité plusieurs auteurs sur cette question et, comme conséquence, l'adjuration de dire la vérité, n'est plus considérée comme une objection à l'admissibilité de l'aveu. De même l'appel au sentiment religieux, la communication confidentielle, et la promesse de garder le secret, l'obtention de l'aveu sous cette promesse de secret, ou par artifice ou fraude, la crainte provenant de l'accusation du crime, ou la confession en réponse à des observations, assumant la culpabilité. Dans tous ces cas, l'on ne peut dire que l'admission ait eu pour cause la crainte d'un mal corporel ni l'espoir d'un avantage."

Ce passage de l'opinion du savant juge est décisif. Ainsi, si l'aveu a été donné sous la promesse du secret, ou comme confidence, je ne vois pas de raison pour empêcher la preuve, je dois me guider là-dessus et permettrai l'aveu."

NOUVEAUX AVEUX DE CORDELIA VIAU

La question étant à nouveau lue au témoin, il répond ce qui suit: "Deux ou trois mois après son premier procès, l'accusée me parlait de l'empreinte du soulier: "Cette empreinte n'est pas de moi, dit-elle. Elle a dû venir d'autres personnes, car je n'avais pas de souliers; je me suis chaussée le matin et je les ai gardés tout le temps, je ne les ai ôtés que le dimanche soir, chez mon père." Je lui fis alors remarquer: "Mais vous étiez donc là?" Sur ce elle me dit:

"Si vous voulez garder le secret, je vais tout vous raconter.

Parslow à donné le premier coup à Poirier qui s'est levé tout droit debout et là ils se sont pris ensemble et ont tombé sur le plancher. C'est là que Parslow lui a fait la blessure que mon mari avait au bras

Nous l'avons laissé par terre et nous avons cru qu'il était fini, mais tout à coup Poirier s'est levé debout seul, et à tombé à la renverse sur le lit dans l'état où il a été trouvé le lundi matin. Nous ne l'avons dérangé en rien. Puis il est mort.

Parslow avait du sang à sa chemise et il est monté en haut. a pris une chemise de mon mari et fait brûler la sienne dans le poêle. Quant aux agrafes qui ont été trouvées par M. Desormeau, ce n'est pas nous qui les avons mises là, ça doit être eux autres."

En réponse à d'autres questions le temoin dit:—Elle a ajouté que cela s'est fait après les vêpres et que "ça allait vite". Son mari dormait quand Parslow lui a donné le premier coup.

En transquestion M. Lapointe n'ajoute rien de nouveau, et il répète seulement qu'il lui a toujours promis le secret Trois jours après il lui fit répéter pour voir si elle dirait la même chose.

L'audition de ce témoignage a causé une profonde sensation en cour et tous les auditeurs avaient l'air épouvantés en apprenant tous les détails de ce crime affreux.

La couronne a fait entendre ensuite un autre témoin très important, M. Joseph Limoges, de St Canut, qui demeure à quelques cents pieds de la résidence du défunt. Le jour du meurtre il a vu passer l'accusée vers les quatre heures, mais elle n'avait

PAS SON AIR HABITUEL

Il a remarqué qu'elle avait la figure rouge, presque violette et boursouflée, les yeux hagards, les cheveux ébouriffés. Elle avait la tête penchée en avant, conduisait son cheval de la main gauche et le commandait seulement de la main, sans lui parler." Elle n'avait pas son air ordinaire et j'ai été réellement frappé de voir cette figure-là."

La cour a alors été ajournée à demain matin, pour permettre aux jurés d'aller visiter la maison du meurtre, la maison de Bouvrette et tous les environs, pour pouvoir comprendre certains témoignages donnés au cour du procès. Le grand connétable Brazeau et le coroner Mignault, ainsi que trois constables spéciaux accompagneront les jurés dans leur visite.

LE PROCES DE PARSLOW

Comme "La Patrie" l'a annoncé samedi dernier, il est maintenant certain que les avocats de Parslow plaideront suggestion hypnotique, surtout après le témoignage du shérif Lapointe. Son procès commencera lundi prochain et ne se terminera pas avant le premier de janvier prochain.

STENOGRAPHIE

Des centaines de maisons d'affaires nous demandent des sténographes français-anglais. Notre cours de sténographie française-anglaise, par correspondance, vous qualifiera promptement pour ces positions d'avenir. Nous vous placerons.

Brochure et prospectus, 5 cents à nos bureaux; poste, 6 cents en timbres.

Clément & Clément, agents de machines à écrire, Bâtisse des Tramways, Montréal. lmev

FEU C. D. THERIAULT

Ses funerailles ont eu lieu ce matin à l'eglise St-Jacques

Les funérailles de M. C. D. Thériault, chef d'atelier de l'imprimerie du "Cultivateur," ont eu lieu ce matin, à l'église St-Jacques, de sa résidence rue Dubord, au milieu d'un grand concours de parents et amis.

Le deuil était conduit par les quatre frères du défunt, MM. Arthur, Horace, Edmond et Emile Thériault.

Les porteurs du coin du poêle étaient MM. L. J. Tarte, Henri Bourassa, T. J. Patenaude, C. R. Bouchard, A. E. J. Bissonnet, J. G. Tessier.

Les nombreux tributs de fleurs dans la chambre mortuaire, témoignaient hautement de l'estime dont jouissait le défunt. Parmi le nombre mentionnons spécialement un magnifique coussin de la part de MM. L. J. Tarte & frère; Le "Cultivateur", une couronne; Cour des Forestiers, No 582, une ancre; M. et Mme L.P. L. Bérubé, une couronne; Personnel de la "Patrie", une couronne de violettes; Mme J. E. Duquoy, une couronne de roses blanches; le reçu d'une offrande de 75 messes qui seront chantées à Notre-Dame de Bonsecours dans l'intention des membres de l'association d'une messe.

Parmi les personnes qui ont accompagné le corps se trouvaient les messieurs suivants: Ex-échevin Thos. Gauthier, Raoul Gauthier, Tel. Beaugrand et nombre d'autres. Représentaient la "Patrie": MM. L. J. McKay, comptable, H. Bertrand, A. Larente et J. A. Mercier, Tancrède A. Ducharme, agent d'annonces, M. L. B. Pouliot; MM. Louis V. Filteau, chef d'atelier, P. L. Bourgeois, Ed. Pichette, Adj Menard, P. H. Dalaire, Jos. Gauthier, Zenon Demers, Gaudias Renaud, T. Léger, A. Barrette, Napoléon Maheux, Eugène Corbin, Ls Daigneault, B. Vauthier, J. Smith, J. E. Patry, Alex. Tougas, H. Marchand, , Paul Rolland, H. O'Connor, J. A. Boisseau, Joseph Déry, H. Gagnon, Misaël Cholette, Arthur Bourgouin, Napoléon Ethier, Pierre Charbonneau, P. Noël, Nap. Savard et le personnel de la rédaction.

Le "Cultivateur" était représenté par MM. D. Nivette, J. Bourguignou, A. M. Steele, Géd. Sevigny, J. A. Alarie, Chs. Meilleur, Oct. Mouton, R. Perrault, L. Bruneau, Henri Renaud, Alphonse Duval, Louis Tougas, Hercule Tougas, Arthur Hoofstetter, Noë Tellier et M. Lussier.

Les cours des Forestiers auxquelles appartenait le défunt étaient représentées par MM. James Skelly, ex-député de district des Forestiers Canadiens; W. H. A. Eckert, cour McGill; R. Lynch, P. N. Breton, F. X. Galibois, J. N. Larivière, H. Urquhart, D. D. H. C. F.; J. G. Duquette, cour Maisonneuve; J. A. Robillard, ex-chef, cour Lafortune; Art Peltier, ex-chef, cour Bourget; J. Dugal, chef de la cour Morin.; J. B. Allen, ex-chef ranger de la Cour Champlain; H. A. Brosseau, membre du comité exécutif de la Haute Cour des Forestiers Canadiens, Napoléon Veilleux, D. Ruel, Francis Brunet, Edouard Brunet, S. R. Gauthier, J. A. Plante, J. A. Hébert et une foule d'autres.

Le charriot a été fourni par la Société Coopérative des frais funéraires.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Plante de St-Henri, oncle de Mme Thériault. C'est M. Plante qui a aussi chanté le service, assisté de MM. Leprohon, vicaire du Sacré-Coeur, comme diacre, et Lebeau, vicaire à St-Jacques, comme sous-diacre.

A ST-VINCENT DE PAUL

Mort de Mme Quevillon

Six employes supendus au penitencier

(Spécial à la "Patrie")

St Vincent de Paul, 13.—Mme Pierre Quevillon, de St Vincent de Paul, est décédée hier au couvent de la paroisse, presque subitement. Ses funérailles auront lieu jeudi.

Mme Quevillon a contribué largement à toutes les bonnes oeuvres de la paroisse et elle sera vivement régrettée des pauvres. Mme Quevillon était âgée de 86 ans.

Ses funérailles seront très imposantes. Au-delà de 3,000 invitations ont été lancées.

—Six employés du pénitencier ont été suspendus hier soir.

AMOUR VIO[illegible]NT

Exprime par un tripotee de giffles

Le détective Lambert a fait l'arrestation d'une jeune fille du nom d'Alexina Evans domiciliée au No 809 de la rue St-Albert. Il paraîtrait qu'Alexina est follement éprise d'un M. Noë Charron, et comme ce dernier ne veut pas l'épouser, cela la pousse au désespoir. En septembre dernier, elle aurait proféré des menaces de mort contre celui qu'elle aime. Il y a une quinzaine de jours M. Charron a dû lui enlever un revolver qu'elle avait braqué sur lui. Hier, Alexina se rendait à la Montréal Roalling Mills ou travaille son adoré et lui administrait une tripotée des mieux conditionnées. Alexina pratique la boxe à la manière de Sharkey.

Elle subira le procès le 14.

MORTALITE

Le chiffre de la mortalité, dans Montréal, la semaine dernière, a été de 105. Catholiques, 94; protestants, 11.

Les causes de mort ont été les suivantes: dyphtérie, 5; croup dyphtérique, 2; croup, 1; scarlatine, 2; typhoïde, 2; coqueluche, 2; débilité infantile, 25; consomption, 13; bronchite, 5; broncho-pneumonie, 4; congestion pulmonaire, 3; pneumonie, 2.

LA CAMPAGNE ELECTORALE

La journee d'hier a ete excellente pour nos amis

La journée d'hier a été excellente pour nos amis. A Beauharnois comme à Verchères, Missisquoi et Lévis, la politique du gouvernement Marchand reçoit l'approbation de l'électorat et nous n'avons aucun doute sur le résultat final de la lutte dans ces comtés.

A Verchères, les deux anciens adversaires sont sur les rangs. Si M. Magloire Archambault compte sur la désunion du parti libéral dans ce comté pour triompher, il se trompe étrangement. Les petites difficultés qu'entretenaient en sous-main certains chefs conservateurs, sont disparues. M. Amédée Geoffrion, avec cette loyauté et ce dévouement au parti libéral qu'on lui connaît, s'est retiré de la lutte. Nous le connaissons trop pour ne pas savoir qu'il apprécie à leur juste valeur les louanges hypocrites que lui adresse la "Minerve" de ce matin. En vérité, ces louanges sont méritées, mais la vieille commère ne les aurait pas chantées si haut si M. Geoffrion eut été candidat.

Les amis de M. Geoffrion comprennent son désintéressement dans la circonstance présente et ils travailleront comme notre jeune ami au succès de M. Blanchard.

L'assemblée qui a suivi la nomination, hier après-midi, a démontré que nos adversaires comptaient autrement, car ils n'ont présenté leur candidat qu'au dernier moment et n'avaient seulement pas envoyé d'orateurs pour aider à ce pauvre M. Archambault. Il y avait bien M. Albert Lussier. Mais vous comprenez que ce n'était pas l'homme à rencontrer des hommes politiques de la valeur des Marchand, des Geoffrion et des Lemieux.

DANS MISSISQUOI

Ainsi que nous l'annoncions hier, MM. Cotton, libéral, et Comeau, conservateur, ont été mis en nomination à Bedford, chef-lieu du comté de Missisquoi.

A l'assemblée qui a suivi, le Dr Cotton a demandé aux électeurs de ne pas se déjuger, qu'ils avaient rendu un verdict en faveur de l'hon. M. Marchand, aux dernières élections provinciales et qu'ils n'avaient aucune raison de ne pas continuer leur confiance à l'administration actuelle.

Le Dr Comeau débite son discours, puis l'hon. M. Duffy défendit preuves en main, l'administration dont il fait partie. Ce discours du Commissaire des travaux publics fut applaudi à maintes reprises et produisit une grande impression sur l'auditoire.

M. Flynn, l'ex-premier ministre dégommé, essaya de détruire l'effet produit par le discours de M. Duffy. Il ne fit que rabacher les arguments ridicules que l'on entend énoncer dans les clubs des jeunes conservateurs et, avec sa bonne foi reconnue, il cita un extrait de l'"Echo de Montmagny" qui demanderait au parti au pouvoir de remplir le quart des promesses faites.

Mais, comme l'a fait remarquer M. Bourbonnais, qui a répondu à M. Flynn, il ne s'agit pas ici du parti au pouvoir à Québec. Remarquons encore que M. Flynn n'a pas voulu montrer l'article du journal en question. Il garde ses petits papiers pour lui.

MM. Savarie, Meggs, Hackett, Weir et l'hon. McCorkill, adressèrent successivement la parole, puis l'assemblée se dispersa en poussant d'enthousiastes hourras pour le candidat libéral.

A BEAUHARNOIS

(Spécial à "La Patrie").

Beauharnois, 13.—Le monde politique de notre province s'intéresse surtout à la lutte qui se fait dans ce comté, entre MM. Wilfrid Mercier et Plante. L'assemblée qui a suivi la mise en nomination des deux candidats, hier après-midi, ne laisse cependant aucun doute sur le résultat de l'élection.

M. Mercier, le candidat libéral, sera élu à une forte majorité en dépit de la campagne malhonnête montée contre lui. Et M. Bergeron et le petit McCaffrey resteront avec leur petit bonheur.

L'assemblée était présidée par MM. F. Leduc, maire de la ville de Beauharnois, et Joseph Boyer, maire de la paroisse de St-Clément.

Dans un brillant discours, M. Mercier a développé son programme devant les 2,000 électeurs venus de toutes les paroisses du comté. Il discute ensuite les accusations portées contre lui et prouve leur peu de fondement, aux acclamations de la foule.

M. Arthur Plante parle ensuite: il fait des compliments aux dames, remercie les électeurs de s'être rendu en aussi grand nombre, offre ses sympathies à la famille du jeune Dorais, tué à St-Timothée, puis se lance dans une charge à fond de train contre l'administration Marchand.

M. Cherrier, M. P. P., suit le jeune et fougueux candidat conservateur et son discours est bien reçu des électeurs, car le député de Laprairie a parlé avec connaissance des questions politiques, connaissance que ne possède pas M. Plante.

M. Bergeron est applaudi par la troupe qui l'accompagne partout dans le but de lui faire des ovations "enthousiastes." Phrases ronflantes, éclats de voix aigüe et insinuations audacieuses, c'est tout ce qu'a pu faire M. Bergeron hier.

L'hon. M. Archambault a fait un disvours de maître: il a discuté les questions politiques provinciales avec cet esprit public, cette connaissance approfondie et cette éloquence que ses adversaires se plaisent à reconnaître au procureur général.

C'est en vain que M. Leblanc a voulu détruire l'effet produit par ce discours. Le doucereux Evariste a été rappelé à la vérité par l'hon. M. Robidoux dont la popularité dans le comté est bien connue. L'hon. secrétaire provincial a discuté au long le bill de l'instruction publique et a été vivement applaudi.

M. Cornellier vint ensuite, mais comme il veut faire des siennes et sortir des bornes de la discussion, l'assemblée lui signifie son mécontentement. Ce n'est que grâce aux efforts de M. Mercier, si Mtre Cornellier peut continuer son discours. Il modifie son langage et remporte une veste parfaite.

Le candidat libéral avait la réplique et M. Mercier a su en retirer tout l'avantage possible. On l'a acclamé avec enthousiasme.

CHEVAUX ET POULES BRULES

Dommages considerables causes par le feu

A 9.41 heures, hier après-midi, le feu se déclarait dans les écuries de M. S. Bonenfant, 627 à 631 rue Beaudry. Trois chevaux et 27 poules ont été brûlés et les écuries ont été passablement endommagées par le feu. Les pertes s'élèvent à au-delà de $1,000.

Ce matin, à 3.29 heures, le feu se déclarait au No. 378 rue Rivard, dans 10 ballots de foin qui se trouvaient dans un hangar appartenant à M. L. Charland. Les dommages s'élèvent à une centaine de dollars.

—Un tuyau surchauffé mettait hier, à 2.13 p.m., le feu à une cloison au No 136 rue St-Urbain, occupé par M George Pratt. Dommages légers.

—Les pompiers du poste No 15 étaient appelés hier soir, à 7.30 heures, pour éteindre un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans un hangar appartenant à un M. Bélanger, 176 rue Colborne. Dommages insignifiants.

—Un commencement d'incendie qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses s'est déclaré à 7.43 dans la fabrique de clous appartenant à M. James Ferrier, 129 rue Mill, et portant le nom de "Canada Horse Shoe Nail Company".

Ce sont des étincelles s'échappant de la cheminée qui ont mis le feu. Les pompiers purent contrôler ce commencement d'incendie en quelques instants et éviter des dommages considérables.

DANS LEVIS

M. Boutin-Bourassa se retirerait

Le premier ministre satisfait

(Dépêche spéciale).

Québec, 13.—On dit qu'une délégation très influente de libéraux de Lévis serait allée demander à M. Boutin-Bourassa de se retirer de la lutte et qu'il aurait promis de donner sa réponse à 3 heures p.m. On ajoute que dans le cas où M. Boutin-Bourassa se retirerait, M. Gelley en ferait autant de son côté pour ne pas s'exposer à une écrasante défaite.

—Le premier ministre, l'hon. M. Marchand, est de retour à Québec et il se dit enchanté de son voyage. La situation dans Missisquoi et dans Verchères est très rassurante, très encourageante, dit-il. M. Marchand est content de l'attitude que M. Geoffrion a bien voulu prendre dans Verchères.

PERSONNEL

M. W. E. Phillips, gérant du Théâtre Français, est revenu de New-York hier, après avoir passé là-bas trois jours avec ses agents pour le vaudeville et le drame.

LE PATINOIR LE MONTAGNARD

Le maire Prefontaine presidera la ceremonie de l'inauguration

Son Honneur le maire Préfontaine a accepté, ce matin, d'être présent à l'ouverture du patinoir Le Montagnard, demain soir. On lui prépare une jolie réception, dit-on.

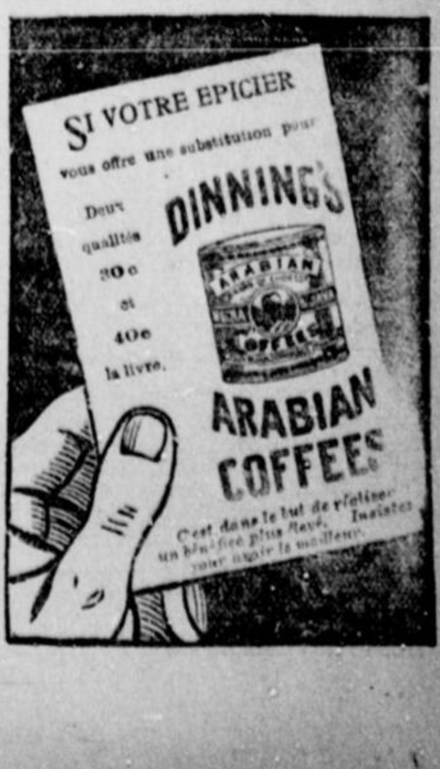
SI VOTRE EPICIER
vous offre une substitution pour
DINNING'S
Deux qualités 30c et 40c la livre.
ARABIAN
COFFEES
C'est dans le but de réaliser un bénéfice plus élevé. Insistez pour avoir le meilleur.

COURRIER D'OTTAWA

L'affaire Riopelle— Mort subite a l'hotel Brunswick

L'Union typographique—Nouvelle chapelle

Ottawa, 13. — Riopelle, qui était accusé du meurtre de Boyer et qui a été trouvé coupable d'homicide, a été condamné par le juge Lavergne à quatre ans de pénitencier.

— La nomination des candidats aux prochaines élections municipales aura lieu le deuxième lundi de janvier et l'élection le lundi suivant. On dit que M. l'échevin Fortin sera sur les rangs pour la mairie si M. Ferdinand Barrette ne se présente pas.

— Samedi soir, un grand nombre d'électeurs du quartier Ottawa se sont rendus à la résidence de M. Napoléon Champagne et lui ont présenté une requête lui demandant de se laisser porter candidat, comme échevin de ce quartier aux prochaines élections municipales. M. Champagne a accepté.

— C. P. Moore, voyageur de commerce, d'Hamilton, a été trouvé mort dimanche soir dans son lit à l'hôtel Brunswick. M. Moore est arrivé à l'hôtel vers 7 heures et il y prit une chambre, dans laquelle il se retira. Vers deux heures de l'après-midi une domestique qui voulait faire la chambre, frappa à la porte pour entrer. Ne recevant pas de réponse, elle s'éloigna et revint deux heures après sans obtenir plus de succè. A 7 h. du soir elle frappa à la porte sans résultat encore. Elle alla trouver le gérant de l'hôtel pour le mettre au courant de ce fait. Le propriétaire, M. J. Huckell, se procura un escabeau et, l'ayant placé contre la porte, il put voir à travers les vitres d'aération l'homme couché et paraissant endormi. Les efforts pour le réveiller restèrent sans succès.

On téléphona à la police et le constable Ryan arriva peu après. Il se fit ouvrir la porte de la chambre, et trouva l'étranger couché sur la figure et déjà froid.

Le coroner Freeland, fut mis au courant du fait et le corps fut transporté à l'établissement des pompes funèbres de Georges Rogers, rue Bank, où on fit les préparatifs pour le transporter à Hamilton. Le coroner Freeland est convaincu que la mort est due à la suffocation, la tête de l'homme était enfouie dans l'oreiller. L'enquête a été jugée inutile.

Le défunt était un homme de 35 ans, solidement bâti. Il représentait R. Spencer & Cie, fabricants de limes, à Hamilton, où le défunt habitait lui-même, 384 avenue Victoria.

—L'Union des typographes s'est assemblée samedi soir dans le but de faire l'élection de ses officiers. Cette élection a donné le résultat suivant : Président, Antoine Choquette ; secrétaire financier, R. Mackell ; secrétaire archiviste, W. T. Brynes ; vice-président, W. Binks, jr. ; le comité exécutif se compose de Fred. Lee, P. M. Draper, C. S. O. Boudreault, J. T. Dufresne et George Beauregard ; sergent-d'armes, Nap. Lepage ; auditeurs, F. H. Consitt, John Delay ; délégués à l'association des arts et métiers, C. S. O. Boudreault, P. M. Draper et J. C. Reynolds.

Après l'installation des officiers, toutes les personnes présentes furent invitées à prendre part à un "Smoking concert". Un joli programme avait été préparé. La danse du gâteau (cake walk) entre MM. O. Lemieux, Fred Lee et Tom Boucher et A. Mackell, a été vivement applaudie. Les autres personnes qui ont pris part au concert sont MM. T. Trépanier, Félix Béland, Isidore Côté, Joseph Auger, P. Lewis et H. O'Connor.

—Jeudi se fera la bénédiction de la nouvelle chapelle du Mont Saint-Antoine. Sa Grandeur Mgr Duhamel y présidera.

QUATRE PIANOS DE HAUTE CLASSE

Des musiciens marquants de Montréal visitent fréquemment, à présent, les magasins de pianos et d'orgues de Willis & Cie, 1824 rue Notre-Dame (près de la rue McGill), pour régaler leurs yeux et leurs oreilles, et leurs doigts, et leur âme, si nous pouvons nous exprimer ainsi, sur quatre pianos reçus il y a quelques jours. Deux viennent de la fabrique de W. Knabe & Cie et deux de la fabrique Bell. Ces quatre instruments sont des merveilles; ils sont le résultat d'années d'études constantes faites par des constructeurs scientifiques de pianos. Ils valent assurément la peine d'être vus. Des employés courtois se feront un plaisir de répondre aux questions des visiteurs. Willis et Cie sont les seuls agents pour le centre et l'est du Canada. Magasins ouverts tous les soirs du mois de décembre.

ASSEMBLEE ANNUELLE

De l'association des producteurs de fruits du comté de Shefford

(Spéciale à la "Patrie")

Granby, 13.— Hier après-midi, à 2 heures, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, a eu lieu l'assemblée annuelle des membres de la "Fruit growers association" du comté de Shefford.

M. le président sortant de charge, M. A. Vittie, était au fauteuil. Le rapport du secrétaire, M. J. A. Tomkins, a été lu et adopté. Les membres constatent avec plaisir que l'association est dans un état des plus prospères. L'année 1898 aura cela de remarquable pour l'association, que son exposition tenue les 9 et 10 septembre derniers a été officiellement ouverte par le premier ministre de la province, l'hon. M. Marchand, accompagné de son collègue, l'hon. M. Duffy.

Il y a eu au-delà de onze cents piastres de données en prix, à cette dernière exposition. Ce résultat magnifique est de bon augure pour l'avenir.

Les officiers pour l'année 1899 seront:

Prés., M. G. C. Wilcocks, propriétaire-éditeur du journal "Leader"; vice-président, M. J. C. Barr; secrétaire, M. J. A. Tomkins, réélu; directeurs, MM. Amos Chartier, O. N. Paré, W. R. Horner, John Lincoln.

MAUX DE TETE
de quelque cause qu'ils proviennent sont guéris en une demi-heure. 10c. et 25c. Tous les pharmaciens.
HOFFMAN'S HEADACHE POWDERS

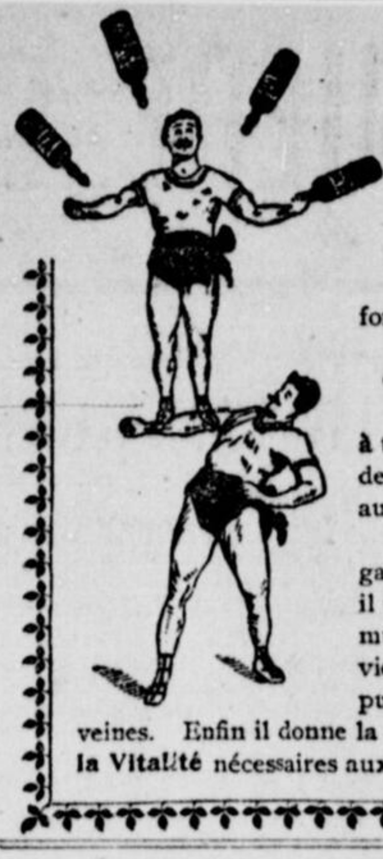

L'Ami des Athlètes et des Sports

Les médecins recommandent fortement l'usage du

VIN St MICHEL

à tous ceux qui s'occupe de sports, de jeux athlétiques et spécialement aux bicyclistes.

Ce puissant tonique vous ragaillardit, vous stimule le système ; il nourrit, développe et endurcit les muscles ; les bras et les jambes deviennent plus nerveux, et un sang pur et généreux circule dans les veines. Enfin il donne la **Force, la Vigueur, l'Energie et la Vitalité** nécessaires aux exercices violents.

A TROIS-RIVIERES

Le patinoir Laviolette sera inauguré sous peu

Les elections municipales

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 13.—Notre nouveau patinoir couvert est à peu près terminé. Samedi on avait fini la superstructure ; à cette occasion, les directeurs de la compagnie du patinoir "Laviolette", ont récompensé l'activité de leurs quarante ouvriers, en leur donnant une petite fête intime, dans l'intérieur même de l'immense pavillon qu'ils venaient d'élever en si peu de temps. Ce patinoir est une magnifique construction en bois, de plus de quarante pieds de hauteur et mesurant cent quatre-vints pieds de long sur quatre-vingts de largeur. La forme est sphérique et comprend vingt-huit arches, en demi-cercles, traversées par d'immenses pièces de bois pour solidifier la bâtisse. Le coût probable sera d'environ $1,500. Plusieurs ventillateurs, artistiquement disposés en orneront l'intérieur qui sera pourvu de toutes les améliorations modernes pouvant accommoder les patineurs et le public. Ce nouvel édifice est une amélioration considérable pour notre ville. Plus d'une fois on a eu à déplorer l'absence de salle spacieuse pour les assemblées populaires. Cette lacune est maintenant comblée. Plus de quatre mille personnes pourront être confortablement logées sous ce dôme immense. Le plan a été préparé par M. John Houliston, et la direction des travaux a été confiée à M. Théodule Beaulieu. Dans quelques jours le public triflurien sera invité à inaugurer la saison du patin au "Patinoir Laviolette."

—Nous avons, depuis hier, une température d'hiver qui a fait baisser le mercure à huit degrés en dessous de zéro. Pour peu que le froid continue on aura, avant Noël, le pont de glace entre Trois-Rivières et Ste-Angèle. La glace est arrêtée sur la batture devant la ville.

—On s'occupe beaucoup en certains quartiers des prochaines élections municipales qui auront lieu en notre ville au commencement de janvier prochain. Les échevins sortant de charge sont MM. Narc. Grenier, L. J. Jourdain, Rob. Grant et Chs. Pagé.

ECHAPPE BELLE

Mme W. Rowe de Woodstock, raconte une histoire émouvante

Tres affaiblie par la faiblesse feminine, les affections des rognons et du foie—Ses medecins l'abandonnent à la mort.-Sauvée par les Pilules de Dodd pour les rognons.

Woodstock, Ont., 12 déc.—Mme W. Rowe, qui tient une épicerie au No 311 rue Dundas, en cette ville, et qui est connue et respectée par un très grand nombre de personnes de cette ville, a, comme par miracle, échappé à la mort récemment.

Mme Rowe a dit à notre reporter qui s'était présenté chez elle et lui demandait des détails sur l'incident :

" J'ai eu une aventure comme il en arrive à très peu de personnes. La "faiblesse féminine", les affections du foie et des rognons ont rendu douze années de ma vie presque insupportables.

" Mes médecins ont fait pour moi tout ce qu'ils ont pu, mais ils n'ont réussi ni à me soulager, ni à me guérir. Finalement, ils m'ont annoncé que je ne pourrais jamais aller mieux.

" Alors j'ai commencé à faire l'essai des divers remèdes brevetés qui étaient annoncés. J'ai pris un grand nombre de bouteilles de toutes sortes de remèdes, mais mon cas continuait à s'aggraver.

" Un jour, une amie me conseilla d'essayer les Pilules de Dodd pour les Rognons. "Je sais qu'elles vous guériront, dit-elle, car elles ont sauvé la vie à ma fille, et elle était pire que vous."

" Je suivis son conseil. En deux jours un merveilleux changement s'est produit. Je me sentis devenir plus forte de jour en jour. Mon appétit revint ; je n'eus plus cette douleur pesante, fatigante dans le dos ; le poids terrible qui affaiblissait mes jambes, mes maux de tête disparurent, mon sommeil devint bon et rafraîchissant. Aujourd'hui je me porte mieux, je suis plus forte et plus saine, sous tous les rapports, que je ne l'ai été depuis vingt ans.

" Les Pilules de Dodd pour les Rognons sont le meilleur remède au monde pour les femmes faibles, maladives et souffrantes."

BEAUX JOURNAUX

Les numéros de Noël des journaux de New-York nous sont arrivés ce matin. C'est réellement merveilleux. Le numéro du "New-York Herald" est le mieux fini ; en second vient le "Journal". Le premier a 88 pages. Grand Dieu! que nous sommes loin des jours de ce pauvre Guttenberg!

OUVRIERS

Demandez à vos fournisseurs les bons du Back River Park, et vous deviendrez propriétaires gratuitement.

Distribution, lundi, le 19.

COURRIER DE SOREL

Un barrage à l'entrée de la rivière Richelieu

Le paiement des taxes

(De notre correspondant particulier)

Sorel, 13.—Les amis de M. Wm Steadworthy, chef des ouvriers mécaniciens du Havre, lui ont peésenté un joli cadeau samedi soir, en reconnaissance de son habile direction des travaux sous son contrôle. A cette occasion, il y a eu des discours prononcés par MM. Howden, Cosky, Badeau, Emery et autres chefs des ateliers du Havre.

On a établi un barrage à l'entrée de la rivière Richelieu pour retenir les glaces flottantes et dans une couple de jours, nous aurons probablement un pont solide entre Sorel et St-Joseph. Près du moulin à scie Sheppard, on a fait la traversée en voiture, samedi.

—On fera dimanche prochain la bénédiction d'une superbe statue de N.-D. de Lourdes à l'hôpital. Cette statue importée récemment d'Europe, est un cadeau fait à l'institution, par un de nos plus éminents concitoyens et sa femme, dont la modestie nous empêche de dire les noms.

—Le Club de Hockey de cette ville a l'intention de demander un acte d'incorporation au gouvernement.

—Que ceux qui veulent avoir droit de vote aux prochaines élections municipales n'oublient pas de payer leurs taxes d'ici au 15 du mois courant. Dans le but de permettre aux ouvriers d'accomplir cette obligation, les bureaux de la corporation seront ouverts tous les soirs, jusqu'au 15, de 7 heures à 9 heures.

—M. A. Francoeur vient de compléter l'outillage nécessaire à l'industrie nouvelle qu'il établit à Sorel, l'embouteillage de la bière Dominion. M. Francoeur se déclare très encouragé de la faveur avec laquelle il a été accueilli du commerce et des consommateurs.

A SHEBROOKE

Le bigame James Hunt condamné a deux ans de pénitencier

UN CRIME ODIEUX

(De notre correspondant particulier)

Sherbrooke, 13 — Une forte tempête de neige a sévi à Sherbrooke, dimanche. Il a tombé six pouces de neige, et pendant quelques heures, le vent a soufflé avec violence. La journée d'hier a été très froide.

—Le bigame James Hunt, du canton de Shipton, qui vient de plaider coupable à l'accusation de bigamie portée contre lui, a été condamné par Son Honneur le juge Mulvena, à Sherbrooke, à deux ans de pénitencier.

—Un malheureux cas d'inceste vient de se déclarer à Windsor Mills. Un père de famille dont l'épouse avait quitté le toit conjugal depuis quelque temps, est accusé d'avoir commis ce crime honteux avec sa propre fille, âgée de 17 ans. L'examen préliminaire s'est commencé à Sherbrooke hier et se continuera le 16 du courant. Le nom de l'accusé est Elzéar Gagnon, un homme à l'aise, paraît-il.

SOIREES MUSICALES DE MADAME NILCA

Succes de Mlle Trebelli

La première de ces séances avait trait à l'école italienne. Mme Nilca a fait une conférence intéressante sur la musique ancienne et dans la seconde partie sur la musique moderne de cette école. Mlle Trebelli, artiste italienne de New-York et Londres a chanté après chaque partie de la conférence des morceaux des compositeurs dont Mme Nilca avait parlés Cette façon nouvelle d'initier l'auditoire à la belle musique a fort intéressé les souscripteurs. Mlle Trebelli est une artiste de grand mérite qui possède une très jolie voix qu'elle a déployée avec grand succès dans le bel air de Semiramide et celui de la Somnambule. Dans ceux de l'école ancienne elle a montré beaucoup de style, un tempérament remarquable pour sa jeunesse et beaucoup de sentiment. Mme Nilca est partie pour New-York afin de choisir les artistes qui doivent chanter en allemand, en russe et en anglais, ces différentes écoles qui seront présentées dans les mêmes conditions pour les soirées de janvier, février et mars.

PILULES ROUGES du Dr Coderre
Pour les Femmes Pales et Faibles.

COMMERCE

GRAINS.—Le blé est un peu plus faible à Chicago, clôturant hier à 65¾, 65 1-8 et 64 cts pour juillet.

Le blé d'inde est plus ferme, clôturant à 33, 34 1-8 et 34 5-8.

L'avoine est cotée à 25 7-8 et 26 cts.

La quantité de blé visible à Chicago pour ce continent accuse une augmentation de 3,369,000 minots sur les deux semaines passées et une diminution de 11,006,000 sur l'année dernière.

Le blé d'inde accuse une diminution de 4,417,000 minots sur la semaine dernière et une diminution de 22,834,000 sur l'année dernière.

L'avoine est en diminution de 225,000 minots sur la semaine dernière et de 8,988,000 sur l'année dernière.

Voici la quantité de grain visible à Chicago, aux dates mentionnées :

	Déc. 10. 1898	Nov. 26. 1898	Déc. 11. 1897.
Blé	25,738,000	23,369,000	37,744,000
Blé d'inde	17,846,000	22,263,000	40,680,000
Avoine	5,361,000	5,586,000	14,349,000
Orge	4,002,000	3,898,000	4,889,000

Les grains en entrepot à Montréal sont comme suit, avec comparaison :

	Déc. 10. 1898	Déc. 3. 1898	Déc. 11. 1897.
Blé, minot	37,105	47,511	97,020
Blé d'inde, minot	28,365	32,771	65,896
Pois, minot	11,478	17,757	106,294
Avoine, minot	75,263	76,966	281,265
Orge, minot	18,525	19,366	30,823
Seigle, minot	2,020	1,654	25,998
Sarrasin, minot	33,042	26,636	23,017
Farine, barils	12,575	9,839	11,780
Farine d'avoine, barils	381	399	61

A Montréal, la situation est à peu près la même. La demande est limitée.

Les pois valent 63½c, l'avoine 27½c, le sarrasin 46½c et 47c, et le seigle 52c.

FROMAGE ET BEURRE.—Ceux qui ont prédit que le fromage atteindrait un chiffre aussi élevé que 10c, auront peut-être raison

Le meilleur fromage d'Ontario vaut 9 7-8 et celui de l'Est 9 5-8 et 9¾c.

Le beurre est ferme et vaut 19c à 20½c

ABATTOIRS DE L'EST.—Aux abattoirs de l'Est lundi on offrait 600 têtes de bétail, 400 moutons, 700 agneaux et une douzaine de vaux.

Le boeuf de choix a obtenu 4 3-8 et 4½c et les autres qualités 4 et 4¼, 3¼ et 3¾c la livre, en vie, le boeuf commun a été vendu 2 et 3c la livre en vie.

Les moutons ont changé de mains à 3 et 3¼c; ceux de qualité inférieure à 2½ à 2¾c la livre, en vie.

Les agneaux ont obtenu 3¾ et 4¼c et les veaux $2 à $8 pièce, selon la grosseur et la qualité.

Aux cours du Grand Tronc à la Pointe St. Charles, les cochons gras valent $4.50 et très gras $4.25 le cent livres.

Jamais de mémoire d'homme le marché aux poissons s'est montré aussi actif que depuis une couple de semaines; et jamais aussi le marché s'est trouvé aussi dépourvu de stock qu'il est actuellement.

Il n'y a pas à l'heure qu'il est une livre de poisson frais disponible chez les marchands de gros.

Les tempêtes violentes qui ont sévi sur les côtes de l'Atlantique depuis quelque temps n'ont pas seulement détruit les moyens d'existence d'un grand nombre de pêcheurs, mais aussi ont fait un tort considérable au commerce en général.

Heureusement qu'au commencement de la semaine MM. D. Hatton et Cie ont reçu des lacs du Manitoba un char de doré et de poisson blanc, qu'ils ont distribué avec parcimonie à leurs pratiques en un clin d'oeil, autrement le marché se serait trouvé avec une quantité insuffisante de poissons frais.—insuffisante pour répondre à la demande d'un seul jour.

La morue salée est devenue un article des plus rares et commande des prix trop élevés. Le seul poisson un peu abondant est le hareng et, encore, les prix ont monté beaucoup depuis quelques jours.

Dans les poissons fumés et désossés la demande a été telle que les stocks sont complètement épuisés. Pour peu que cela dure les marchands de gros seront obligés de rayer d'un trait de plume leur stock d'hier et d'ouvrir une nouvelle page sur leurs livres de réception des marchandises. Nous cotons :

Haddock frais, 6c la livre.
Morue fraiche, 5c la livre.
Morue steak, 6c la livre.
Doré gelé des lacs, 6 et 6½c la livre.
Poisson blanc do., 6½ à 7c la livre.
Saumon frais de la Colombie, 14c.
Morue salée No 1, $6 le baril.
Morue salée No 2, $5 le baril.
Hareng salé No 1, N.E., $4.50 le baril.
Hareng salé No 1, N.B., ½ baril, $2.25.
Saumon salé du Labrador, $14 le baril.
Saumon salé de la Colombie Anglaise, $13 le baril.
Sardines salés, $5.50 à $6 le baril.
Maquereau salé, $18 le baril.
Haddock fumée, marque Klondyke ou Cairo, 7c la livre.
Autres marques, 6½c la livre.
Hareng "bloaters" $1 la boite.
Hareng, "kippers", $1.25 la boite.
Hareng des lacs, fumés, $1 le panier.
Hareng saur, 12c la boite.
Morue dessossée, marque Ivory, 6c la livre.
Morue desossée, autres marques, 5½c la livre.
Morue écorchée, en boite de 100 livres, $4.10.
Morue séchée en ballots de 112 livres, $4.00.
Merlan séché en boite de 100 livres, $2.25.

COMMERCE DE MONTREAL

La valeur des marchandises entrées pour la consommation durant le mois de novembre 1898 a été de	$5,394,449
La valeur des marchandises entrées pour la consommation durant le mois de novembre 1897 a été de	3,715,598
Augmentation en 1898	$1,678,851

Ci-suit la valeur de quelques-uns des principaux articles entrés pour la consommation ; savoir :

	1897	1898
Coton ouvré	$ 112,691	$ 133,877
Articles de fantaisie	35,958	28,429
Fruits secs et noix	75,498	59,082
Chapeaux	6,966	6,942
Fer et acier et articles en fer et en acier	382,692	435,015
Cuir et articles en cuir	20,133	13,108
Huiles	38,386	47,314
Soie et articles en soie	45,726	56,238
Liqueurs spiritueuses et vins	67,686	78,766
Sucres	262,307	423,665
Melasses	8,545	19,309
Lainages	93,014	102,720
Autres articles imposables	785,338	884,187
Total articles imposables	$1,957,215	2,321,729
Articles en franchise	1,574,722	2,922,355
Or et argent monayés et en lingots	183,661	150,365
Grand total	$3,715,598	5,394,449

LA PREMIERE DOSE

Manchester, N.H., 15 Jan., 1893.

Roy & Boire Drug Co.

Messieurs,—Ceci est pour certifier que j'ai fait usage de votre MENTHOL COUGH SYRUP pour une mauvaise toux, et à la première dose j'ai été grandement soulagé, moins d'une bouteille m'a complètement guéri. Je le recommande au public. — Phillius Bliss Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25 cts la bouteille.

Batir des Chateaux

en Espagne est un passe-temps auquel chacun se livre quelque fois. "Si j'étais riche, je ferais ci et ça." Cessez de rêver et achetez un billet émis par

The Canadian Royal Art Union, Limited,

et vous pouvez avoir une chance de voir la réalisation de vos rêves.

TIRAGES MENSUELS, avec distribution de 3434 primes de $4 à $10,000. Envoyez votre adresse par carte-poste pour avoir des détails complets.

THE CANADIAN ROYAL ART UNION, LTD.,
238 & 240 RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Prochain Tirage,
Samedi, le 31 Décembre

Madame Joseph Pruneau

LE CŒUR CESSAIT TOUT-A-COUP DE LUI BATTRE—ELLE VENAIT PRETE A MOURIR.

Maintenant qu'elle est bien elle se fait un devoir de publier sa guérison afin que les femmes n'ignorent pas le remède qui peut les guérir.

Mme J. PRUNEAU

Combien de femmes souffrent inutilement pendant des années. Ce sont des maux de tête continuels, douleurs dans les côtés, les jambes et tous les membres, elles ont le battement de cœur et de fréquents étourdissements. Elles sont complètement découragées et démoralisées car elles ont pris tant de remèdes et se sont fait soigner par tant de médecins qu'elles en sont rendues à douter de tout. Aujourd'hui, nous publions le témoignage d'une dame qui a toujours souffert quoiqu'elle se soit fait soigner par plusieurs médecins et un grand nombre de femmes charlatans. Elle désire publier son témoignage afin de faire connaître à toutes les femmes qui souffrent le remède qu'il leur faut prendre pour se guérir "Je ne sais trop ce que je serais devenue sans les Pilules Rouges du Dr Coderre. Je ne puis dire pendant combien d'années j'ai été malade, car aussi loin que remontent mes souvenirs j'ai toujours souffert. J'avais de gros maux de tête, douleurs dans l'estomac, le dos, les côtes, je souffrais du beau mal, je ne digérais rien et j'avais toujours mal au cœur. Ce qui m'inquiétait le plus c'étaient d'affreux étourdissements que j'avais souvent, le cœur cessait de battre et je pensais mourir. Inutile de dire que je ne pouvais rien faire et que ma vie était très misérable. Je m'étais fait soigner par plusieurs médecins mais mes souffrances étaient toujours les mêmes. Des femmes qui se disaient très capables pour soigner me traitèrent aussi, et leurs remèdes me firent plus de mal que de bien car j'étais pire. Des amis me voyant si malade me suggérèrent d'essayer les Pilules Rouges du Dr Coderre, comme étant le seul remède qui pouvait me guérir. Je ne regrette pas d'avoir suivi leurs conseils et leur suis bien reconnaissante car je suis non seulement soulagée, mais bien guérie. Je n'ai plus d'étourdissements. Je ne sens plus de douleurs et fais tout mon ouvrage seule. Je dors bien et peux toujours manger. Enfin, je suis si bien que, en conscience, je me crois obligée de publier ma guérison pour faire connaître aux femmes malades le remède qui peut les guérir de toutes leurs maladies." Mme Joseph Pruneau, 610 Papineau, Montréal.

De tels témoignages devraient encourager et consoler les femmes souffrantes. Il n'y a aucune nécessité pour que toutes ces souffrances existent. Il y a quelques années, il n'y avait pas de remède connu, la science n'avait pas encore trouvé le secret de combattre toutes ces maladies qui affligent le beau sexe. Avant l'arrivée des Pilules Rouges du Dr Coderre, la médecine marchait dans l'obscurité, sans certitude, à l'aventure. Mais maintenant grâce aux Pilules Rouges du Dr Coderre, toutes les maladies des femmes peuvent être guéries facilement et surtout sûrement.

Rappelez-vous toujours en prenant les Pilules Rouges du Dr Coderre que nos médecins spécialistes sont à votre disposition pour vous donner une foule de conseils pratiques qui vous sauveront beaucoup d'argent et d'ennuis en vous permettant de vous soigner vous-mêmes chez vous. Ne craignez pas de leur écrire et de leur donner tous les détails de votre maladie, ils répondront longuement à toutes vos questions après avoir donné à votre maladie toute leur attention. Adressez vos lettres : "Dépt. Médical, Boîte 2306, Montréal."

Nous invitons toutes les dames qui préfèrent consulter nos médecins personnellement, de venir au No 274 rue St Denis, Montréal. Ne vous gênez pas et ne craignez pas de nous décourager parce que nous ne chargeons rien, nos médecins sont tous à votre disposition. Ils font aussi gratuitement l'examen de l'urine et des crachats. Mesdames qui souffrez, c'est là une chance unique dans votre vie, si vous souffrez écrivez ou venez voir nos médecins.

Soyez en garde contre les imitateurs et exigez toujours les véritables Pilules Rouges du Dr Coderre pour les Femmes Pâles et Faibles. N'acceptez jamais celles qu'on vous offre à la douzaine, au cent ou à 25c la boite, ce sont des dangereuses imitations. Les véritables Pilules Rouges du Dr Coderre sont toujours vendus en petites boîtes de bois contenant 50 Pilules Rouges chacune. **Jamais autrement**. Envoyez-nous par la malle 50c en timbres pour une boite, ou $2.50 par lettre enregistrée ou mandat-poste pour six boites. Nous les envoyons dans toutes les parties du monde — pas de douane à payer.

Adressez : " Cie Chimique Franco-Américaine, Montréal. "

NOS THEATRES

THEATRE ROYAL.

La troupe burlesque des "Sporty Widows", qui occupe la scène populaire du Royal, a attiré un monde fou aux représentations d'hier, et il en sera ainsi tous les jours de la semaine, car les billets de location sont déjà retenus à l'avance pour la plus grande partie. Le spectacle comprend [illegible] variétés de chant, de danse et de quiproquos. Il se termine par une exhibition de la rencontre de Tom Sharkey avec son entraîneur, Rob Armstrong. Deux gentilles soubrettes, "les belles [illegible]", [illegible] beaucoup de [illegible] et [illegible] encore plus d'entrain.

THEATRE FRANÇAIS

Un nombreux auditoire accourait dans la jolie salle du Théâtre Français, hier soir pour assister à la première représentation de la comédie de Wm. Gillette, intitulée : "The Professor."

Cette comédie est une peinture de mœurs de la vie réelle. Un vieux garçon [illegible] et n'arrive à ses fins qu'après une série de mésaventures des plus drolatiques. Les scènes se passent dans les montagnes Blanches, dans l'Etat du New-Hampshire. Les décors de cette comédie sont très bien appropriés. Comme d'habitude les principaux rôles sont bien interprétés.

Un trio de troubadours, Alice Carmelo, chant et monologues, et Weston et [illegible], [illegible] amusé l'auditoire pendant les entr'actes ont été très applaudis.

Somme toute, bon succès pour les personnes présentes, bon succès pour les acteurs, et bon succès pour la compagnie.

THEATRE DES VARIETES

Les artistes formant partie de la troupe qui occupe les planches à ce lieu d'amusement, [illegible] sont de taille à entreprendre avec beaucoup de succès, les pièces les plus difficiles [illegible] cette semaine, "Le Doigt de Dieu". [illegible] des membres [illegible] se sont acquittés de leur tâche à la satisfaction générale, et les applaudissements [illegible].

Madame G. Duvernay, rôle de la comtesse d'Orby, a [illegible] de talent. Madame Petit-Jean, a aussi rendu son rôle [illegible] consciencieuse, et a également [illegible].

M. Bailly, rôle de Francinet, a été d'un comique [illegible].

MM. Archambault, De Launay et Cartal ont été excellents.

Dans le rôle de Ferdinand d'Orby, M. Petit-Jean a déployé beaucoup de talent. [illegible] de partir un peu de sa froideur, [illegible] ce abonde.

Les intermèdes ont été très bien remplis par MM. Thibadeau et Léonce; M. et Madame Van Der Bist, et mademoiselle Joséphine Hérard. Cette dernière joint à un physique charmant, une jolie voix [illegible] sérénade de "Ruy Blas" arrangée pour piano par Weckerlin. [illegible]

Somme toute, représentation très agréable [illegible] nos amateurs de bonnes pièces et de joli chant.

MADAME

Devenez propriétaire d'un lot au Back River Park, en demandant vos bons gratuitement à vos fournisseurs.

Distribution, lundi, le 19.

CONDOLEANCES

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Union St Pierre à sa séance du 6 courant :

Proposé par MM. Geo. Renaud, J. C. S. Trempe, J. B. Drapeau, Jos. Contant, L. A. Lavallée et J. B. Nantel.

Appuyé par MM. J. A. Martin, M. Pepin, Ed. Dubois, Oscar Lavallée, O. R. Laflèche et Pierre Bédard.

1o Que les membres de l'Union St Pierre, réunis en assemblée générale ont appris avec une grande douleur la mort de leur trésorier, M. Alphonse Gosselin;

2o Que le zèle et le dévouement incessant déployés par l'ex-trésorier de l'Union St Pierre méritent et rencontrent l'approbation et la reconnaissance de tous les membres de la société;

3o Que copies des présentes résolutions soient envoyées à la "Patrie".

A. MENARD,
Sec.-Corr.

La Facture du Charbon

Agent Gaspillé

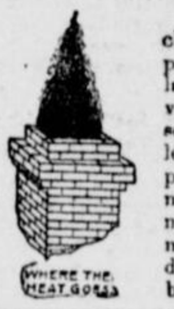

La moitié de la chaleur de votre poêle s'en va [illegible] Afin de conserver cette chaleur et la faire passer dans votre maison, vous économiserez la moitié de votre dépense de charbon.

Argent Economisé

Ceci représente un radiateur Rochester qui prend la place d'une longueur de tuyau de poêle et retient la chaleur qui, sans lui, s'en irait par la cheminée, et la fait rayonner dans la maison. Demandez le catalogue, gratis.

E. Cavanagh Co
COR NOTRE DAME & SEIGNEURS STS.

Saladiers...
En Verre Taillé
Montés en argent pur. Modèles variés à
$15.00 et au-dessus
RICHES, BEAUX ET UTILES.
Simpson, Hall, Miller & Cie,
ORFEVRES EN ARGENT,
1794 rue Notre-Dame, Montréal.
1315 17

'Ciment de Portland'
NORTH'S CONDOR ET ALSEN'S
Sont les meilleures marques de haute qualité sur le marché
Bellhouse, Dilon & Co, 30 rue St François-Xavier.
Concasseur BLAKE à vendre

L. N. DENIS
Peintre-Décorateur
Peintures à Bon Marché
313 Rue St-Laurent.

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, PAR LES CIGARETTES CLERY et la POUDRE CLERY
Ont obtenu les plus hautes récompenses
Gros : Dr CLERY à Marseille (France)
Dépôts dans les principales pharmacies

LA CHARTE DE LA CITE

Requête d'une union ouvrière au sujet des magasins à départements

CLAUSES INTERESSANTES AU SUJET DU POUVOIR D'EMPRUNT

La dette consolidée de Montréal est fixée à $27,000,000

Elle ne pourra excéder ce montant jusqu'à ce que la dette ne représente pas plus de 15 p.c. de la valeur des immeubles imposables dans la ville

Le comité spécial de la charte a eu, hier soir, une séance sous la présidence de Son Honneur le maire Préfontaine. Etaient présents, les échevins Beausoleil, McBride, Laporte, Ames. Assistaient aussi à la séance, MM. Ethier et Archambault, avocats de la cité, Robb, trésorier de la ville, Choquet, Weir et Atwater, commissaires reviseurs ; échevin Gagnon.

M. William Darlington vient devant le comité pour s'opposer à la taxe sur les magasins à départements. Il représente la "Canadian Order of United Working." La requête qu'il lit expose, en résumé, que les magasins à départements sont très avantageux pour les classes ouvrières qui sauvent du temps et de l'argent en allant acheter là tout ce dont elles ont besoin. Ces magasins donnent l'exemple aux autres commerçants de la ville en ce qu'ils ferment de bonne heure et qu'ils permettent à leurs employés de se reposer et de se distraire.

Ce sont dans ces magasins que l'on rencontre les salaires les plus élevés.

Il est très difficile de définir un département.

Taxer les magasins à départements, ce serait donner encore plus d'avantages aux grands capitalistes d'écraser les petits commerçants. Les magasins à départements sont faits pour ce temps de concurrence et on ne peut leur reprocher de vendre à bas prix. Il n'y a là-dedans aucune fraude ; s'ils vendent moins cher, c'est qu'ils achètent par grande quantité et qu'ils vendent au comptant.

Taxer les magasins à départements, ce serait déprécier la valeur de la propriété foncière à Montréal sans compensation pour la ville. Cela peut se prouver par la différence qu'il y a entre la valeur de la propriété immobilière avant l'établissement de ces magasins et après. La ville a gagné beaucoup en ayant de ces magasins et la législation actuelle n'est pas justifiée. Si les petits magasins ont été absorbés par les gros, cela n'a été qu'en vertu de la loi du progrès. Il en a été de même pour les industries de toutes sortes et cependant on encourage ces industries au lieu de les taxer. Les magasins à départements, c'est le commerce de l'avenir.

La requête suggère de taxer les terrains vacants pour augmenter le revenu de la ville.

M. Darlington termine en disant que taxer les magasins à départements serait taxer les ouvriers et que ceux-ci s'en souviendront quand les échevins viendront briguer leurs suffrages.

Le président promet que cette requête sera prise en considération en temps et lieu.

LE POUVOIR D'EMPRUNT

L'échevin Beausoleil propose alors que les clauses suivantes préparées par le sous-comité remplacent les clauses 1, 2, 3, 4, 5, et 6 du chapitre XV du projet de la charte.

CHAPITRE XV.— POUVOIRS D'EMPRUNT, OBLIGATIONS, ETC.

1.—En sus de la dette consolidée actuelle de la Cité, s'élevant à $23,744,401, qui est par les présentes confirmée, la cité pourra émettre des débentures ou obligations jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas $3,255,599 dans le but seulement d'acquitter et de consolider les obligations mentionnées dans l'état, A, ci-annexé; et le dit montant de $27,000,000 est fixé définitivement comme la dette consolidée de la cité de Montréal, et ne devra pas être excédé (sauf de la manière ci-après prescrite) jusqu'à ce que la dite dette ne représente pas plus de 15 pour cent sur les immeubles imposables dans les limites de la cité. Le pouvoir d'emprunt de la cité sera alors limité à 15 pour cent de la dite évaluation, et la dite limite ne devra jamais être excédée, et tous les pouvoirs d'emprunt temporaires conférés par la section suivante de la présente charte cesseront d'exister.

2.—Dans l'intervalle, la cité pourra emprunter tous les ans, dans le but d'exécuter des travaux publics d'un caractère permanent et nécessaires, tels que l'extension de l'aqueduc et des conduites d'eau, l'extension du système d'égoûts, le posage de trottoirs et pavages permanents, la construction et l'extension de bâtiments municipaux, tels que marchés, postes de pompiers et de police, hôtel de ville, l'ouverture et l'établissement des rues, les améliorations de rues, et l'acquisition des terrains et bâtiments qui seront nécessaires pour ces fins, une somme n'excédant pas 10 pour cent de l'augmentation, dans la valeur des immeubles imposés, sur l'évaluation actuelle de $140,000,000, pourvu toutefois que la somme ainsi empruntée n'excède, en aucune année, le montant total de $300,000, et que les fonds ainsi prélevés ne soient pas appliqués aux dépenses ordinaires, mais soient employés absolument et exclusivement pour les objets ci-dessus mentionnés.

3.—Les dits emprunts seront effectués par l'émission de débentures ou d'obligations payables à 40 ans de leur date, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4 pour cent, et seront rachetés au moyen d'un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser le capital à l'expiration du dit terme de 40 ans.

4.—Les montants ainsi prélevés sous les deux sections précédentes pourront être votés par le vote affirmatif des deux tiers des membres du conseil, sur la recommandation des comités voulus, et non autrement.

5.—Dans le cas où la cité, en quelque temps que ce soit, déciderait d'aliéner et vendre (laquelle dite vente devra se faire à l'encan public) quelqu'un de ses terrains et bâtiments, le produit de telle vente devra être immédiatement et exclusivement appliqué au rachat d'autant du capital de la dette fondée, et les obligations ainsi rachetées devront être annulées et ne devront pas être émises de nouveau sous cette forme ni sous une autre forme quelconque.

6.—La cité pourra aussi emprunter des sommes d'argent, et à cette fin, émettre des débentures ou obligations, pour des objets spéciaux et spécifiques, mais seulement en vertu et sous l'empire d'un règlement, qui devra être approuvé par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des membres du conseil, et tel règlement devra indiquer, sous peine de nullité:

1.—Toutes les fins, mentionnées en détail, pour lesquelles l'emprunt doit être contracté.

2.—Le terme de l'emprunt.

3.—Le taux de l'intérêt, lequel ne devra pas excéder 4 pour cent par année.

4.—Le fonds d'amortissement.

5.—Le taux de la taxe spéciale imposée pour le payement de l'intérêt et pour former un fonds d'amortissement suffisant pour rembourser le capital, à l'échéance.

6.—Le lieu ou les lieux d'émission, d'enregistrement ou de transfert, où l'intérêt sera payé et le capital, remboursé, à l'échéance.

7.—La nature du titre, (en indiquant s'il doit être sous forme de débentures ou d'obligations en sterling ou en monnaie courante, ou autrement.

8. Tous les autres détails se rattachant au dit emprunt.

Et aucun règlement de cette nature n'aura d'effet à moins d'être soumis à l'approbation des propriétaires des immeubles imposables dans les limites de la cité, dont les noms se trouveront inscrits sur les listes électorales alors en vigueur, lequel vote sera pris au scrutin, conformément aux clauses du chapitre XXII de la présente charte, et si la majorité en nombre des dits propriétaires d'immeubles n'approuvent pas le dit règlement, celui-ci sera nul et n'aura aucun effet.

9. Le produit de tels emprunts sera employé exclusivement pour les fins indiquées dans le règlement et sera mis de côté par le trésorier, et ne sera en aucun cas disponible pour une autre fin quelconque, même temporairement.

10. Tout échevin violant les sections 4 et 7 du présent chapitre, en autorisant ou en approuvant l'emploi d'une partie quelconque des emprunts en question pour quelque fin que ce soit, sera par le fait même déchu du droit de siéger dans le conseil, et sera inéligible comme membre du conseil pendant une période de 5 ans.

Le trésorier soumet ensuite l'état suivant sur lequel s'est basé l'échevin Beausoleil pour préparer les nouvelles clauses du pouvoir d'emprunt.

DETTES DE LA CITE

Y compris les pouvoirs pour les obligations pendantes au 1er janvier 1899.

Date de l'émission	Terme	Taux	Date de l'échéance	Objet	Montant
DETTE CONSOLIDEE					
1868	Permanent	7 p. c.	....	Aqueduc	$ 587,600
1876-9	25a	7 p. c.	1901-4	Annexion	50,000
1875-6	25a	6 p. c.	1900-2	Consolid	432,400
1873-9	30a	5 p. c.	1903-9	Aqueduc	2,729,534
1881-96	40a	4 p. c.	1921-32	Général	11,936,863
1893	40a	3 1-2 p. c.	1933	Havre	1,000,000
1888-90	Permanent	3 p. c.	....	Général	7,008,000
Total dette consolidée					$23,744,401

CHAMPAGNE DRY ROYAL

$15.00 la caisse.

La moitié du prix des marques de fantaisie.

ESSAYEZ-LE ! ESSAYEZ-LE !

DETTE FLOTTANTE.

Montant autorisé par la cité par 60 et 61 Viet., dont $600,000 ont été avancées par la Banque d'Epargne et la Banque de Montréal pendant le progrès des travaux	$1,272,440
Moins ce qui n'a pas été requis	125,740
	$1,146,700
Banque de Montréal pour le rachat de la dette en 1897..	395,993
Pour le rachat de la dette en 1898	492,680
	$888,673
SPECIAL.	
Proviso pour dépenses en dehors des crédits en 1897 et augmentation des appropriations de 1898 pour les travaux indispensables	265,000
HAVRE.	
Proviso pour le paiement du montant voté par le conseil	25,000
ECOLLE MILITAIRE.	
Proviso pour paiement du montant voté par le conseil...	25,000
DETTE FLOTTANTE.	
Proviso pour paiement des montants détaillés	280,226
Faisant un total de	$27,000,000

La clause 7 du chapitre XV du projet de la charte est ensuite adoptée après avoir été amendée de manière à ce que les obligations temporaires soient signées par le maire et par le trésorier.

La clause 8 est adoptée en changeant au commencement le mot "conseil" en celui de cité et en ajoutant à la suggestion du trésorier le proviso suivant :

"La cité peut aussi émettre des obligations temporaires signées par le maire et le trésorier dans le but de réduire la dette échue, de temps en temps, jusqu'à ce que les émissions régulières de rachat du stock ou d'obligations soient décidés par le conseil pourvu que telles obligations temporaires portent le certificat du contrôleur, qu'elles représentent des obligations ou du stock retiré et contiennent un détail d'iceux et qu'elles soient payées au moyen du produit de l'émission régulière suivante."

Comme clause 8 (a) on adopte le proviso suivant du projet du trésorier:

"La cité pourra aussi émettre des obligations temporaires jusqu'à concurrence du montant des quote-parts des propriétaires, dans le coût des améliorations des rues, qui auront été décidées conformément à la section 2, jusqu'à ce que les contributions spéciales, payables de ce chef, aient été perçues et il sera loisible à la cité de renouveler les dites obligations de temps à autre, jusqu'à ce que le plein montant de telles contributions ait été touché. Ces obligations seront signées par le maire et le trésorier, et porteront un certificat du contrôleur, indiquant l'objet pour lequel elles sont émises."

La clause 9 est remplacée par la section 134 de l'ancienne charte qui se lit ainsi :

"134. Si, à quelque époque que ce soit, il arrive que les deniers entre les mains du trésorier de la cité applicables au paiement de l'intérêt ou du principal d'un des emprunts antérieurement autorisés et effectués, ou de l'intérêt dû sur toutes actions-débentures émises en vertu de cette loi, ne suffisent pas pour payer cet intérêt ou ce principal, il sera du devoir du trésorier de calculer quel taux sur la valeur cotisée de la propriété imposable dans la cité sera, dans son opinion, (après avoir fait la part raisonnable des dépenses, pertes et déficits dans la perception du dit taux) requis pour produire une somme suffisante, avec les deniers entre ses mains applicables dans ce but, pour payer la somme due pour cet intérêt, ou principal, ou tous les deux,— et de transmettre sous son seing, (selon la formule O) le certificat de tel taux au greffier de la cité pour l'information du conseil."

La balance du chapitre XV du projet de la charte est adoptée sans amendements.

LA VOTATION SUR LES REGLEMENTS ET LES FINANCES DE LA VILLE

Pas d'amendements importants non plus dans le chapitre XXII qui traite de la procédure à suivre dans la votation sur les règlements soumis aux propriétaires fonciers, et dans le chapitre XIV qui traite des finances et de la manière de disposer des revenus de la ville.

L'échevin Gagnon demande au comité si la ville pour ses emprunts, peut émettre des obligations pour des petits montants de façon à ce que la petite épargne puisse les acheter.

L'échevin Beausoleil répond que la ville peut émettre des obligations pour n'importe quel montant.

M. Pierre Gagnon, secrétaire de l'association des épiciers détailleurs demande au comité une entrevue au nom de l'association qu'il représente.

Le comité fixe à vendredi le jour de l'entrevue.

Puis il s'ajourne.

COLLEGE STE-MARIE

Convention de rhetorique 1895-1896--Condoleances

A une assemblée des membres tenue hier, au No 30, rue St-Jacques, sous la présidence de M. Léo Robert, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1o Proposé par MM. Edouard Biron et Thibaudeau Rinfret, secondé par MM. Rodolphe Robert et Ed. Bourque, que les membres du conventum ont appris avec une vive douleur la mort de M. C. T. Viau, père de leur condisciple et secrétaire, Théodore Viau.

2o Proposé par MM. D. Desbois et T. Jodoin, secondé par MM. E. Décary, G. Mayrand et G. Brisset, que les membres assistent en corps aux funérailles.

EDOUARD BIRON,
Sec. pro-tem.

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Les nombreux amis de Mme Joseph St-Jacques, se sont rendus à sa résidence, 231 rue St-Hypolite, samedi soir, pour fêter l'anniversaire de sa naissance.

Une magnifique adresse fut lue par M. Beauchesne, de la Gazette, à l'héroïne de la fête. M. O'Leary a répondu avec éloquence.

Un riche cadeau a été aussi présenté à Mme St-Jacques. La soirée s'est écoulée le plus agréablement du monde au milieu du chant, de la musique et des déclamations.

LA MARINE ANGLAISE

St Jean, Terreneuve, 13.— L'amirauté anglaise a lancé des circulaires dans toute la colonie, invitant les pêcheurs à s'enrôler dans la réserve de la marine royale. On dit que 5,000 hommes seront enrôlés.

UN MEDECIN DISTINGUE

DONNE SON APPROBATION SUR LE

BROMA

EXTRAIT DE SA LETTRE

Ste-Anne de Beaupré.

A M. le Dr Ed. Morin,
Québec.

Mon cher confrère,

Mille et une félicitations pour votre incomparable préparation le BROMA.

J'ai employé ce précieux tonique dans plusieurs cas d'anémie—faiblesse générale, etc., et j'ai toujours obtenu de ce grand restaurateur du sang et des nerfs tout l'effet désiré. L'action prompte et reconstituante de cette médecine en a fait un des premiers remèdes pour toutes les personnes souffrant de maladies nerveuses ou épuisées par les excès, les veilles et la maladie. Je dois encore faire mention de plusieurs cas de dyspepsie guéris par ce puissant tonique.

Connaissant parfaitement bien les propriétés curatives de votre préparation le BROMA, je n'hésite pas à le recommander dans tous les cas où le malade a besoin d'un tonique reconstituant — surtout dans les maladies du sang et des nerfs.

EUG. DICK, M. D.

MAUX DE TETE

de quelque cause qu'ils proviennent sont guéris en une demi-heure. 10c. et 25c. Tous les pharmaciens.

HOFFMAN'S HEADACHE POWDERS

NOUVELLES MARITIMES

Un sinistre sur le lac Erié

Douze navires nouveaux pour le service des grands lacs

Cleveland, Ohio, 13. — Pendant que le steamer Aurora remorquait la barge Aurania à travers un vaste champ de glace sur le lac Erié, près de Bar Point, hier, le feu se déclara sur l'Aurora, et pour sauver ce batiment d'une perte totale on a dû le faire couler, a un endroit d'une vingtaine de pieds d'eau de profondeur. L'Aurora était chargé de blé, sa carga est entièrement perdue. On ignore le sort de l'équipage, mais on suppose qu'il a dû se sauver sur la glace. L'Aurora est la propriété de M. John Corrigan, de cette ville. Le capitaine Gain commandait le navire. On rapporte ici que le steamer C. A. Black, qui descendait sur le lac Erié, ayant une charge de blé prise à Duluth, est échoué près de Bar Point.

On mande de Cleveland que les compagnies qui construisent des navires pour les grands lacs, construiront pour la saison prochaine, douze vaisseaux en acier. Ces vaisseaux couteront un peu plus de $2,000,000.

NOTES

Le steamer Manchester Trader, qui est arrivé à Manchester, Angl., le 9, a déchargé sa cargaison en bonne condition. Il n'a perdu que deux têtes de bétail et quatre moutons.

Le steamer Sardinian de la ligne Allan, venant de Liverpool, est entré dans le bassin de Portland, lundi midi.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

Glasgow, 13. — Le steamer Concordia est parti pour St-Jean hier.

New-York, 13.— Le steamer Avalon est arrivé de Pilley's Island ; le Turret Chief, d'Halifax.

Portland, 13.— Le Sardinian est arrivé de Liverpool.

Aberdeen, 13. — Le Bellona est arrivé de Montréal.

Manchester, 13.— Le Manchester Trader est arrivé de Montréal.

Glasgow, 13. — Le Keemun est arrivé de St-Jean.

New-York, 13. — L'Aragonia est arrivé d'Anvers ; l'Italia de la même ville.

Boston, 13.— Le Cephalonia est arrivé de Liverpool.

Queenstown, 13.— Le Pavonia est arrivé de Boston.

Havre, 13.— La Touraine est arrivé de New-York.

ENTRE ANVERS ET MONTREAL

La compagnie Leyland, annonce qu'elle doit inaugurer un nouveau système de vapeurs entre Anvers et Montréal, à partir du milieu d'avril prochain. Le service sera fait par les vapeurs Almerian, Assyrian et Albanian. Ces trois vaisseaux viennent de sortir des chantiers, et possèdent toutes les améliorations modernes. Leur capacité est de 5,000 et 4,000 tonneaux.

Les cargaisons venant d'Anvers, l'année dernière, ont été tellement considérables, que l'on a songé à établir une ligne régulière entre les deux ports.

SUSPENSION DU SERVICE LOCAL

Les vapeurs Longueuil et Hochelaga de la compagnie du Richelieu et Ontario ont pris leurs quartiers d'hiver à Boucherville, hier. Ces deux bateaux étaient les derniers qui traversaient le fleuve.

OUVERT LE SOIR

D'ici au Jour de l'An, notre magasin sera ouvert, le soir, jusqu'à dix heures. Laurent, Laforce et Bourdeau, marchands de pianos et de musique, 1637 rue Notre-Dame.

7-9-10-12-13-14-15-16-17

$300.00

Pour Comptes du Médecin

PAS DE GUERISON

50 Cents

—POUR—

Les pilules de Doan pour les rognons

Guerison Complete

Vous pouvez dépenser beaucoup pour vous guérir de vos souffrances, de vos douleurs et de vos maladies — payer de gros honoraires de médecins et de gros comptes de pharmaciens— et ne pas être guéri. Quand vous connaissez le vrai remède— le remède infaillible pour toute maladie des rognons, tel que maladie du dos, le diabète, l'hydropésie la maladie de Bright, la gravelle, le rhumatisme, etc— est les Pilules de Doan pour les rognons et que quelques boites vous guériront, vous pouvez sauver votre argent et ne plus souffrir. Ecoutez ce que M. James Row, un citoyen bien connu de Belleville, dit :

"Il y a neuf ans, je fus attaqué d'une maladie dans le dos juste au-dessus des hanches, et de violentes douleurs rhumatismales dans tout le corps qui depuis n'ont fait qu'augmenter. J'étais la plupart du temps incapable de travailler et je souffrais grandement de douleurs dans la vessie. Ma maladie m'a coûté le moins $300 pour comptes de médecins et de médecines et cependant je n'ai éprouvé de soulagement matériel que lorsque j'ai essayé des Pilules de Doan pour les rognons. J'en achetai une boîte et comme résultat, je n'ai plus eu de douleur, de souffrance d'aucune sorte. Les troubles urinaires ou de la vessie sont guéris, je dors bien et toute sensation de fatigue est disparue. C'est la meilleure chose que j'aie jamais faite de toute ma vie, que de commencer à prendre les Pilules de Doan pour les rognons. Leurs effets en moi ont été simplement merveilleux et, ce qui est encore mieux, la guérison est permanente car je n'ai plus ressenti ces douleurs."

Des centaines de personnes à Belleville et dans le comté de Hastings ont été guéries des maladies des rognons, de la faiblesse de la vessie et des organes urinaires par les Pilules de Doan pour les rognons. Prix 50 cts la boîte ou 3 pour $1.25 chez tous les pharmaciens, ou demandées par la malle à la Doan Kidney Pill Co., Toronto, Ont.

Rappelez-vous le nom " Doan's " et refusez toutes les autres. (2)

... LECONS DE ...
MATHEMATIQUES ....
PHYSIQUE, CHIMIE, Etc.
Préparation aux Examens.
Longue expérience dans l'enseignement
Dr. A. DUVAL,
483a rue St-Denis, (pres Sherbrooke.)
ma jno

L. N. DENIS
Tapisseries à Bon Marché
3½ RUE SAINT-LAURENT.
... TEL. BELL 2287 ...

L. Z. GAUTHIER
Achitecte et Evaluateur
Bâtisse Banque d'Epargne Chambre No 7
180, rue St-Jacques, - - Montreal
10 jan

LA DERNIERE CHANCE

Pour vous procurer une police dans la Vieille

UNION MUTUAL LIFE INS. CO.

De PORTLAND, Maine

- - - Vous accordant - - -

Les Profits Tontines de l'Annee, 1898

Serait de vous assurer

Avant le 31 Decembre courant

Comme la Compagnie a joui de l'année la plus prospère depuis SON DEMI-SIECLE D'EXISTENCE, c'est MAINTENANT le TEMPS LE PLUS PROPICE pour faire assurer votre vie dans la UNION MUTUAL LIFE INS. CO.

Ce serait le CADEAU DE NOEL le plus apprécié par votre famille.

Voici quelques-unes des conditions libérales de nos CONTRATS :—

1o. Parce qu'elle a le **PRESTIGE** d'être établie en Canada, depuis un **DEMI-SIECLE** sans avoir disputé une seule reclamation légitime.

2o. Parce qu'elle a le **PRESTIGE** d'émettre les **POLICES LES PLUS LIBERALES** qu'aucune autre Compagnie. Ses contrats devenant incontestables sous les rapports de **RESIDENCE, OCCUPATION, SUICIDE** et **VOYAGE APRES UN AN.**

3o. Parce que ses polices ont le **PRESTIGE** d'avoir le droit aux **POLICES ACQUITTES, VALEUR EN ARGENT COMPTANT,** et, **EMPRUNTS,** annuellement de la fin de la troisième année.

4o. Parce que ses polices ont le **PRESTIGE** d'avoir le droit aux bénéfices de la **LOI DE NON-CONFISCATION DU MAINE,** la **LOI LA PLUS LIBERALE QUI EXISTE,** annuellement après que la police est en vigueur depuis 3 ans.

5o. Parce qu'elle a le **PRESTIGE** d'avoir un **DEPOT** avec le **GOUVERNEMENT FEDERAL** à **OTTAWA,** pour la seule protection des **PORTEURS DE POLICES CANADIENS** au montant de **$600,000,** en sécurités canadiennes.

En envoyant votre nom, adresse et votre âge à votre anniversaire de naissance le plus proche, des estimés vous seront fournis ainsi que des polices specimens.

La Compagnie désire les services d'agents français, à Montréal, et partout dans la Province où la Compagnie n'est pas représentée. Des termes très libéraux seront offerts à des hommes compétents. Pour plus amples informations, s'adresser à

WALTER I. JOSEPH,

GERANT GENERAL,

Chambres 1, 2 et 3. - - 151 Rue St-Jacques, Montréal

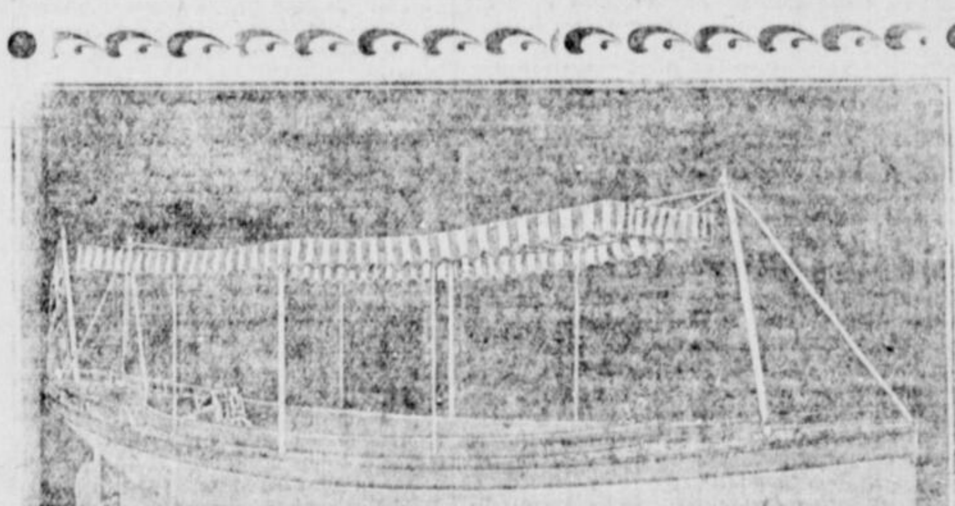

L'Engin à Gazoline peut être vu au magasin fonctionnant.

I. L. Lafleur
.. Agent pour ..
MOTEURS A GAZOLINE
Importateur de
Ferronneries, Peintures, Huiles, Vitres, Vernis, EN GROS
1930-1932 rue Notre Dame et 55 et 57 rue Dupré
Téléphones Bell 2220 " Privé 3334 Marchands 543

Voyez nos Installations...

En fait de Tapis de Velours de Russie, Tournay, Wilton, Clydesdale et Wilton Impérial, Teprake, Velours Impérial, Bruxelles etc. Aussi notre immense assortiment de rugs et carrés. Tous d'importation nouvelle. Nos départements de prélarts et de rideaux sont remplis de toutes les dernières nouveautés de la saison.

THOMAS LIGGET

1884 Rue Notre-Dame. 2446 Rue Ste-Catherine, et à OTTAWA.

LA
Banque du Peuple
AVIS

La Banque offre en vente, payable en certificat de dépôts, la ferme Prud'homme, subdivisée en lots à bâtir, située à Notre-Dame de Graces, près de Westmount.

[illegible] au bureau de la Banque ou sur le terrain les mardi, samedi et dimanche après-midi, ainsi que les jours de fête. nu

Hotel Carre Viger
334-336 rue Craig. [illegible]

Un nouvel hôtel magnifiquement meublé. Ses repas et ses liqueurs sont tout aussi bons que l'hôtel, et les hôtes y trouveront tout le confort possible.

JOS. COUTURE & CIE,
Propriétaires.

La Patrie

MONTREAL, 13 DEC. 1898

VERCHERES

M. Blanchard, ancien député du comté, et M. Magloire Archambault, candidat perpétuel, ont été mis, hier, en nomination.

Nous n'avons aucun doute sur le résultat de la lutte: M. Blanchard devra être élu à une forte majorité.

Nous n'ignorons point que M. Amédée Geoffrion, l'un de nos jeunes et brillants avocats de Montréal, avait de chaudes et nombreuses sympathies dans la division électorale. Les circonstances et l'intérêt général du parti ont rendu nécessaire la retraite de M. Geoffrion. Nous nous empressons de le féliciter du bon esprit dont il a fait preuve.

Nos adversaires qui comptaient — qui comptent sans cesse — sur la division dans nos rangs, en seront quittes, cette fois encore, pour leurs espérances déçues.

Nous invitons instamment les amis de M. Amédée Geoffrion à donner leur concours actif à M. Blanchard. Leurs prédilections personnelles étaient pour M. Geoffrion. Il faut souvent, ils le savent, subordonner ses goûts, ses inclinations, aux exigences d'une situation. On ne fait pas toujours ce que l'on veut ou ce que l'on aime dans le monde !

M. Blanchard est un brave homme, qui a toujours été fidèle au parti.

Puis, pour M. Geoffrion, qui a du talent, l'entrée dans la vie publique n'est que partie remise.

LES FANTAISIES DE M. LEBLANC

M. Leblanc, député de Laval, vient de se produire sous un nouveau jour. Il s'est réveillé l'autre matin, grand financier: le maître chiffreur de son parti à la Législature provinciale, (au pays des aveugles, un borgne est roi). Dans cette nouvelle fonction de chiffreur attitré, il a fait, le 21 novembre dernier, devant le club conservateur à Montréal, une conférence sur les finances de la province et l'a fait publier dans "La Minerve", tout au long, pour le renseignement, dans la lutte actuelle, des jeunes champions tories qui se destinent aux luttes populaires.

Ce travail est un monument d'incohérences, d'exagérations et de falsifications de chiffres. Pour l'honneur de M. Leblanc, nous voulons bien croire que ces falsifications sont dues à son ignorance du sujet qu'il a traité, autrement, sa réputation d'homme public loyal et consciencieux, s'en trouverait fortement avariée.

Voici quelques échantillons des faussetés qu'il a débitées par centaines dans cette élucubration:

"Naturellement, dit-il, ces messieurs ont bien promis de ne plus emprunter.

"En arrivant au pouvoir, ils empruntent $700,000 à la Banque de Montréal (page 47 Journaux de l'Assemblée) et ils se font autoriser, au cours de la session, à emprunter $1,500,000.00 à 4 pour cent, soit $60,000 de plus d'intérêt à payer annuellement sur notre dette fondée. (61 Vic., ch. 2).

"Et, pour rester fidèles à la pratique libérale de toujours violer la parole donnée, ils avaient emprunté, au 30 septembre dernier:

De la Banque de Montréal	$700,000.00
De la Banque British North America	146,983.00
Soit	$846,983.00

"Au 31 octobre dernier, leur dette aux banques se chiffre comme suit:

A la Banque de Montréal	$972,857.00
A la Banque British North America	315,118.00
Total	$1,287,975.00

"Un joli chiffre, n'est-ce pas?

"Vous trouverez cela dans les rapports officiels des banques incorporées de la Puissance du Canada, pour les mois de septembre et d'octobre, publiés dans la "Gazette du Canada," par M. Dawson, imprimeur de la Reine à Ottawa."

Ainsi, d'après M. Leblanc, le gouvernement aurait d'abord, en arrivant au pouvoir, emprunté...

au pouvoir, emprunté...	$700,000.00
Il se serait fait autoriser d'emprunter, en outre	1,500,000.00
Il avait emprunté, au 30 septembre dernier, de la Banque de Montréal	700,000.00
De la Banque British North America	146,983.00
Formant un total de	$3,046,983.00

dont le gouvernement aurait chargé le crédit de la province, au 31 septembre dernier, sans compter les deux derniers items ci-dessus, à la Banque de Montréal, jusqu'à $972,857.00 et à la Banque British North America, jusqu'à $315,118.00, ajoutant encore $440,992.00 à notre passif. Et, il cite à l'appui de son assertion, les rapports officiels des banques, pour les mois de septembre et d'octobre, publiés dans la Gazette du Canada.

Voyons, maintenant, les faits dans leur stricte vérité.

L'hon. M. Marchand a, en effet, emprunté en arrivant au pouvoir, à la Banque de Montréal, $700,000.00, mais il n'en a pas, par là, augmenté le passif de la province, puisqu'il a employé cette somme, intégralement, au paiement des dettes flottantes, échues et criardes de ses devanciers. Et c'est tout. Pas un seul sou n'a été emprunté depuis.

Les $1,500,000.00 dont l'hon. M. Marchand s'est fait autoriser par la Législature à effectuer l'emprunt, étaient destinées au remboursement des $700,000 à la Banque de Montréal, à la reconstitution du dépôt en garantie des emprunts de chemins de fer, sur lequel son prédécesseur, l'hon. M. Atwater, avait tiré au montant de $127,000.00, et à compléter le paiement des subsides de chemins de fer, lorsqu'ils deviendraient dus.

Grâce à sa bonne administration de nos finances, il a pu s'exempter, jusqu'ici, de se prévaloir de l'autorisation que lui avait accordée la Législature, et il est encore en position d'attendre jusqu'à ce que le marché monétaire lui offre l'occasion d'un emprunt avantageux pour l'utiliser.

Quant à la citation du rapport des banques, elle est intentionnellement falsifiée. Et, pour tromper le public, il a puisé les sommes qu'il indique, dans la colonne de ce rapport, intitulé : "Prêts aux gouvernements provinciaux." Or, comme tout le monde, excepté M. Leblanc, le comprendra à première vue, ce titre "gouvernements provinciaux" s'applique à toutes les provinces et ne peut indiquer la province de Québec en particulier, qui n'est pas chargée du passif indiqué et qui n'a jamais fait pour un sou d'affaires avec la Banque "British North America."

Encore, M. Leblanc, s'il eût été de bonne foi dans son erreur, aurait-il dû ne pas se borner au chapitre de l'actif de ces banques, mais référer aussi à celui du passif, où il aurait trouvé, sous la même rubrique: "gouvernements provinciaux," des balances dues à ces gouvernements, au 30 septembre dernier, de $249,233, par la Banque de Montréal, et $16,486.00, par la Banque "British North America." Le moins qu'il pouvait faire pour donner une couleur de vraisemblance à sa supercherie, était de déduire ces montants du passif qu'il attribue faussement au gouvernement de Québec.

Une autre canaillerie de M. Leblanc, c'est de tenir le gouvernement Marchand responsable du paiement d'une somme de $1,016 pour travaux de construction de l'ancien chemin de fer Q.M.O. & O., et d'une augmentation de $93,748.00, dans le service de la dette publique.

M. Leblanc sait parfaitement que ces paiements au Q.M.O. & O. sont pour solde du prix d'expropriations de terrains et d'autres dettes imposées à la province par le gouvernement conservateur dans le marché désastreux qu'il fit avec les propriétaires de ce chemin et que, du reste, de semblables paiements ont été faits, chaque année, depuis la date de cette acquisition ; entre autres, celui d'une somme de $8,888.42, et d'une autre somme de $6,617.78, par le gouvernement Flynn, en 1896-97. (Voir pages 13 et 15 des Comptes Publics de cette année).

Quant au surcroît de $93,748.00, dans le service de la dette publique, il n'y a que M. Leblanc qui ne puisse comprendre qu'il est à la charge du gouvernement Flynn et non du gouvernement Marchand, qui n'a augmenté le passif de la province, depuis qu'il est au pouvoir, que de la somme de $164,324.96, représentant la différence entre l'excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1898, avec celle de l'excédant au 30 juin 1897, tandis que cette augmentation, durant l'année d'administration du gouvernement Flynn, 1896-97, a été de $3,335,311.86.

Il suffit de ces citations pour faire voir la valeur des démonstrations financières de M. Leblanc et pour mettre le public sur ses gardes, lorsqu'il aura l'audace d'aller lui débiter de nouvelles élucubrations.

LA MISSION DE WASHINGTON

Nous avons la conviction que la mission diplomatique de nos chefs à Washington, aura d'énormes résultats pour notre pays. L'oeuvre que poursuivent en ce moment M. Laurier et ses collègues est avant tout patriotique, et tous les hommes de bonne foi ne peuvent faire autrement que les appuyer.

Si nous obtenons la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, ce sera la fortune de nos campagnes et nos paysans feront plus d'argent qu'ils n'en ont jamais fait.

Si nous obtenons le règlement des questions litigieuses entre nos deux pays, ce sera la consécration de meilleures relations commerciales pour l'avenir et cela déterminera un essor général dans notre pays.

Le "World" de Toronto ne tient pas compte de cela et il lui importe peu que nos intérêts publics soient sacrifiés. Ce que veut ce journal, c'est que M. Laurier échoue, parce que tout succès qu'il remportera, pourrait tourner à l'avantage du parti libéral et nuire à l'avancement du parti tory.

Aussi, dans un dernier numéro, il demande que M. Laurier reviennent immédiatement de Washington, et il formule cette demande en des termes tout de barvesses et d'outrages :

"The people of Canada, would raise a shout of joy if they learned that you (M. Laurier) had packed your valise and bought your ticket for Ottawa. It humiliates us to see you making a fool of yourself by trying to persuade the Americans to change their policy, in order to oblige us."

(Traduction)

Le peuple du Canada ferait entendre un cri de joie s'il apprenait que vous (M. Laurier) avez fait votre valise et acheté votre billet pour Ottawa. Cela nous humilie de vous voir faire un fou de vous, en essayant de persuader les Américains de modifier leur politique pour nous obliger."

Ces propos du "World", sont ceux d'un homme de carrefour, d'un polisson. Le rédacteur de ce journal est M. Maclean, député de York et un des chefs de la bande fanatique qui a la prétention de diriger le parti tory à Ottawa.

M. Maclean, M. Bennett, M. Sproule, M. Clarke Wallace, sont des hommes du même acabit ; ils haïssent M. Laurier et ils cherchent constamment à soulever contre lui les préjugés de l'Ontario. Ils sont les alliés de M. Bergeron et des quelques conservateurs canadiens-français à Ottawa.

M. Maclean voudrait déconsidérer M. Laurier, mais sa plume sera à jamais impuissante, car le rôle distingué joué par notre éminent compatriote en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, le met hors d'atteinte des flots d'encre du "World".

Sir John McDonald, Sir Charles Tupper, M. Foster, n'eurent pas à Washington, l'accueil si sympathique qui est fait à M. Laurier et à ses collègues et ceux-là n'y firent certainement pas la moitié du bien qu'y ont fait en si peu de temps nos délégués à la Conférence Internationale.

Nous protestons, au nom des plus grands intérêts du Canada, contre l'attitude de la presse conservatrice en ce moment, et contre la façon dont elle traite M. Laurier et ses amis.

Nous déplorons sincèrement de voir si souvent nos adversaires mettre le parti au-dessus du pays et immoler sans scrupule la cause publique.

L'INDUSTRIE HUITRIERE

M. le rédacteur,

Maintenant que la saison de pêche des huîtres est ajournée à l'année prochaine, il ne serait peut-être pas sans intérêt pour ceux qui s'occupent sérieusement de cette industrie dans le pays, de s'arrêter un instant et de se rendre compte de sa marche accidentée à travers les temps.

Envisageant la question au point de vue économique, il ne fait plus de doute pour personne que la demande de ce comestible va en augmentant considérablement d'année en année et que le rendement de nos bancs diminue en raison de cette demande.

En examinant les livres officiels, nous constatons cependant une augmentation dans la quantité mise sur le marché annuellement. Ainsi, en 1896, nos fonds huîtriers ont produit 47,673 barils, en 1897, 48,574 barils, et cette année ce chiffre s'élèvera à près de 50,000 barils.

Malgré cette augmentation apparente du mollusque sur nos marchés, les prix, au lieu de baisser ont monté sensiblement. Cette saison-ci, par exemple, les huîtres de la Baie Malpèques avaient une valeur marchande d'un dollar par baril de plus que l'an dernier. Les huîtres de la Baie Miramichi qui trouvaient difficilement des acquéreurs, il n'y a pas bien longtemps à $2.50 et $3.00 le baril, se sont maintenues fermes à $4.00 le baril.

On se rappelle le temps où pour la modique somme de $1.50 à $2.00 on pouvait se payer le luxe d'un baril de mollusques pêchés sur les côtes du Nouveau-Brunswick, que nous apportait un grand nombre de goëlettes, avec les premiers jours sombres de l'automne.

Cette année, une couple seulement de ces bateaux primitifs ont fait leur apparition le long de nos quais, et ont fait d'excellentes affaires, n'ayant pas de concurrence à subir.

Il fut un temps où la Baie de Chesapeake, aux Etats-Unis, produisait à elle seule assez d'huîtres pour répondre aux besoins de la consommation de tout le continent ; un économiste distingué l'a comparé aux mines d'or de la Californie et a prouvé par des calculs bien établis qu'on avait tiré plus de richesses de ses fonds que des flancs de l'Eldorado californien.

Il y a quelque temps, un journal de Baltimore constatait avec regret la diminution alarmante de son rendement, et avisait les intéressés sur les moyens à prendre pour prévenir la ruine d'une si rémunérative industrie. Il a prouvé que durant la dernière décade, la valeur annuelle des bancs avait diminué de $1,600,000. Cependant, il s'exporte à l'heure qu'il est aux Etats-Unis soit ouvertes ou en coquilles près du double de la quantité d'il y a dix ans.

La Baie de Malpèques, au Canada, présente la même analogie.

Autrefois, sur nos marchés, ses mollusques qui sont peut-être les plus succulents du monde entier étaient seuls en demande. Ils étaient alors très abondants et à la portée de toutes les bourses, mais comme ses congénères de la Baie de Chesapeake, ces bancs se sont épuisés sous l'effet de pêches successives et, à l'heure qu'il est, malgré les prix élevés que commande ce mollusque, il est loin d'avoir la qualité, le mérite qu'on lui reconnaissait il y a des années ; on a vu sur le marché, cette saison-ci qui avait une bien chétive apparence, la plupart de forme irrégulière, et parvenue à peine au tiers de leur croissance, preuve incontestable du dépérissement de ces bancs.

Heureusement que depuis quelque temps, en fouillant les profondeurs de la mer, nous avons trouvé ci et là des bancs huîtriers, lesquels s'ils n'ont pas fourni des sujets aussi recherchés que les Malpèques ont cependant su maintenir l'équilibre entre la demande et la consommation.

Mais à l'heure qu'il est il semble que nous avons épuisé nos ressources de ce côté-là. Il faudra, à l'avenir, s'en tenir aux fonds que nous connaissons et, à partir de ce moment, inévitablement, nous verrons décroître à grands pas la production totale de nos huîtrières.

Déjà nous avons abandonné les lits de Caraquettes, si fournis autrefois, demain ce sera le tour des Malpèques, et avant longtemps l'industrie sera ruinée si nous ne prenons pas immédiatement les moyens de prévenir un tel désastre.

Cette année, le département des Pêcheries, agissant d'après l'avis de son expert en ostreiculture, a décidé de raccourcir la saison de pêche de quinze jours, c'est-à-dire qu'à l'avenir la saison de pêche s'ouvrirait le 1er octobre au lieu du 15 septembre, comme cela se faisait à venir jusqu'aujourd'hui. Ceci sera d'un bon effet au point de vue du marché ; les pêcheurs et les commerçants en tireront certains avantages, mais cela n'amoindrira pas la prise totale, ni ne protègera nos huîtrières contre leur dépeuplement.

Pour s'en convaincre, je rappellerai que pendant la présente saison, durant les premiers jours du mois d'octobre, nous avons eu une période de temps chaud, laquelle a nui considérablement au commerce. Un peu plus tard, des tempêtes violentes et continues ont empêché pendant assez longtemps les pêcheurs de se livrer à leurs occupations. Cependant, à la clôture de la saison, on avait réussi je ne sais par quel moyen d'accumuler plus de mollusques sur le marché que l'an dernier à pareille époque.

Preuve irréfutable qu'en raccourcissant la saison de pêche, vous aiderez peut-être au marché, vous éviterez les pertes que le commerce subit presque toujours durant les temps chauds du mois de septembre, mais vous ne protégerez pas le mollusque contre son dépeuplement.

Dans son dernier rapport, l'expert en ostreiculture du gouvernement suggère que les bancs dévastés soient laissés en repos pendant quelques années pour leur permettre de se repeupler.

L'idée est certainement excellente et produirait de bons résultats, mais on pourrait faire mieux. Le département des Pêcheries, qui semble prendre un si grand intérêt à la chose, pourrait, en temps opportun, acheter de nos voisins les Américains, disons deux goëlettes de plants ou naissances d'huîtres que les yankees appellent "seed oysters" et répandre ces petites huîtres sur nos lits dépeuplés. La chose se pratique sur une grande échelle en Europe. A chaque saison les Etats-Unis exportent ainsi de grandes quantités de ces petites huîtres en France, en Belgique et aux différents endroits où l'on fait une culture scientifique du mollusque.

Je viens de parler de culture ostreicole : c'est, je crois, le remède le plus efficace qu'il conviendrait d'apporter aux maux dont je viens de faire l'énumération. Ces maux, comme on le sait, sont les suivants : pêche excessive durant la saison permise, et prise illégale de sujets à peine parvenus au tiers de leur croissance, soit qu'on livre au commerce ou détruit en pure perte en ne les remettant pas sur les fonds d'où on les enlève.

La culture ostreicole n'est pas tout à fait inconnue ici ; cependant, elle est encore dans les langes de l'enfance.

Il fait bon de constater toutefois qu'une superficie assez considérable de fonds propres à cette culture est maintenant louée par bail à des particuliers qui se proposent de tenter l'expérience ; chose assez curieuse à observer, c'est dans la province de Québec, sur la Baie des Chaleurs spécialement que cette entreprise a pris le plus d'essor, et c'est pourtant l'endroit le plus dépourvu de bancs naturels de tout le pays.

L'Ile du Prince - Edouard, lieu où se rencontre le plus d'avantages possibles pour cette culture, est l'endroit où l'on a réservé le moins d'espace à cet effet.

Cette année, des huîtres transplantées ont obtenu des prix très rémunérateurs sur notre marché, et, s'il faut en juger par ces débuts, il y a lieu de fonder de grandes espérances sur le succès d'une aussi importante entreprise.

Le commerce d'huîtres en coquille a une valeur nominale dans le pays d'à peu près un quart de million de dollars.

Nous importons aussi annuellement des Etats-Unis à peu près 75,000 gallons d'huîtres ouvertes — une valeur de 135,000 dollars.

Quand notre culture ostreicole aura pris un peu de développement, nous pourrons même tenter l'entreprise du commerce des huîtres ouvertes.

Il y a quelques années, un négociant important de cette ville avait loué par bail une certaine étendue de fonds sur la baie Miramichi dans ce but ; mais malheureusement, au moment où il se disposait à mettre son projet à exécution, des complications sont survenues. De guerre lasse avec le département des Pêcheries, il dût abandonner ses prétentions, après avoir perdu dans l'aventure une somme assez considérable de capitaux.

Il ne faudrait pas que la même chose se renouvellât, au contraire, le département des pêcheries devra encourager les hommes d'initiative qui tenteront à l'avenir de faire sortir de l'ornière et prospérer une de nos principales richesses naturelles.

J. A. PAULHUS.

Du "Gaulois" :

C'était hier le troisième anniversaire de la mort d'Alexandre Dumas fils.

Au cimetière, l'après-midi, le monument émouvant de Saint-Marceaux était jonché de fleurs. Détail touchant: la couronne de marbre qui nimbe d'une auréole la tête de Dumas disparaissait sous une branche de camélias, de camélias blancs, dont les pétales détachés par le vent d'automne, s'effeuillaient silencieusement, tombant comme des larmes sur le front de marbre du maître.

A cette même heure, à la Renaissance, Marguerite Gautier revivait et mourait sous les traits de Mme Sarah Bernhardt.

—o—

Le Storthing norvégien vient de faire un nouveau pas vers la séparation d'avec la Suède. Il vient d'adopter par 51 voix contre 33 une proposition de loi qui enlève au drapeau national le signe d'union entre les deux pays. Cette proposition, qui a été vivement combattue par la droite, est illégale, car elle est en contradiction avec l'article premier du traité d'union. La gauche séparatiste n'en a pas moins persisté dans sa résolution, et, comme il est fort douteux que le roi ratifie le vote de l'Odelsthing, ce sera un nouveau sujet de conflit entre la couronne et le Parlement norvégien.

" C'est le soleil a son declin qui colore le firmament "

o o o

C'est à la fin de l'année que les relations sociales brillent du plus vif éclat.

Les fêtes de Noel approchent.

La redingote sera bien portée pendant les prochains quelques mois et l'habillement de toilette sera mis avec une régularité étonnante.

Tout indique que cette saison sera exigeante quant à ce qui regarde la toilette, et vous devriez voir de suite si vous avez tous les vêtements qu'il vous faut.

Les prix exigés par les tailleurs pour vêtements de toilette mettent votre portemonnaie à sec au moment où vous avez besoin d'argent pour acheter d'autres articles.

o o o

" Fit Reform " résout l'énigme comme suit : " vêtements livrés immédiatement à environ la moitié des prix exigés par les tailleurs pour des vêtements semblables.

La preuve—" Nous vous remboursons votre argent si vous n'êtes pas satisfait."

Redingote et Veste de drap de Vigogne anglais, valant $35.00 si faites sur commande,

Prix Fit-Reform, $18.00 et $20.00.

Habillement de toilette, doublé de soie partout, égal quant à l'ajustement, au fin et à la marchandise, à ceux faits sur commande à $35.00 et $40.00.

Prix Fit-Reform, $20.00 et $25.00.

o o o

LA CIE KENNEDY, Limitee,

2364 RUE STE CATHERINE OUEST

Prop. de la Garde-Robe Fit-Reform

Montréal, Toronto et Winnipeg

CAPITOL

LE FAVORI DES AMATEURS

La Cie S. CARSLEY, Limitée.

Rue Notre Dame Le plus grand magasin de Montreal 13 Dec. 1898

Le Grand Magasin encombré d'acheteurs de Cadeaux de Noel.

Robes Chaudes de Maison

Ces magnifiques robes pour la maison sont très convenables pour cadeaux à votre mère, votre épouse.—Elles sont faites de flanelle duvet de cygne rayée de fantaisie, en riche nuances de rose, bleu-gris et violet, garnies de riche dentelle, prix spécial $4.50

Longueurs de robes pour cadeaux

Toute la semaine prochaine, on offrira en vente au Grand Magasin, un grand assortiment de nouvelles longueurs de robes, belles étoffes d'hiver, bien faites et très convenables pour cadeaux de Noël. Ces belles longueurs de robes sont

Déposées sur la table du centre

dans le département des étoffes à robes, et le prix de chaque longueur est marqué en chiffres connus. De 65c à $22.50.

Longueurs de robes en indienne pour Cadeaux

On vend chaque jour des centaines de longueurs de robes en nouvelles indiennes ; lot spécial ajouté aujourd'hui, convenable pour nourrices, servantes de table, etc., excellent pour cadeaux de Noël. Prix spécial, de 60c à $2.

Riches Argenteries

Le chef du département des argenteries sachant que vous voulez avoir d'élégants articles en argent pour cadeaux de Noël a, en conséquence réuni en un stock ce qu'il y avait de plus beau au monde en fait d'argenteries. Un stock d'argenterie aussi varié est nouveau à Montréal — paniers à gâteaux, plateaux à fruits, jarres à marinades et à biscuits, beurriers — très bien travaillés et finis. Spécial chacun, $1.45.

Services de fumeurs en argent plaqué, chacun, $1.75.

Nouvelles Blouses de Toilette

—Robert Hamilton, le millionnaire l'élégance de ces blouses doivent être vues pour être justement appréciées. Faites de drap de satin noir avec raies de couleurs brillantes, blanches, vertes et jaunes entremêlées. Prix spécial pour les fêtes, $3.

La Cie S. Carsley, limitée.

Souvenez-vous de notre Grande Vente de Manteaux

Une autre journée de vente énorme de manteaux et de collerettes. Les dames ne tardent pas à voir où elles peuvent se procurer la meilleure valeur. Tous les manteaux et toutes les collerettes d'hiver sont réduits, excepté les collerettes doublées en fourrure. Les prix des dernières nouveautés de Paris, Berlin et Londres, sont également réduits considérablement.

N'attendez pas que les plus belles soient vendues si vous voulez choisir un cadeau de Noël que la plupart des dames aiment.

Rappelez-vous que l'on déduit 33 1-2 pour cent sur les prix réguliers marqués, et que ces prix restent sur les billets et les marchandises, pour que les dames puissent se rendre compte des occasions de bon marché.

Services de Toilette

Il fait plaisir de savoir qu'un cadeau comme celui-ci est convenable pour un ami qui tient maison.

Magnifiques services de toilette décorés, 10 morceaux, bonne valeur à $3.75. Prix spécial pour les fêtes, $2.50.

La Cie S. Carsley, Limitée.

Demandez par écrit le nouveau catalogue d'hiver qui vient d'être publié et qui contient 176 pages de matières illustrées et intéressantes.

La Cie S. CARSLEY, Limitée

Nos 1763 à 1785 rue Notre-Dame—MONTREAL—184 à 194 rue St-Jacques

M. Léon Bourgeois, ancien président du conseil, vient de quitter Paris pour entreprendre un grand voyage en Europe. Il se rend tout d'abord à Vienne et de là il ira dans les Balkans.

—o—

M. Chamberlain publie un article politique dans le numéro de Noël de la revue Scribner, qui se termine ainsi : Il n'y a pas de limite à la réponse que ferait l'Angleterre aux avances de l'Amérique pour une alliance, pour une ligue des peuples parlant anglais. L'Angleterre ne reculerait même pas devant une alliance faite contre l'univers entier, pour défendre l'idéal de la race anglo-saxonne, idéal d'humanité, de justice, de liberté et d'égalité de chances.

LE "MONDE MODERNE"

Sommaire du numéro de décembre 1898. —La Cloche, par Gustave Toudouze. — 5 compositions de Ed. Zier. Pérouse, par Gerspach. — 11 illustrations. Le Bouvier, par Henri Caruchet. — 3 compositions de l'auteur. La Nouvelle Chambre — Portraits de tous les députés. La Beauté et son hygiène, par le Dr E. Monin. Neuf jours au Désert égyptien, par Gervais Courtellemont. — 9 illustrations. L'Amour qui tue, par Jean Paul Elhem. — 8 photographies de A. da Cunha. Le Mouvement littéraire, par Léo Claretie. Causerie scientifique, par G. Marechal. — 7 figures. Evénements géographiques et coloniaux, par Gaston Bouvier. — 4 illustrations. La Musique, par Guillaume Danvers.—Le Soleil de Minuit. — 1 décor. Chronique théâtrale, par Maurice Lefevre. — 3 illustrations. La Mode du mois, par Berthe de Présilly.—12 modèles. Memento encyclopédique.—8 illustrations. Questions financières. — La Caricature internationale. — La cuisine du mois. — La Vie Pratique. — Jeux et récréations.— Bibliographie. — Table du tome VIII.

Le "Monde Moderne" parait le 1er du mois. — Il forme, par an, 2 volumes contenant 2,000 pages, 1,500 gravures et morceaux de musique, le tout inédit et de reproduction interdite. Paris : 5, rue Saint-Benoît.

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

Vente Spéciale A l'Encan

d'une grande consignation de beaux vases importés, bric-à-brac, belles broderies chinoises et japonaises soie, etc., argenterie, coutellerie, couteaux à dépecer et autres objets en boîtes. Tous ces articles sont très convenables pour cadeaux de Noel et du Jour de l'An, et sont vendus absolument sans réserve à nos salles, 241 et 243 rue St. Jacques.

Jeudi, le 15 Décembre

COMPRENANT.

Beaux vases et figures importés français et anglais, les derniers modèles, couleurs exquises, bronzes, grande variété de jardinières, piédestaux et pots, services à thé en porcelaine, plats à fromage, services à poisson, etc. Un grand lot de couteaux et de fourchettes Sheffield à diner et à dessert, plusieurs boîtes de riches couteaux à dépecer, tranchoirs à poissons, couteaux à dessert, cuillers à fruits, sallières, services à thé en plaqué anglais, carafons, jarres de boulangers et à marinades, etc., etc. Aussi, ornements de fantaisie, rideaux en dentelle suisse et autres, portières, taies d'oreillers, draps, couvertures, etc., nappe toile Belfast, clôtures en cuivre et en fer, et une grande variété d'autres marchandises trop nombreuses pour être détaillées.

Vente à 2.30 p.m.

RAE & DONNELLY,
Encanteurs.

Vendredi, le 16 décembre, nous vendrons un grand lot de beaux tapis, prélarts et linoléum: meubles et articles de ménage de tous genres. Vous devriez assister à ces ventes, car les marchandises seront vendues sans égard aux prix. 245-2

VENTE PAR ENCAN

PAR MARCOTTE FRERES

VENTE AU COMMERCE

MERCREDI le 14 du courant, nous offrirons en vente à nos salles rue St-Jacques à 10 heures, sans réserve et en lots pour le commerce, un fonds de banqueroute de marchandises sèches assorties : Etoffes à robes, cachemires, cotonnades, tweeds, coutil, meltons, corsets, serges, chemises, doublures, bas, gants, mitaines, bretelles, toile de ménage, dentelle, broderie, cravates, covertes, couvre-pieds, flanelle, rideaux, net à rideaux, sous-vêtements, etc.

Chaussures et claques assorties pour hommes, femmes et enfants, ferblanterie, ferronnerie, etc.

Un beau stock de fourrures, casques, manchons, collerettes, etc, en seal, mouton de Perse, et autres marchandises.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

243-3

Vente au Commerce

JEUDI LE 15 DU COURANT,

à 10 Heures,

nous vendrons un fonds de banqueroute de marchandises de $7,800.00.

Tweeds, meltons, beavers, doublures, cotonnades, cachemires, indiennes, mousseline, bretelles, sous-vêtements, corsets, cravates, couvertes, couvre-pieds, batiste, canevas, toile de ménage, rubans, etc.

—AUSSI—

Une grande quantité de chaussures assorties, claques pour hommes, femmes et enfants.

Fourrures de toutes sortes, articles de fantaisie et beaucoup d'autres marchandises.

Sans réserve et en lot pour le commerce.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs

245-2

PAR BENNING & BARSALOU

Vente au Commerce

Nouveautes, Toiles de menage (par catalogue), Confections, Lainages, Fourrures, Chaussures, Pasins, etc.

Par BENNING & BARSALOU,

Encanteurs,

Nos 86 et 88 RUE ST-PIERRE

MERCREDI, le 14, et JEUDI, le 15 décembre à 10 HEURES a.m. chaque jour.

(Crédit de 3 mois).

Un stock considérable de nouveautés, lainages, confections, sous-vêtements, articles de fantaisie, rubans, gants et mitaines, articles de fantaisie, etc. etc.

AUSSI à 2 HEURES P.M.

1 Caisse d'éventails en plumes d'Autruche.

5 Caisses articles de Paris, savons de toilette, poupées, canifs, porcelaine, etc. etc.

AUSSI à 2.30 HEURES P.M.

(Par Catalogue)

23 CAISSES DE TOILES DE MENAGE VENANT D'ETRE RECUES.

AUSSI à 4 HEURES P.M.

Une consignation de Fourrures, pardessus, casques, manteaux.

AUSSI JEUDI, le 15 décembre à 10 heures a.m.

100 caisses de chaussures.

10 caisses de patins.

Le tout pour être vendu sans aucune réserve. 243-3

L'HOTEL DE RAMBOUILLET

Conférence de M. de Labriolle professeur de littérature française

A l'Universite Laval hier soir

Après avoir rappelé les traits principaux de la réforme de Malherbe, M. de Labriolle montre que, contrairement à l'assertion de Boileau, il n'est pas vrai de dire que tout reconnut ses lois. Malherbe fut l'objet d'une hostilité très rigoureuse de la part des poètes, ses contemporains, et il n'a guère triomphé qu'après sa mort. Les chefs de la réaction qui se dessina contre lui furent Régnier et Théophile de Viau. Ils représentent l'un et l'autre, dans la diversité de leurs talents individuels, le libre esprit du 16e siècle, ennemi des rudes labeurs et des règles trop étroites. Les coups qu'ils portèrent à Malherbe frappèrent souvent très justes. Néanmoins, ils n'ont pas réussi à entamer son oeuvre, parce que la réforme de Malherbe s'exerçait dans le sens même des aspirations vers l'ordre et l'unité qui se faisaient jour dans la société et dans les âmes. On trouve une autre preuve, encore plus frappante, de cet esprit nouveau dans l'histoire de "l'Hôtel de Rambouillet."

Le conférencier raconte la fondation de l'Hôtel et comment Catherine de Vivonne-Pizani, marquise de Rambouillet, désireuse de fuir la cour licencieuse d'Henri IV, résolut de faire construire un hôtel privé et d'y réunir une société d'élite qui ferait profession "de décence, de vers et de vertu." Belles furent les origines de l'Hôtel de Rambouillet. Dans la fameuse "chambre bleue" où recevaient la marquise et sa fille, Julie d'Angennes, les plus grands seigneurs et les meilleurs écrivains défilèrent. Corneille y lut tous ses chefs-d'oeuvre du Cid à Rodogune. Bossuet lui-même y improvisa vers seize ans un sermon. L'Hôtel de Rambouillet fut en un mot le sanctuaire du bon goût. — La grande occupation y était d'abord de s'y divertir. Mais il y avait place aussi pour les choses sérieuses, pour les discussions littéraires, et même grammaticales. La fameuse querelle des Uranistes et des Gobelins divisa un instant les esprits : on disputait pour savoir lequel des deux sonnets composés l'un par Benserade, l'autre par Voiture, était le meilleur. Tout Paris s'intéressa à cette importante querelle, dont M. de Labriolle soumet les pièces à ses auditeurs.

En 1667, la décadence de l'Hôtel commença avec le mariage de Julie d'Angennes et de M. de Montausier. Dès lors le prestige et l'influence de l'Hôtel de Rambouillet diminuèrent singulièrement.

Cette influence avait été capitale d'abord au point de vue de l'orientation générale de la littérature française. L'Hôtel de Rambouillet est le premier en date et a fourni le modèle de cette longue série de salons où les écrivains du 17e et du 18e siècle à part de rares exceptions, se sont formés et ont produit leurs chefs-d'oeuvre. Le public auquel s'adressaient les auteurs d'avant 1789 est donc un public limité, bien connu d'eux, ce n'est pas comme aujourd'hui le "grand public". Les salons représentaient le bon goût, aux yeux des étrangers comme à ceux des Français, et quiconque voulait écrire aspirait à s'y faire initier. De là résultent de graves conséquences. Nos écrivains durent se plier aux habitudes de la vie mondaine et les porter dans leurs oeuvres. Ces préoccupations sont tout à fait contraires à la "littérature personnelle." La vie mondaine est incompatible avec l'étalage du moi. "Voyez-vous cet homme qui, dans un salon, se lèverait tout à coup d'un air inspiré pour dire "Mon âme a son secret, ma vie a son mystère", et dévoiler ce mystère ou raconter ce secret? Il aurait un succès de fou rire et deviendrait comme disait Molière, un ridicule!" Aussi notre littérature classique est-elle beaucoup plus psychologique que "lyrique", c'est-à-dire que "personnelle". Autre conséquence : le public des salons, composé d'hommes et de femmes a imposé à nos écrivains la clarté, qui est la qualité maîtresse des oeuvres françaises. Mais la clarté, telle qu'il la demande, est souvent exclusive de la profondeur. "Les salons, a dit M. Brunetière, ont comme allégé notre littérature de son lest philosophique." Ainsi les oeuvres vraiment profondes, comme les "Pensées" de Pascal, l'"Esprit des Lois" de Montesquieu, l'"Histoire Naturelle" de Buffon, ont-elles été écrites loin du public.

Mais à côté de cette influence fâcheuse, les salons ont rendu d'importants services, et c'est là un point que le conférencier démontre à propos de l'Hôtel de Rambouillet. L'influence de l'hôtel s'est exercée sur les moeurs d'abord. Il a substitué à la grossièreté du 16e siècle finissant l'exquise politesse qui a fleuri au dix-septième. Les dames, telles que la marquise de Rambouillet furent les institutrices de la haute société. En outre, par le fait même que les hommes de lettres se mêlèrent aux hommes du monde, ils se décrassèrent du lourd pédantisme dont ils étaient jusqu'alors affublés pour la plupart l'esprit fut reconnu comme une noblesse, qui suppléait à l'autre.

Les habitués de l'hôtel ont enfin contribué à épurer la langue des mots étrangers ou provinciaux, et à fixer la nuance des sens divers d'une même expression. On leur doit aussi d'heureuses métaphores.

Si malgré tous ces services l'hôtel de Rambouillet a mauvaise réputation, c'est que les sottes imitations qui en ont été faites l'ont partiellement discrédité. Quand les "pecques provinciales" s'en mêlèrent, tout fut perdu. Ce sont celles-là seules que Molière a attaquées dans les "Précieuses ridicules."

Mais aux vraies précieuses, à celles de la première heure, il faut être reconnaissant. Elles ont purifié les moeurs de la langue et elles ont contribué à former cette exquise société française qui a rehaussé si singulièrement notre prestige national aux yeux des étrangers.

M. de Labriolle fera une conférence publique demain, mercredi, 14 décembre, à 8 heures, dans la salle des Promotions de l'Université Laval.

MAUX DE TETE
de quelque cause qu'ils proviennent sont guéris en une demi-heure. 10c. et 25c. Tous les pharmaciens.
HOFFMAN'S HEADACHE POWDERS

COURRIER DE QUEBEC

Assemblée de la société protectrice des animaux

CET ENFANT TROUVE MORT

Le club des dames

LE PORTE-MONNAIE D'UN MILITAIRE

Les écoles des Arts et Metiers

(De notre correspondant régulier.)

Québec, 13.— L'assemblée annuelle des membres de la société protectrice des animaux a eu lieu hier midi, au Frontenac, sous la présidence de M. J. T. Ross. L'assistance était nombreuse.

Le secrétaire, M. A. Robertson, a fait un rapport très intéressant des opérations de la société dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. Il n'y a pas eu un seul cas de morve et de maladies contagieuses de rapportés à la société, l'année dernière. La société a été appelée à s'enquérir de 68 cas spéciaux de brutalité et de 47p laintes ou dénonciations. Il y a eu quatre poursuites et trois condamnations.

Le comité de direction recommande avec instance dans le rapport l'établissement de refuges particuliers pour les animaux épuisés et égarés, où ces animaux pourraient être soignés et dans un cas d'incapacité complète pour le travail, tués ou détruits d'une manière humaine. Il existe déjà de ces refuges à Londres à New-York et dans plusieurs autres grands centres de population.

La société insiste sur l'éducation de l'enfance en matière de protection pour les animaux comme étant le seul moyen de propagande efficace.

Elle recommande au Conseil de ville de voir à ce que la foire aux chevaux qui a lieu au Palais tous les automnes soit réglementée de manière à ce qu'elle ne soit plus comme par le passé une occasion de brutalité.

Les élections des officiers ont eu lieu après la lecture du rapport et en voici le résultat: MM. J. T. Ross et A. Robertson ont été réélus président et secrétaire, respectivement, et le Rvd. Dr Norman, le Rvd. A. T. Love, l'hon. R. R. Dobell, l'hon. Richard Turner, le col. J. B. Forsyth, et MM. H. M. Price, J. Hale, John Hamilton, J. B. Laliberté et Thomas Norris ont été appelés à faire partie du comité de direction.

A la demande du comité, Son Honneur le lieutenant-gouverneur L. A. Jetté a bien voulu accepter le titre de patron de la société.

—M. Robert Herbert Smith, ancien marchand en retraite, et ex-président de la Banque Québec, est mort dimanche soir à l'âge de 74 ans.

—Il a été constaté à l'enquête tenue hier matin sur le cadavre d'un enfant de trois mois, trouvé mort la veille dans son berceau par sa mère, Mme Martel, rue Des Fossés, que l'enfant souffrait d'un commencement de pneumonie et qu'en vomissant dans le cours de la nuit, il avait été asphyxié par certaines matières qui étaient allées se loger dans la trachée-artère.

On avait laissé entendre que cette mort étrange pouvait avoir été causée par une dose excessive d'un remède spécial pour la coqueluche qu'on lui avait administré la veille. Le verdict résultant de l'enquête et de l'autopsie indique que la coqueluche n'y a été pour rien.

—L'assemblée annuelle des membres du "Teas Club", au pavillon des Patineurs, avenue Grande Allée, a eu lieu hier midi. Le sexe élégant de Québec y était représenté par ses meilleurs éléments, une trentaine environ. Ces dames ont procédé aux élections des officiers du club et elles ont eu le résultat suivant : Madame Wilson, épouse du lt.-colonel, et Mme Meredith ont été réélues présidente et secrétaire-trésorière, et Mmes M. Joseph, A. Joseph, Gaudet, P. Hall, R. Hale, G. Tessier, Oscar Pelletier, G. R. White, J. Scott, R. Turner et Mlle M. Pratton ont été élues directrices.

En vertu d'un amendement à la constitution que l'on a adopté, les enfants de quinze ans pourront être admis à l'avenir aux thés, sur un billet de saison.

—Un charretier du nom de Louis Giroux a eu l'infortune de perdre, hier, accidentellement, un cheval pour lequel il avait refusé quarante piastres quelques jours auparavant. Il descendait la rue St-Louis lorsqu'en tournant le coin de la rue Lachevrotière le cheval a buté et il y a eu du coup fracture d'une des pattes de derrière. M. Doddridge, de la société protectrice des animaux, qui se trouvait sur les lieux, n'a pas tardé à mettre fin aux souffrances de la pauvre bête en lui logeant une balle dans la tête.

—Paré, qui est accusé de faux commis au détriment d'une maison de New-York, a consenti, hier matin, à son extradition. Il partira ces jours-ci sous la garde du sergent Devey, membre de la police secrète de New-York.

—Le R. P. Henning, C. SS. R., recteur de l'église St-Patrice, que l'on recommandait aux prières de ses ouailles, il y a une dizaine de jours, est parfaitement rétabli.

Un futur lieutenant-colonel a eu une terrible distraction, samedi. Il entre chez un restaurateur de la Basse-Ville, paye une consommation et laisse son porte-monnaie sur le comptoir. Il contenait la bagatelle de $230.00. De retour aux quartiers, il constate sa perte. Il croit avoir été volé. Il met de suite le téléphone en opération et donne l'éveil au chef de police. Quelques heures après on lui apprenait l'heureuse nouvelle que son petit trésor avait été retrouvé chez le restaurateur et soigneusement mis sous clé en attendant une réclamation de la part de son propriétaire.

— Un individu qui appartient à la tribu nomade des "tramps" et qui s'est donné pour être un nommé George Wheeler, est allé, sans aucune autorisation quelconque, samedi dernier, se servir d'un paletot qui était étalé à la devanture du magasin de nouveautés de M. Gosselin, rue St-Joseph. Il avait été malheureusement aperçu par le constable Goulet. C'était un pardessus qui valait $5.00. On a procuré, hier matin, au délinquant, l'avantage de passer à la pension de M. Bernatchez, sur les plaines d'Abraham, les jours réputés les plus rigoureux de l'hiver.

— L'abbé Cyrille Samson, un ancien professeur au collège de Lévis, et qui exerçait le ministère aux Etats-Unis, depuis quelques années, a été nommé curé de St-Cajetan d'Armagh, dans le comté de Bellechasse.

L'abbé Alphonse Bourassa, ancien vicaire à Portneuf, a été nommé vicaire à St-Michel de Bellechasse.

— Les Enfants de Marie de la paroisse St-Jean-Baptiste sont allées présenter leurs hommages à monsieur le curé Demers, vendredi soir, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire de prêtrise et lui ont fait cadeau de deux magnifiques lustres ainsi que d'une bourse bien garnie.

— La 57ème assemblée générale annuelle des membres de la Chambre de Commerce a lieu à 2.30 heures, cette après-midi.

— On a constaté avec regret, cette année, une diminution considérable dans le nombre des élèves qui fréquentent les cours gratuits de l'Ecole des Arts et Métiers. M. le curé Faguy en a fait la remarque au prône, à la Basilique, dimanche, à la demande de Sa Grandeur Mgr l'archevêque et il a instamment prié les familles, en particulier celles de la classe ouvrière de voir à ce que leurs enfants profitent de ces excellents cours qui sont donnés gratuitement pour propager des connaissances qui leur sont non seulement utiles mais indispensables.

— Une intéressante soirée dramatique et musicale doit avoir lieu jeudi soir à l'Université Laval, en l'honneur du recteur, Mgr Laflamme. Ce sont des élèves du Petit Séminaire qui doivent en faire les frais. Le programme comprend entre autres choses une opérette de F. Bossière, que M. Jos. Vézina a orchestrée. Le public sera admis.

— L'un des enfants de M. Thom Walsh, agent de police secrète, à Québec, qui souffrait d'une maladie cérébrale et que M. Walsh avait cru devoir confier aux soins de spécialistes à l'hôpital Victoria, à Montréal, a fini par succomber à ses souffrances. Les funérailles auront lieu à Québec mercredi l'après-midi.

L'IMMIGRATION DES FEMMES

Opération de la Women's National Immigration Society

ELECTION DES OFFICIERS

La "Women's National Immigration Society" a eu hier après-midi, une importante assemblée sous la présidence du Dr Roddick, M.P. Outre un grand nombre de dames nous remarquions : les Révds G. Abbott-Smith, James Patterson, MM. Hoolahan, agent d'immigration du Gouvernement Fédéral ; A. Regimbal, son secrétaire et E. Marquette, agent d'immigration du gouvernement provincial.

Mme Vosburg, secrétaire-trésorière, lut le 17e rapport annuel. Ce rapport dans lequel est contenu le résumé des opérations de l'année dernière, est très encourageant.

Deux cent soixante immigrantes sont passées par cette maison de refuge durant l'année dernière, 150 Anglaises, 28 Irlandaises, 68 Ecossaises, 4 Gilloises, 1 Française, 4 Danoises, 4 Allemandes, 2 Assyriennes et 3 Suédoises.

Mme Vosburg lut aussi le rapport financier. Les dépenses de l'année ont été de $2.059, et il reste une balance en mains.

Des discours furent ensuite prononcés par le Révd. James Patterson, MM. John Hoolahan, E. Marquette, Miss Proctor et par le Révd. G. Abbott-Smith.

Après l'adoption des rapports, eut lieu l'élection des officiers avec le résultat suivant :

Président, Mme Cox.

1ère vice-présidente, Mme Gillespie.

Seconde vice-présidente, Mme Cramp.

3e vice-présidente, Mme Reuben Taylor.

Secrétaire-trésorière, Mme Vosburgh.

Bureau de direction, Mme Hugh Allan, Mme A. A. Allan, Mme Botterwell, Mme Barnard, Mme Aspinwall-Howe, Mme Robert Mackay, Mme Vincent Meredith, Mme Sutherland Taylor, Mme T. G. Shaughnessy, Mme G. Abbott-Smith, Mme Waud, Mme Cunliffe, Mme A. Whitney, Mme Walton, Mme Auchmuty, Mlle Hall et Mlle Laidlaw.

LES FEMALE PLASTERS

du Dr J. Larivière sont employés dans les communautés et toutes les femmes qui en font usage déclarent qu'ils calment les douleurs, donnent aise et confort. Il faut les essayer pour le Beau Mal et toute douleur. Ecrivez pour ma liste de questions. Adressez Dr J. Larivière, Manville, R. I. 224-jno

MORT SUBITE

M. Charles E. Roy, domicilié avenue Lansdowne 455, Montréal, est mort subitement à Granby, hier, pendant qu'il attendait un train, à la gare. Il était parti samedi, pour Granby, où il était en visite chez des parents. M. Roy était âgé de 47 ans et était teneur de livres chez Shaw, Cassels & Cie., marchands de cuir.

Dans l'opinion du médecin, la mort de M. Roy a été causée par une maladie de coeur.

UNION TYPO

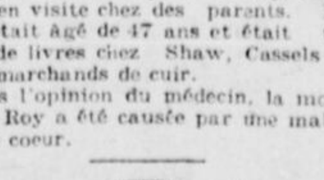

Montre Gratuite
Montée et Réglée par La Queue
Pour introduire les Pilules Roses de Fer Tonique pour enrichir le sang, pour les personnes pâles, la faiblesse chez les femmes, les maladies de foie et des rognons, la nervosité, la débilité générale, etc., nous donnons GRATUITEMENT une montre or 14 k pour dames ou messieurs, magnifiquement gravée, tenant bien le temps, garantie pour 5 ans. Les Pilules coûtent 50c. la boîte, $3.60 pour 6 boîtes. Envoyez ce montant et vous recevrez pilules et montre, ou écrivez pour particularités. C'est une offre de bonne foi. The Dr. Weston Pill Co., 358 rue Yonge, Toronto, Ont.
Agent pour Montréal
G. STARKMAN, 80½ rue Saint-Maurice.

INJECTION
GOUTTES VÉNITIENNES
Seul Traitement sérieux capable de guérir RAPIDEMENT les Echauffements et Ecoulements
(Employé à l'hôpital RICORD de Paris)
PARIS, Phie BOULET, 36 avenue Duquesne.
A Montréal : Phie ARTHUR DECARY.

CARABAÑA
Eau Minérale Purgative
JAMAIS DE COLIQUES
JAMAIS DE NAUSEES
JAMAIS D'IRRITATIONS
Elle donne une purgation agréable et l'on n'a rien à changer à ses habitudes.

Henry Morgan & Cie,
. . . COLONIAL HOUSE

EXPOSE DES
Nouveautes Convenables
POUR LE COMMERCE DE NOEL DANS CHAQUE DEPARTEMENT

DEPARTEMENT DES VETEMENTS

Vêtements tout faits de toute classe pour enfants, petits garçons et jeunes gens.
Nouveau costume d'automne en tweed écossais canadien.
Nouveau costume Eton d'automne avec pantalon gris rayé ou noir.
Nouveau reefers d'automne en frieze irlandais en draps poilu ou en beaver.
Nouveau pardessus couverte d'automne avec ou sans doublure.
Nouveaux pantalons et nouvelles culottes divers pour l'automne en tweed et en serge.

JOUETS ! JOUETS ! JOUETS !

Lignes spéciales de traines sauvages pour petits garçons et de cutters pour petites filles à 50, 75 cts et $1.00. Ce sont des marchandises d'une valeur extra.
Traineaux de poupées, carrosses, chariots, etc., etc.
Jeux de toutes sortes à tous les prix.
Une immense collection de nouveautés arrivée dans ce département. Les enfants de tout âge seront charmés par la variété et la splendeur de l'étalage.
Une belle collection de poupées habillées ou non, depuis celles au prix le plus bas jusqu'au plus dispendieuses.
Traineaux et cutters pour petits garçons et petites filles, bons et à bon marché.
Voyez la variété presqu'infinie de jouets sur les tables spéciales.
Jouets divers à 5, 10, 20, 25 et 50 cts., valeur merveilleuse.
Avis—L'appareil photographique Yale se vend maintenant seulement à 50 cts.

PANIERS DE FANTAISIE ET ARTICLES EN SAULE

La nouvelle valise Panama en cinq dimensions de 75 cts à $2.00 chaque Utile, jolie et à bon marché.
Paniers à papier, toutes les dimensions de 50 cts à $2.00 chaque.
Paniers à ouvrage doubles ou non, toutes les dimensions.
Paniers bonbonnières, genres et prix variés.

INDIENNES ! INDIENNES !

Aussi un assortiment d'indiennes de couleurs claires et sombres pour le commerce de Noel.
Patrons de Butterick pour dames, demoiselles et enfants, un assortiment complet.
Commandes par la poste. Le nouveau catalogue est envoyé gratis sur demande. Toutes les commandes sont exécutées avec attention.

HENRY MORGAN & CIE.,

AVIS PUBLIC

est par le présent donné que les commissaires d'écoles pour la municipalité de la Cité de Saint-Henri, dans le comté d'Hochelaga, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir que la loi 61 Victoria, chapitre 62, soit amendée de manière à faire disparaître les doutes qui pourraient s'élever quant au droit d'imposer la taxe spéciale, créée en vertu de la dite loi sur tous les biens immeubles imposables dans la dite municipalité et plus spécialement sur les biens immeubles des corporations et des compagnies légalement constituées de la dite municipalité.

HUSMER LANCTOT,
Procureur des Requérants.
Montréal, 6 décembre 1898. 242-25

AVIS

AVIS est donné par le présent par la "San Life Assurance Company" du Canada, qu'elle demandera à la prochaine session du Parlement du Canada un acte amendant les statuts d'incorporation de la dite compagnie relatifs au placement de ses fonds et à d'autres affaires.

HALL, CROSS, BROWN,
SHARP & COOK,
Procureurs des Solliciteurs.
Montréal, 6 décembre 1898. 242-50

L'HIVER EST ARRIV

Si vous n'êtes pas prêt pour l'hiver nous pouvons vous fournir les plus beaux articles de la ville faits par des tailleurs.

Pardessus, costumes, pantalons ; aussi garnitures en fourrure pour pardessus, et fourrures de toutes sortes.

M. N. LEVEILLE
Marchand-Tailleur
128½ Rue St-Laurent

Tél. Bell 1624. East Tél. des Marchands 324
O. CAUCHON
Entrepreneur et Marchand de Ferronneries
324 rue ST-LAURENT, MONTREAL
Peinture, Huile, Vitres, etc. Grand assortiment de tapisserie de tous genres et tous prix, depuis 3 cts en montant. Lampes de toutes sortes, les huiles de charbon, etc.
O. CAUCHON entreprend les ouvrages en Peinturage, Décorations, Blanchissage, Tapissage, Imitation, Etc.
Toute commande que l'on voudra bien lui accorder tant à la ville qu'en dehors de la ville, sera exécutée dans les derniers goûts, à des prix très modérés.
Une visite est sollicitée.

Hotel Riendeau
En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice.
Quelque pas des bateaux et des gares de chemin de fer.
58 et 60 Place Jacques-Cartier. MONTREAL
JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

BILLARDS
BILLARD
BILLARD
BILLARD
BILLARD
BILLARD
Souvenez-vous des "bandes de billard électriques du XXe siècle," la dernière bande améliorée 150 tables de billard et de pool neuves et de seconde-main prêtes pour le marché.
POOL
POOL
POOL
POOL
POOL
C'est le plus grand assortiment du Canada.
E. L. ETHIER & CIE.,
85 rue St-Denis, Montréal.

AVIS PUBLIC

CHARTE DE LA CITE

La cité de Montréal s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte pour reviser et refondre sa charte et les actes qui l'amendent, pour lui conférer les pouvoirs les plus étendus de législation et d'autorité, et d'obtenir spécialement des dispositions législatives sur, entre autres, les suivantes:

1. Les limites de la cité de Montréal, sa division en quartiers, et sa représentation dans le conseil.

2. La composition du dit conseil, le cens d'éligibilité ainsi que les droits et pouvoirs du maire et les échevins et les élections.

3. La nomination de commissions, comités, d'officiers et de départements civiques.

4. Le pouvoir de faire tous les règlements nécessaires à l'administration, au bon ordre, à la police, à la paix, à la santé publique, aux drainages et aux bâtiments, dans la dite cité, de recenser sa population de temps à autre, de pourvoir aux moyens les plus efficaces, de protéger la dite cité contre les épidémies, le feu et les inondations, et d'établir un système de statistiques vitales et de dispositions hygiéniques.

5. L'établissement d'une Cour du Recorder, ses droits et pouvoirs.

6. Les rôles d'évaluation, les taxes et licences, la prescription, la dépense, le revenu, et le pouvoir d'emprunt.

7. Les rues, les améliorations et travaux municipaux, les expropriations.

8. L'aqueduc, et la taxe de l'eau, les égouts, les trottoirs, la procédure pour la perception des taxes, l'adoption, la mise en vigueur et l'exécution des règlements, le droit d'imposer des pénalités et de condamner à l'amende et à l'emprisonnement, et en général, tous les sujets, matières, droits, pouvoirs, et obligations concernant l'intérêt et la bonne administration de la cité de Montréal.

9. Pour sanctionner les paiements de comptes et de réclamations, jugements, etc, ainsi que les avances faites pour divers services et travaux urgents et indispensables, sous la responsabilité du maire et du trésorier de la cité, et pour autres dépenses minimes, et aussi pour autoriser la dite cité à emprunter certaines sommes d'argent pour faire face à ces obligations et autres de même nature, pour régler et consolider la dette contractée en vertu des statuts 60 et 61 Vict., pour dépenses sur le fonds d'emprunt, pendant les années 1897 et 1898, et qui deviendra due et échue le 1er mai 1899, et aussi pour compléter la contribution du million de dollars que le conseil de la dite cité avait été autorisé à emprunter pour les améliorations du hâvre.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 9 décembre 1898.

AVIS PUBLIC

VENTE DE TERRAIN

La cité de Montréal s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte pour autoriser et sanctionner la vente par la dite cité à la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc, d'un terrain situé sur la rue McGill, pour la construction des bureaux de la dite compagnie, et pour obtenir le consentement de la Couronne à telle vente.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 9 décembre 1898. 245-28

Commissaires du havre de Montréal

DES SOUMISSIONS seront reçues par les commissaires du havre de Montréal, à ce bureau, jusqu'à MARDI, le 20 courant à MIDI, pour la construction d'une drague avec coque en acier, selon les spécifications qui peuvent être vus au bureau de M. John Kennedy, ingénieur en chef.

Les soumissions devront être cachetées, porter à l'endos : "Soumission pour drague" et être adressées au soussigné.

Les commissaires se réservent le droit de rejeter n'importe laquelle des soumissions ou toutes les soumissions.

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.
Bureau du Havre,
Montréal, 9 décembre 1898. 243-7

LE PACIFIQUE CANADIEN

On vendra des billets d'aller et retour pour voyager entre les stations à l'est de Port Arthur, comme ci-dessous :

FETE DE NOEL

au prix d'un voyage simple en première classe, les 24, 25 et 26 décembre, bons pour revenir jusqu'au 27 décembre 1898.
Au prix d'un voyage simple et un tiers en première classe, les 23, 24 et 25 décembre, bons pour revenir le 28 décembre 1898.

FETE DU JOUR DE L'AN

Au prix d'un voyage simple en première classe, le 31 décembre 1898 et les 1er et 2 janvier 1899, bons pour revenir jusqu'au 3 janvier 1899.
Au prix d'un voyage simple et un tiers en première classe, les 30 et 31 décembre 1898 et le 1er janvier 1899, bons pour revenir jusqu'au 4 janvier 1899.

VACANCES DES ECOLIERS

Au prix d'un voyage simple et un tiers en première classe du 10 au 31 décembre 1898, bons pour revenir jusqu'au 18 janvier 1899.
Tarifs spéciaux pour les endroits des provinces maritimes.

CHANGEMENT D'HORAIRE
Entrant en vigueur le 12 déc. 1898

DE LA GARE WINDSOR

Les trains transcontinentaux partiront à 11h. a. m. les jours de semaine, au lieu de 2h. p.m..

DE LA GARE DE LA PLACE VIGER

4.10h. p.m. jours de semaine, pour Ste-Thérèse, etc., au lieu de 4.20h. p.m.
5.10h. p.m. jours de semaine, pour St-Jérôme, Ste-Agathe, Labelle, au lieu de 5.30h. p.m.
5.45h. p.m. jours de semaine, pour Ottawa, au lieu de 5.15h. p.m.

Bureau des billets et du télégraphe de la ville
129 rue St-Jacques près du bureau de poste

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Taux des Fêtes

On émettra des billets bons pour aller depuis les 24, 25 et 26 décembre, et pour revenir pas plus tard que le 27 décembre 1898; aussi le 31 décembre, le 1er et le 2 janvier, et bons pour revenir pas plus tard que le 3 janvier 1899, au prix d'un

BILLET SIMPLE

Pour partir le 23, le 24 et le 25 décembre et pour revenir pas plus tard que le 28 décembre 1898; aussi le 30 et le 31 décembre, et le 1er janvier, bons pour revenir pas plus tard que le 4 janvier 1899, au prix d'un voyage et un tiers.

VACANCES D'ECOLIERS

Aux professeurs et élèves des écoles et collèges, sur présentation d'un certificat en due forme de vacance d'école, signé par le principal, on donnera des billets aller et retour au prix d'un billet et un tiers en première classe, bon pour partir du 10 décembre au 31, inclusivement, et pour revenir pas plus tard que le 18 janvier 1899.
Les taux réduits ci-dessus s'appliquent à toutes les stations du Canada, aux stations du Canada à Détroit et Port Huron, Mich., Suspension Bridge, Chutes Niagara, Black Rock et Buffalo, N.Y.

VOYAGEURS DE COMMERCE

Sur présentation d'un certificat de chemin voyageur de commerce, des billets aller et retour seront donnés entre toutes les stations du Canada seulement, au prix d'un billet de première classe (non au prix des voyageurs de commerce), bons pour partir du 17 au 26 décembre inclusivement, et pour revenir pas plus tard que le 4 janvier 1899.
Pour plus amples détails se rapportant aux taux réduits sur les autres lignes canadiennes et pour toutes informations s'adresser au

BUREAU DES BILLETS POUR LA VILLE No. 137 rue St. Jacques ou à la gare Bonaventure.

VACANCES DE NOEL ET DU NOUVEL AN

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL
DU CANADA

VACANCES D'ECOLIERS. — Aux professeurs et élèves, munis de certificats signés par les principaux, des BILLETS D'ALLER ET RETOUR seront émis au prix d'un billet SIMPLE DE PREMIERE CLASSE de Montréal et des stations à l'ouest de Lévis, aux stations de l'est de Lévis, et au prix D'UN BILLET SIMPLE ET UN TIERS, DE PREMIERE CLASSE, de Montréal et des endroits à l'ouest de Lévis, à Lévis et aux stations intermédiaires du 10 au 31 décembre inclusivement bons pour revenir le 18 janvier 1899.

POUR LE PUBLIC.—Entre toutes les stations à l'ouest de Lévis y compris Lévis, St-Hyacinthe, Montréal et les endroits intermédiaires, des billets D'ALLER ET RETOUR seront vendus au prix D'UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE, les 24, 25 et 26 décembre, bons pour revenir le 27 décembre et le 31 décembre 1898, les 1er et 2 janvier 1899, bons pour revenir le 3 janvier 1899.

DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR seront aussi vendus entre les endroits ci-dessus mentionnés au prix D'UN BILLET ET UN TIERS DE PREMIERE CLASSE, les 23, 24 et 25 décembre, bons pour revenir le 28 décembre, et les 30 et 31 décembre 1898 et le 1er janvier 1899, bons pour revenir le 4 janvier 1899.

Des stations ci-dessus mentionnées aux stations à l'est de Lévis, y compris la Rivière du Loup, Campbellton, Moncton Sydney et des points intermédiaires des billets D'ALLER ET RETOUR seront vendus au prix D'UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE, les 24, 25 et 26 décembre, bons pour revenir le 27 décembre et le 31 décembre et les 1er et 2 janvier, bons pour revenir le 3 janvier.

Et les 23, 24 et 25 décembre, au prix D'UN BILLET SIMPLE ET UN TIERS DE PREMIERE CLASSE à Lévis à ajouter au prix D'UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE, depuis Lévis, bons pour revenir le 28 décembre, aussi le 30, 31 décembre 1898 et le 1er janvier 1899 au prix D'UN BILLET SIMPLE ET UN TIERS jusqu'à Lévis, à ajouter au prix D'UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE depuis Lévis, bons pour revenir le 4 janvier.

DES BILLETS POUR VOYAGER DIRECTEMENT à partir de toutes les gares de l'Intercolonial, à l'ouest de Lévis, y compris Lévis, St-Hyacinthe, St-Lambert et les points intermédiaires pour Windsor, Ont., Sarnia, Sault Ste-Marie, Fort William et les points du Canada à l'est de Fort William, seront vendus aux mêmes dates et pour le même délai, aux mêmes tarifs que ci-dessus.

COMMIS-VOYAGEURS.— Sur la présentation de certificats de chemin de fer de commis-voyageurs, des billets D'ALLER ET RETOUR seront vendus pour voyager entre toutes les stations du chemin de fer Intercolonial, au prix D'UN VOYAGE SIMPLE EN PREMIERE CLASSE, du 17 au 26 décembre inclus, et bons pour revenir le 4 janvier 1899.

On peut obtenir des billets, des indicateurs et des renseignements complets en s'adressant à n'importe quelle station ou au bureau des billets de la ville.

H. A. PRICE.
Agent de district pour les voyageurs.
143 St. Jacques.

A. L. J. Hainault
Ingenieur civil et minier
Constructions publiques; Ponts; Aqueducs, Analyse des minerais, Expertises.
Chambre 11, Chesterfield Chambers.
8 rue St-Alexis Montréal

Tél. Bell 7177. Tél. Marchands 80.
HORMISDAS CONTANT
ENTREPRENEUR-PLATRIER . . .
Ouvrages en ciment de toutes sortes
Boite à lettres, 475 Lagauchetière
Bureau, 190 Beaudry
Près de la rue Ste-Catherine . . . Montréal
Plâtrage et ouvrage au ciment faits à ordre.

Paquebots de la ligne Allan
DE MONTREAL A LIVERPOOL

Steamers.	De Portland	De St. Jean.
Numidian	nov. 26	
Parisian		Déc. 7

Les steamers partiront de Portland à l'arrivée du train du Grand Tronc partant de Montréal vendredi à 7.30 p. m., et de St. Jean, mercredi, de Halifax, jeudi; à l'arrivée des trains de l'Intercolonial et du Pacifique Canadien partant de Montréal à 7.05 et à 7.30 p.m., le mercredi.
Passage de cabine, Numidian ou Laurentian, $52.50 et $60; Parisian et Californian, $60 à $80. Billets d'aller et retour à prix réduits. Seconde cabine, Liverpool, London et Londonderry, $35; voyage simple, $66.50 aller et retour. Entrepont, Liverpool, Londres, Glasgow ou Belfast, $22.50 et $23.50. Paris, $30 et $31.
Salons au milieu des navires, spacieuse promenade sur le pont, éclairage complet à la lumière électrique. Pas de double siège dans le salon.
Service de Glasgow, de Derry, de N. York. 28 oct. MONGOLIAN 16 nov. 11 a.m. 25 nov. STATE OF NEBRASKA. 14 déc. midi.
Passage de cabine, $47.25 ; aller et retour, $90; seconde cabine, $32.50; aller et retour, $61.75. Entrepont pour Glasgow Belfast, Derry ou Queenstown, $23.50.
Pour fret, passage ou autres informations, s'adresser à H. et A. Allan, Montréal, Boston ou Philadelphie.

LIGNE LEYLAND
PORTLAND---LIVERPOOL

On se propose de faire partir les steamers de cette ligne bien connue comme suit:

De Liverpool		De Portland
26 Nov	VIRGINIAN	14 Déc.
	ASSYRIAN	21 Déc.
10 Déc	SHEIKH	28 Déc.
17 Dec	GEORGIAN	4 Jan.

ET TOUTES LES SEMAINES ENSUITE
Des connaissements directs pour et à partir de tous les endroits du Canada et des Etats-Unis sont donnés par le chemin de fer du Grand Tronc et ses agences, ou par
FRED. LEYLAND & CIE., Ltée.,
309 Edifice du Board of Trade
Et MONTREAL,
PORTLAND, Maine 216 1 an.
Un nombre limité de passagers de cabines pourront voyager à bord des steamers ci-dessus, pour un prix modéré.

LIGNE DOMINION
Elder, Dempster & Cie,
PORTLAND, Me, et
BRISTOL (Avonmouth)
Les vapeurs de la ligne ci-dessus sont pourvus de toutes les améliorations modernes pour transporter les bestiaux, le beurre, le fromage, le grain et une cargaison générale de toute description, et seront envoyés comme suit :
S.S. LYCIA ...... 20 Déc.
S.S. MERRIMAC (Réfrigérateurs). 31 Déc
S.S. MEMNON ...... 14 Jan
Pour le tarif du fret et autres détails, s'adresser à
Elder, Dempster & Cie,
219 rue des Commissaires, Montréal.
Agence d'Ontario:
R. DAWSON HARLING,
26 Wellington St., E. Toronto.
Agence de Chicago:
JOHN E. EARLE & CO., 6 rue Sherman
Il y a sur chaque steamer un certain nombre de cabines pour passagers à des prix modérés.

FURNESS, WITHY & CO., LIMITED
AGENCES :
MANCHESTER LINERS LIMITED
L'unique service de steamers directe et régulier entre le . . .
CANADA ET MANCHESTER
On a l'intention de faire partir les steamers de cette ligne aux dates ci-dessous mentionnées ou à peu près :

De Manchester	Steamers	De Montréal
	Gloriana	15 nov.
27 oct	Manchester Trader	20 nov.

LIGNE FURNESS
Voyages réguliers tous les quinze jours entre ST. JEAN, N.B., HALIFAX, N.E. et LONDRES, ANG. Les steamers St. John City et Halifax City sont pourvus de chambres d'emmagasinage avec réfrigérateur.
PROCHAINS DEPARTS PROJETES

De St-Jean	Steamer	D'Halifax
1er oct.	Halifax City	6 oct.

LIGNE CANADA ET TERRENEUVE
Voyages réguliers tous les quinze jours entre HALIFAX N. E., ST JEAN TERRENEUVE, et LIVERPOOL, ANG.
Arrêt à St. Jean dix jours environ après le départ de Liverpool et deux jours après le départ d'Halifax.
Commodités supérieures pour les passagers de première classe au milieu des navires. Tous les steamers sont éclairés à l'électricité et il y a des servantes à leur bord.
Prochain départ projeté d'Halifax: Ulcnda, 28 sept.
Pour dates des départs, prix du passage et fret, s'adresser à
FURNESS, WITHY & CO. Limited
44 rue St. François-Xavier, Montréal.

T. Prefontaine & Cie,
Coin des rues Napoléon et Tracey au Canal
Ont en main un gros lot de
Bois de Charpente
En Pin et Epinette rouge de toute grosseur et longueur.
PLUSIEURS CHARS DE COTONNIER
1ère et 2e qualités prix réduit
Un gros lot de 3 pouces en pin sec, 3e épinette rouge et pruche prix réduit.
BOIS TRES SEC
Pour boutique de toute épaisseur, beau et bas prix
Lattes a Bon Marche

Grothé Frères
ENTREPRENEURS GENERAUX
Estimés
Faits sur demande
6 et 8 RUE CUTHBERT
MONTREAL

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

La Demoiselle du Chateau

31 (SUITE)

Connaissant la haine qui l'animait contre Mlle de Châtenay, haine dont son esprit subtil avait découvert le motif bas et cupide, Mousset savait ce qu'il fallait penser au juste de la feinte indignation de la vicomtesse. Aussi se donnait-il le plaisir de faire languir la douairière impatiente d'apprendre quelle tare on avait pu trouver à l'impeccable Gervaise.

—Cherche, cherche !... ricanait le jeune homme, fort amusé par l'idée de l'effet que sa révélation devait produire sur la vicomtesse ; tu ne te doutes pas de la surprise que je te prépare !... Tu ne séras peut-être pas si contente tout à l'heure, quand tu connaîtras le petit roman si gentiment ébauché par l'innocente Gervaise... surtout avec les légères retouches que mon imagination se charge d'y faire !

Et enchanté de voir la vicomtesse de Châtenay mordre facilement à l'hameçon, Paul Mousset se laissait complaisamment tirer les vers du nez par la belle-mère de Gervaise.

— Mais enfin, à votre avis ? demanda la douairière, qu'est-ce qu'ils peuvent vouloir dire avec leur " trop libre, " mon cher monsieur Mousset ?

— Mon Dieu, madame la vicomtesse, cela doit signifier apparemment, répondit le fils de l'ancien intendant, avec une attitude de circonstance, que Mlle Gervaise sort trop facilement, qu'elle est trop livrée à elle-même.

— Gretchen pourtant ne la quitte pas ?

Mousset haussa les épaules comme pour laisser entendre à son interlocutrice qu'il n'était aucunement responsable des bruits qui pouvaient courir sur la jeune fille.

— Je vous répète ce que l'on dit, madame la vicomtesse, répliqua-t-il de l'air du plus complet désintéressement. Vous comprenez que si je me suis décidé à vous avertir, quoi qu'il m'en coûtât, et au risque de vous déplaire, c'est simplement par amour du bien, poussé par le dévouement que j'ai pour vous et pour ce qui touche à votre noble famille.

—Je le sais, monsieur Mousset, et je vous en remercie, dit la veuve du vicomte de Châtenay. Pourtant, je crois que dans cette circonstance votre dévouement s'est alarmé à tort, s'est montré un peu trop chatouilleux pour de méchants propos sans importance.

— Il n'y a pas de fumée sans feu, malheureusement, croyez-moi, madame la vicomtesse... insinua le drôle. Il faut toujours se méfier des propos même quand ils sont dénués de tout fondement.

— Que voulez-vous dire, Mousset ? interrogea la belle-mère de Mlle de Châtenay, avec un commencement de réelle inquiétude.

— Dame, je dis que pour que des bruits courent ainsi à propos d'une jeune fille, il faut qu'ils s'appuient sur quelque fait répréhensible.

— Un fait répréhensible !... répéta la marâtre.

— Ou seulement imprudent, poursuivit l'habile gredin.

Et il ajouta :

— Evidemment, pour que l'on ait pu dire que Mlle Gervaise était trop libre, il faut, — pardonnez-moi d'insister, mais vous m'y forcez, madame la vicomtesse, — que dans quelque circonstance Mlle de Châtenay ait donné la preuve qu'elle abusait de cette liberté.

— Abuser ! s'écria de nouveau la vicomtesse d'un accent de protestation. Mais abuser comment, mon cher monsieur Mousset ? Je ne vois pas trop de quelle façon Gervaise pourrait abuser du peu de liberté que je lui laisse ?

— Dame, je ne sais pas, moi, non plus, fit d'un air hypocrite l'homme de confiance de la vicomtesse.

— Vous voyez bien que vous me cachez quelque chose ! s'écria la vicomtesse sérieusement alarmée par les réticences habilement calculées du jeune homme. Il y a certainement plus que des propos en l'air. Est-ce ainsi que vous reconnaissez mes bontés et ma confiance ? ajouta-t-elle d'un ton de reproche.

L'expression de la figure de Mousset dénota une contrainte violente.

— Alors vous exigez que je parle, madame la vicomtesse ? balbutia-t-il.

— N'ai-je pas le droit de savoir tout ce qui touche à la réputation de Mlle de Châtenay ? La pauvre enfant n'a plus que moi au monde. Je dois la défendre contre ceux qui l'attaquent ! fit la vicomtesse d'un ton larmoyant.

— Ah ! madame, combien vous êtes bonne, combien vous êtes admirable ! dit avec une belle conviction Mousset, feignant de se laisser prendre à la tendresse de Mlle de Châtenay pour sa belle-fille.

— Gervaise n'est-elle pas ma fille ? répliqua la vicomtesse avec emphase. Parlez-donc, mon cher monsieur Mousset ! ne craignez pas de me peiner. Je connais cette chère enfant et je sais que tout ce que l'on peut inventer contre elle n'est que de la calomnie. Mais cette calomnie, faut-il encore que je sache ce qu'elle est pour la confondre, vous le comprenez ?

— Dans ce cas-là, je n'hésite plus, madame la vicomtesse.

— Parlez donc, je vous écoute.

— Voilà, dit-il en paraissant faire un violent effort pour parler, on dit, excusez-moi de le répéter, madame, que Mlle Gervaise a une intrigue.

— Une intrigue ! répéta la belle-mère. Quel genre d'intrigue ? Une intrigue d'amour sans doute ?

— Oui. Un amoureux, si vous préférez.

— Gervaise, un amoureux ! La petite misérable ! s'écria Mme de Châtenay, en bondissant.

Mais réfléchissant aussitôt à l'absurdité de l'accusation :

— Vous êtes fou, mon cher, ajouta-t-elle, en haussant les épaules avec dédain. Comment voulez-vous que cela soit possible, d'ailleurs ?

— Je ne sais pas ! répondit le drôle avec un geste qui déclinait toute responsabilité dans cette accusation. Je répète ce que j'entends dire, voilà tout !

— Gervaise ne sort jamais, elle ne voit personne, elle ne fréquente uniquement que chez les Duhamel... Ce n'est pas là, je pense... ajouta la vicomtesse en se rassurant.

— Pourquoi ne serait-ce pas là ? insinua l'homme de confiance de la vicomtesse. Qui sait ?...

— Chez les Duhamel ! répliqua la châtelaine. Vous perdez la tête, mon pauvre Mousset ! Dites-moi donc un peu qui Gervaise pourrait avoir connu chez les Duhamel ? Dites-le, allons !... dites qui ?... Car enfin on doit lui donner une forme quelconque à cet amoureux ! Il doit avoir un nom !

— Ah ! par exemple, je ne sais pas, moi, madame la vicomtesse, répondit Paul Mousset ! En cela, comme pour le reste, je ne suis qu'un écho. Il se peut bien après tout que tous ces propos ne soient que des calomnies, ajouta-t-il d'un ton d'ironique complaisance. Pourtant, reprit-il avec perfidie, il me semble qu'une jeune fille que l'amour ne tracasse pas, ne chercherait point à connaître l'avenir, n'éprouverait pas le besoin de consulter une tireuse de cartes.

— Vous dites ? exclama la vicomtesse stupéfaite. Gervaise a consulté une tireuse de cartes ? Qu'est-ce que c'est encore que cette histoire-là ?

Mousset prit la mine d'un homme navré d'avoir laissé échapper ce qu'il voulait taire.

— Après tout, madame la vicomtesse, vous me faites dire des choses qui ne me regardent aucunement.

— Mais non !... non !...

— Tout cela sont des cancans que j'ai eu tort de vous répéter. Mon zèle, comme vous le disiez tout à l'heure, m'a entraîné plus loin que je ne le devais. Mais enfin, ce qui est dit est dit, malheureusement. Seulement, déclara l'hypocrite, ne comptez pas me faire parler davantage ! je ne dirai plus rien ! D'ailleurs, ajouta le jeune homme, comme s'il eut voulu revenir sur la révélation qu'il venait de faire, qui prouve après tout que ce soit pour une question d'amour que Mlle de Châtenay est allée consulter une tireuse de cartes ? qui dit que ce soit même pour son propre compte, puisqu'elle était accompagnée de la demoiselle du château ?

— Comment ? Gervaise était avec Mlle Duhamel ? elles ont été ensemble chez une tireuse de cartes ?

— J'ai eu l'honneur de vous le dire.

— Mais où ?... quand ?... Comment ? ... interrogea la vicomtesse ne revenant pas de sa surprise.

Après s'être encore fait pendant un assez long temps tirer l'oreille, Mousset raconta enfin à la belle-mère de Gervaise de quelle façon il avait surpris le secret de la visite de Mlle de Châtenay et de Madeleine Duhamel à la tireuse de cartes de Nancy, le jour de la fête donnée par Mlle de Belleuse, et il eut soin de mettre sur le compte du hasard sa rencontre avec les deux jeunes filles.

(A continuer)

NECROLOGIE

(Spécial à la "Patrie.")

Ville Marie, comté de Pontiac, 13. — Le 3 octobre dernier l'élite de la population de notre village se réunissait à l'église paroissiale pour la célébration du mariage de M. Théophile Chartier, commis-marchand, et de Demoiselle Rose Anna Morin, fille aînée de notre concitoyen, M. Charles Morin, entrepreneur.

Vendredi matin, la même population se réunissait au même endroit, mais, hélas ! quel changement ! L'église est toute tendue de noir. Le même jeune homme est là auprès de la balustrade, non pas à genoux à côté de sa jeune fiancée pour y recevoir la bénédiction nuptiale, mais couché dans un cercueil et dormant de son dernier sommeil. La pneumonie est venue en peu de jours le ravir à l'affection de tous.

Le deuil était conduit par MM. Martial et Rodrigue Chartier, ses frères, M. Charles Morin, son beau-père, et M. Jos. Forget, son beau-frère.

Les porteurs étaient M. le notaire A. E. Guay, Dr. A. J. Aubin, M. Israel LeBlanc, marchand, et M. A. Grégoire, menuisier.

Le service a été chanté par le Rév. Père Bernier. Le choeur de la paroisse, sous la direction du Dr C. A. Dubé, a chanté la messe des morts harmonisée. Mme A. Renault présidait à l'orgue. A l'offertoire le Dr Dubé a donné le cantique "Jusques à quand enfants des hommes." Les paroles sublimes de ce cantique, rendues par cette voix chaude et sympathique, ont ému toute l'assistance et l'on entendit maints sanglots étouffés. La dépouille mortelle de notre ami a été déposée au cimetière où les dernières prières ont été prononcées par le Rév. Père Hévin.

Nous offrons à la jeune veuve et aux familles Chartier et Morin nos plus sincères condoléances.

CINQ FAMILLES

Ont découvert la cause de leur maladie

Quand je bois du café, cela affecte mon coeur de telle façon que je ne puis respirer qu'avec beaucoup de difficulté. Mon mari souffrait d'un grand dérangement d'estomac depuis des années, et en abandonnant l'usage du café nous avons constaté que cela était causé directement par le café. Nous faisons usage du "Postum Cereal Food Coffee" depuis trois ans, et nous sommes parfaitement bien portants, mon mari et moi. Nous ne ferons plus jamais usage du café ordinaire aussi longtemps que nous pourrons nous procurer le Postum. A ma connaissance, les personnes suivantes ont abandonné l'usage du café et ont pris du Postum avec beaucoup d'avantage:

Mme CHS. F. WILSON,
80 rue Elizabeth, - Lafayette, Ind.

Mme Laura Quinn, 191 rue Cincinnati, La Fayette, Ind.

M. et Mme Jno Wilson, West Lebanon, Ind.

Mme O. C. Wilson, Attica, Ind.

M. et Mme M. Rilian, Lafayette, Ind.

Une chose dont on doit se rappeler si l'on veut obtenir du Postum une bonne saveur: Il faut le laisser bouillir assez longtemps pour en faire sortir la saveur, et il ne suffira pas de laisser simplement le pot sur le poêle durant quinze minutes, mais il faut l'y laisser quinze minutes après que l'ébullition réelle a commencé.

LE BAUME RHUMAL

Est le remède populaire par excellence contre le rhume. Il calme et guérit comme par enchantement les extinctions de voix. 244 2

LES TERRAINS DE L'EXPOSITION

La ville en reprendra possession

L'AUDITEURS DE LA CITE

Aura à l'avenir le controle exclusif de la comptabilité de tous les départements

Il y avait, hier après-midi, séance du conseil,—la dernière séance mensuelle régulière de 1898—Son Honneur le maire Préfontaine occupait le fauteuil.

M. Arthy, le surintendant du bureau des commissaires des écoles protestantes écrit au conseil demandant d'amender le règlement de la ville au sujet des fièvres typhoïdes comme le conseil d'hygiène provincial l'a fait pour ses propres règlements.

Référé à la Commission d'Hygiène. Les lecteurs de la "Patrie" connaissent déjà la question. Nous avons publié à ce sujet, hier, une lettre explicative du Dr Pelletier, secrétaire du Conseil d'Hygiène Provincial.

L'échevin Beausoleil suggère de suspendre le premier ordre du jour "Amendement à la charte de la ville," vû que le conseil siégera spécialement sur cette question, et de procéder à l'étude des autres questions sur les ordres du jour.

L'échevin Ames secondé par l'échevin Jacques propose que le 20e ordre du jour comportant un rapport de la Commission des Parcs et Traverses, recommandant que la ville reprenne possession du terrain occupé par la Compagnie d'Exposition de Montréal, soit pris immédiatement en considération, vû que la commission doit donner avis à la compagnie cette semaine.

La motion est adoptée. Le rapport de la commission des Parcs et Traverses est ensuite adopté à l'unanimité.

Sur proposition de l'échevin Laporte on prend ensuite le 22e ordre du jour qui comporte une motion pour tenir le contrôleur de la cité responsable de la comptabilité de tous les départements après le 1er de janvier 1899. Cette motion se lit ainsi :

Proposé par l'échevin Laporte, secondé par l'échevin Archambault :

"Qu'à partir du premier de janvier prochain l'auditeur de la cité ait le contrôle exclusif de la comptabilité de tous les départements civiques et de tous les documents, pièces, papiers et livres s'y rattachant, qu'il lui soit enjoint d'adopter un système de comptabilité uniforme pour chacun des dits départements,—et qu'il ait de plus la surveillance sur tous les fonctionnaires employés dans son département ainsi que sur tous les officiers chargés de la comptabilité respective des autres départemebts."

A l'appui de sa motion, l'échevin Laporte dit que ce qui l'a engagé de faire cette proposition aujourd'hui, c'est que si un changement doit se faire, ce doit être avant le 1er janvier.

De plus, comme membre du comité de réclamations, il a constaté que la comptabilité des différents départements civiques est complètement sous le contrôle des chefs des Départements et que le contrôleur n'en connait rien.

Si M. Dufresne avait été responsable de toute la comptabilité, les sommes énormes que nous avons eu à payer ne nous seraient pas tombées sur les épaules. Il y a des chefs de Départements — et il y en a un qui en a fait l'aveu,—qui ne connaissent rien du tout de la comptabilité de leur Département. Ceci est un abus qui mène loin et qui doit cesser.

L'échevin Beausoleil dit que la motion de l'échevin Laporte vient très à propos ; ce changement s'impose. Il faut de [illegible] la comptabilité et pour cela, il faut un contrôle, celui de l'auditeur de la Cité.

L'échevin Stevenson est d'avis que si cette motion est adoptée, il faudra augmenter le personnel du Bureau du Contrôleur. Il est évident que ce surcroît d'ouvrage ne pourra se faire avec le personnel actuel.

L'échevin Laporte croit qu'au contraire, cette résolution aurait pour effet de diminuer le personnel de plusieurs départements.

L'échevin Lareau est en faveur du projet, mais il croit qu'on devrait attendre l'échevin Rainville avant de faire le changement.

Echevin Laporte : "Je puis assurer que l'échevin Rainville est en faveur du projet et qu'il voterait pour, s'il était ici."

L'échevin Jacques avait toujours cru que l'Auditeur de la ville avait le contrôle de la comptabilité de tous les départements, mais dernièrement, il s'est aperçu que tel n'était pas le cas. Il est en faveur de la motion. Si M. Dufresne a besoin d'employés supplémentaires, il pourra s'adresser au Trésorier qui en a un bon nombre à son emploi. Il est contre l'engagement de nouveaux employés.

Finalement, la moton de l'échevin Laporte, est adoptée à l'unanimité.

Au 9e ordre du jour, l'échevin Stevenson propose que la révision des règles du conseil soit laissée aux soins du comité de la charte quand celui-ci aura fini son travail de révision de la nouvelle charte. Adopté.

On prend ensuite le 18e ordre du jour qui comporte une motion de l'échevin Lareau pour amender la règle 32 des règles du conseil concernant l'ordre de voter dans le conseil. L'échevin Lareau propose que les échevins les plus anciens dans le conseil soient appelés à voter les premiers. Actuellement, ils votent les derniers et ce sont les plus jeunes échevins qui sont appelés à voter les premiers.

Après quelques remarques de la part des échevins Roy, Jacques, Marsolais et Gagnon, l'échevin Stevenson propose en amendement que la question soit référé au comité de la charte. Cette motion est perdue par un vote de 3 contre 14.

L'échevin Laporte suggère que les présidents votent les premiers et que les autres votent suivant l'ordre des sièges qu'ils occupent dans le conseil après la première assemblée du mois de février 1899.

Le maire fait remarquer que pour changer la règle il faut 14 membres de tout le conseil.

L'échevin Lareau modifie sa motion dans le sens indiqué par l'échevin Laporte.

La motion est adoptée, l'échevin Stevenson dissident.

Le comité des chemins devra soumettre un rapport au conseil à sa prochaine séance au sujet d'un passage à niveau à la rue Dominion, de même qu'à la rue Jardins.

SCANDALE MUNICIPAL

Une sensation à Lowell

Suspension du surintendant des batisses

(Spécial à la "Patrie".)

Lowell, Mass., 13.—Ainsi que je vous l'ai annoncé, le surintendant des bâtisses publiques de cette ville, William T. True, a laissé la ville et à 5.45 hrs p. m., vendredi, son Honneur le maire Bennett faisait servir au domicile de ce dernier l'avis de suspension qui fut ratifié le soir même par un vote unanime des branches du conseil de ville réunies spécialement pour cette sensationnelle affaire.

M. True est un homme comparativement jeune (31 ans) marié et père de deux enfants.

Il est malheureux qu'il soit tombé dans une impasse semblable, néanmoins il est temps que ces imprévoyants et malhonnêtes ambitieux cessent de piller le trésor municipal.

L'ex-conseiller Hemton et maître Donovan, qui ont tous deux subi six mois de prison ainsi que l'autre Donovan et l'avocat O'Connell qui purgent une sentence de douze mois, ne reviendront plus ternir la réputation de notre ville, nous l'espérons. Dans un temps d'élection, pour une sensation, c'en est une bonne.

—Les Forestiers d'Amérique viennent de faire un grand bazar, soirée, bal, etc., etc. Malgré la dureté des temps, ils ont bien réussi.

—A son tour, l'hôpital St-Jean est sur le point d'en faire autant.

—Les froids de ces derniers jours ont eu pour effet de former une bonne glace de trois pouce sur la Merrimack, aussi les patineurs s'en donnent-ils à coeur joie.

Le "Petit Journal" Nos 1 et 2, nous arrivent en verve. Il va sans dire que le "Petit" est démocrate, car Charles R. Daout, son propriétaire, malgré son passage à l'"Etoile", n'a pas changé de couleur. Petit Charles est toujours libéral (rouge) et démocrate aussi.

Bien fait le "Petit Journal", longue vie et succès.

FETES LEGALES

Le 26 decembre et le 2 janvier dans Ontario

(Dépêche spéciale)

Toronto, 12. — La gazette officielle de la province d'Ontario contient une proclamation déclarant fêtes légales le 26 décembre et le 2 janvier. Ces deux fêtes sont proclamées pour récompenser de ce que la Noël et le Jour de l'An tombent des dimanches.

LA PROTECTION DES FEMMES

L'assemblée régulière mensuelle de la société de protection pour les femmes et les enfants aura lieu mercredi le 14, à 9.30 heures a.m., aux salles de la société, rue Lagauchetière, No 772.

Elle est sûre de ses mérites et sait que la boîte portant le sceau des célèbres importateurs de café et de thé,

Chase & Sanborn

contient le café le plus pur, le meilleur et le plus délicieux que les acheteurs experts puissent se procurer.

Elle sait aussi que ce café vient à elle avec toute sa fraîcheur et toute sa force originelles, parce que les principaux épiciers vendent

Le Java et le Mocha Seal Brand de Chase & Sanborn

en boîtes d'une et de deux livres.

M. WALSH & CIE
PLOMBAGE
Posage d'Appareils de Chauffage et a Gaz
Accessoires pour le Gaz et l'Electricité
Posage de fils pour la lumière électrique, les sonnettes, etc. On travaille le fer, le cuivre, le bronze et le ferblanc.
Placage en or, en argent et en nickel.
Gravure et ouvrage en général.
Bureaux et Ateliers, 562 rue Craig
Téléphone Bell, 37 4. MONTREAL.
ino

BUREAU ET ATELIER COTE-DES-NEIGES Montréal | Propriétaire de Carrières de Granit rouge, rose et gris

J. BRUNET
Importateur et Manufacturier de Monuments en
Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC.
De toutes descriptions. En gros et en détail. Estimations données sur application: Côte-des-Neiges. Téléphone 4066. (Connexion gratuite pour Montréal

Campbell & Gilday
COUVREURS ET POSEURS D'ASPHALTE . . . .
Ciment Sparham à l'épreuve du Feu
Ciment de Gravier et de Résine
809 rue St-Jacques.- Tel Bell 3113

Tous les Hommes *Devraient Etre Forts*

Quand le remède convenable pour guérir toute douleur, tout mal et toute faiblesse . . . . . .

La Ceinture Electrique du Dr SANDEN

Est en usage dans le monde entier et guérit des milliers de personnes.

LIVRE GRATIS.—Conseils gratis aux hommes faibles.

Si vous souffrez de Faiblesse Sexuelle, de Varicocèle, de Pertes, d'Epuisement, de Faiblesse de Reins, etc, demandez mon livre qui est envoyé gratis sous enveloppe cachetée.

ADRESSE :
Dr L. Sanden
132 Rue Saint-Jacques, Montréal
Heures de Bureau : 9 à 6 heures. Dimanche, 11 à 1 heure.

BOVRIL

Donne de la force et fortifie le système contre . . . .

Les Rhumes
Les Frissons
Et les Maladies de l'Hiver

Chez tous les Pharmaciens.

1 2 6 8 10 13 15

TERRAINS A BATIR

Avenue du Parc	$500 a $1000
Rue Saint-Urbain	$220 a $ 500
Rue Mance	$150 a $ 400
Rue Durocher	$150 a $ 500

Ces terrains mesurent 25 pieds par 100, avec ruelle, et sont entourés de belles maisons.—Bureaux, angle des avenues du Parc et Mont-Royal N. ; rue St-Laurent N ; rue St-Laurent et 45 rue St-Jean. Venez ou écrivez pour avoir des détails.

26-29-1-3-6-8-10 13-15 17

THE PEOPLE'S COAL CO.,

Charbon en gros et en détail, . . . représentée par . . .

VIPOND, PETERSON & Cie
A Montréal et dans la Province de Québec

Notre prix pour le public, pour toute espèce de charbon dur, est de *$5.50* la tonne, livré en sacs ou à la charge.

Bureaux et dépots : Angle des rues Shannon et Wellington.—943 rue Cadieux.
Bureau : 275 rue des Commissaires.
Téléphone : East 122 ; Main 3571: Main 125.

Cie. d'Assurance Mutuelle contre le Feu
DE LA CITE DE MONTREAL
NO. 9 COTE ST-LAMBERT. ETABLIE EN 1859
Réduction de 40 o|o dans les Taux Ordinaires.

Le et après le 17 Mars courant, cette Cie. prendra des risques dans les villes de Ste-Cunégonde, St Henri, Westmount, St Louis du Mile-End et Maisonneuve, et fera une réduction de 40 o|o dans les taux ordinaires de ces risques. Mr- -80-

Nous attirons . . . l'attention du public sur nos facilités exceptionnelles pour la fourniture de . . . .

SACS EN PAPIER
DE TOUS GENRES

Dans vos meilleurs intérêts, examinez nos marchandises avant d'acheter ailleurs . . .

La CIE E. B. EDDY, Limitée
HULL, MONTREAL, TORONTO

"3-4 et 1-4"
Vous ne pouvez vous permettre d'employer de la lumière à ce prix. Voyez les prix de la "LACHINE RAPIDS HYDRAULIC & LAND COMPANY" et jugez par vous-mêmes. jno

Appareils Electriques
Abat-jour Electrique
Fournitures Electriques
. . . DE TOUT GENRE . . .
MUNDERLOH & CIE.,
16 rue St-Sulpice. - - - Montréal.

M. J. R. LESAGE
MARCHAND TAILLEUR
249 rue Saint-Laurent
Téléphone des Marchands 68

Bureau: 818 Lagauchetière • Téléphone Bell 6678
BOIS DE SCIAGE
D. PARIZEAU
. . . MONTREAL . . .
Clos, Canal Lachine, Bassin No 3
Vis-à-vis rue Ottawa Tél. Bell 8309

Extrait de Malt Liquide D'O'KEEFE

Après avoir étudié le sujet un grand nombre de médecins éminents disent : L'" O'keefe " est le meilleur Extrait de Malt Liquide sur le marché. Demandez à votre médecin si tel n'est pas le cas. Essayez-en vous même, quelques bouteilles.

Prix 25c la bouteille

Refusez tous les autres extraits que l'on vous présentera comme étant tout aussi bons.

W. LLOYD WOOD,
Pharmacien en Gros, -- Toronto.
AGENT GENERAL.

AVANT APRES
EXTRACTION SANS DOULEUR
Dr GENDREAU
DENTISTE
20 St LAURENT MONTREAL
DENTIERS en ALUMINIUM et VULCANITE
COURONNES et DENTS en OR
OBTURATION OR ARGENT et CIMENT

Dr A. BROSSEAU, Dentiste . .
7, rue St-Laurent

Extraction des dents d'après les méthodes les plus perfectionnées et confection de fausses dents capables de remplacer avantageusement celles que la nature avait mises aux mâchoires. 98 tan

Le Dentiste... **BERNIER**
(Ci-devant MATHIEU & BERNIER)
Informe respectueusement sa clientèle, qu'il a transporté ses salons dentaires au
. . . No 60, RUE SAINT-DENIS . . .
Deux portes plus haut que le Jardin Viger.
. . . Procédés Modernes.

Dr FRANCHERE
. . . DENTISTE . . .

Gradué des Etats-Unis et du Canada. Professeur au Collège Dentaire. Extraction des dents sans douleur. Procédés américains les plus récents. Couronnes en or et aluminium. Dents et dentiers de tous genres, prix modérés.
1592 rue Ste-Catherine
Vis-à-vis chez MM. Dupuis Frères.

The Promotive of Arts Association, Ltd.
INCORPOREE PAR LETTRES PATENTES 7 OCT. 1896
Distribution de Tableaux et d'Objets d'Art tous les Mercredi
BILLETS.................10 et 25 cents
48 Rue St-Laurent
AGENTS DEMANDES. sto

La Société des Arts du Canada, 1666 rue Notre-Dame, Montréal. Tirages tous les mercredis. Lots d'une valeur variant de $200 à $1 800, 10 cts le billet. oj nft

DRUMMOND McCALL & Cie,
Canada Life Building, Montreal.
FER, ACIER ET METAUX DE TOUS GENRES
Conduits en fonte pour l'eau, Soupapes, bornes-fontaines, etc. Fournitures pour chemins de fer et entrepreneurs.

Soudures pour fil,
Soudures 'half-half'
Plombs pour piano
(Piano Key Lead)
Ecrire pour prix
CANADA METAL CO.
Rue William, Toronto, Ont.

Le Ciment Silica de Portland
"CITADEL"
EST LE MEILLEUR
St-LAWRENCE PORTLAND CEMENT CO.,
2664 rue Notre-Dame, Montreal.
TELEPHONE 8387.

Glacieres de Reed
A 30 P. C. D'ESCOMPTE
Stock de Glacières de première classe. Jamais vendues à aussi bas prix. Si vous avez besoin, c'est le temps d'acheter. Venez examiner notre assortiment.
GEORGE W. REED & CIE
783 et 785 Rue Craig, Montreal.
ton

..SPORT..

Toute correspondance de sport adressée à l'éditeur du Sport "La Patrie" ne sera publiée que le lendemain de sa réception à moins d'urgence. Prière aux intéressés d'en prendre avis.

UNE JOYEUSE REUNION

En attendant la grande fête de demain

AU NOUVEAU PATINOIR DU MONTAGNARD

Assemblee annuelle du cercle St-Denis

SHARKEY AU ROYAL

AU MONTAGNARD.

Hier soir, les directeurs avaient convié les actionnaires, les représentants des journaux et quelques citoyens du Montagnard à venir faire la visite du nouveau patinoir dont les travaux sont à peu près terminés. C'était dans le but de donner en quelque sorte un avant-gout de la grande fête de demain à l'occasion de l'inauguration officielle. Une centaine avaient répondu à l'appel, et ceux qui avaient eu l'excellente idée d'apporter avec eux leurs patins ont pu s'en donner à coeur joie et se faire une juste idée de l'aise que l'on éprouve à prendre ses ébats sur une étendue de glace aussi grande. L'occasion n'aurait pu être meilleure, car le froid sibérien avait mis la glace en excellente condition. L'illumination du spacieux pavillon est la perfection même. En outre, des lumières à arc suspendues au-dessus de la surface de glace, il y a un cordon de lumières incandescentes tout autour de la bâtisse. Les autres salles du patinoir furent visitées avec intérêt. Celles ci sont vastes et toutes les précautions sont prises pour assurer les membres du plus parfait confort. La chambre des directeurs située à l'entrée, présente l'aspect d'un véritable cabinet d'affaires. Les meubles feraient crédit à plus d'un bureau de nos grands édifices du bas de la ville. On sent en y pénétrant que tout se fait sérieusement au Montagnard, bien qu'il s'agisse d'amusement.

En tout et partout, la nouvelle construction est la mieux aménagée du genre qu'il y ait à Montréal, car non seulement possède-t-elle toutes les commodités qui se trouvent ailleurs, mais de plus il y a des innovations telles que le restaurant et le vestiaire. La première de ces innovations permettra aux patineurs de se reconforter avec des rafraichissements s'ils se sont trop échauffés, du thé de boeuf, du café, etc, s'ils souffrent du froid.

La deuxième innovation, le vestiaire, offrira aux abonnés l'avantage de savoir leurs effets en sureté.. Les locataires d'une boite pour y laisser leurs patins auront, en plus, l'usage d'un crochet pour leurs hardes. Le vestiaire sera l'objet d'une surveillance constante tant que le patinoir sera ouvert, et personne n'y aura accès. Le vestiaire est situé entre les salles des dames et des messieurs, et les seuls moyens de communication sont des guichets.

Une agréable surprise était ménagée aux invités de la soirée d'hier, et nous pouvons dire aux directeurs eux-mêmes. M. Edmond Hardy qui, en sa qualité d'actionnaire, était un des invités, avait eu l'heureuse idée d'amener avec lui une quinzaine de ses musiciens, et la fanfare ne contribua pas peu à rehausser l'éclat de la fête. Après avoir sérénadé à la porte, les musiciens pénétrèrent à l'intérieur et pour la première fois la vaste enceinte retentit des sons joyeux des instruments. L'estrade, réservée à la fanfare, fut étrennée, et l'effet fut des plus satisfaisants. Le beau miroir de glace et les sons harmonieux de la musique donnaient envie de patiner, et nous avons vu des hommes qui ne s'étaient pas livrés à cet exercice depuis quinze ans, ne pas pouvoir résister à la tentation.

Le froid se faisant sentir, on pénétra dans une des salles où on mangea, on but, on fit des discours et la gaieté régna jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Tout fait présager que le Montagnard fera de cette première saison dans ses nouveaux quartiers un succès monstre.

ASSEMBLEE ANNUELLE DU CERCLE ST-DENIS

L'assemblée annuelle du cercle St-Denis a eu lieu hier soir.

A l'ouverture, M. le Dr Lamoureux, le président sortant de charge, dans un joli discours, fit un résumé des progrès du club qui est un des plus beaux et des plus puissants du Canada.

Voici quelques notes empruntées aux rapports du secrétaire et du trésorier du club pour l'année qui vient de se terminer.

"Le cercle compte 345 membres actifs, 5 membres honoraires et 4 membres de la section des joueurs d'échecs ont été admis dans le cercle, ce qui porte le total des membres à 361."

Pour mettre le cercle St-Denis sur un pied d'égalité avec les cercles frères, nous avons cru sage de faire plusieurs améliorations, entr'autres, réparer 5 tables de billard au complet pour en faire des tables de première classe, acheter 3 nouvelles tables de grande valeur, changer notre système d'éclairage, et renouveler le plancher de nos salles.

Maintenant si nous passons en revue les succès de l'année, nous sommes heureux de conatater que le cercle a brillé avec éclat. Vous avez jugé vous-mêmes, Messieurs, de l'assistance nombreuse qu'il y a eu continuellement et aussi du progrès des membres dans chaque genre d'amusement. Les joueurs d'échecs ont brillé dans les différentes parties avec les clubs d'Orillia, St-Hyacintne et Trois-Rivières et au concours du Canada Chess Association deux de nos membres étaient du nombre des heureux gagnants.

Nous regrettons de n'avoir pas donné l'avantage aux joururs de billard de concourir dans un tournoi avec les membres de la M.A.A.A., O.A.A.A., et un cercle de Québec, et ceci, non par crainte, car nos membres victorieux si souvent les années précédentes, sont plus habiles maintenant et auraient été si bien secondés par les nouveaux, mais pour des raisons que nous connaissons.

Nous avons reçu la visite du champion de l'univers des joueurs de billard, F. C. Ives, et vous avez eu l'avantage de bénéficier de sa science. A M. Lamalice revient la plus grande part des honneurt d'avoir obtenu cette visite.

Le rapport financier démontre que le cercle est en pleine voie de progrès. En voici le résumé :

Recettes	$3,632.06
Dépenses	3,449.03
Balance	$ 183.03

Actif du club : $2,127.10.
Nombre de membres : 361.

Le Dr Lamoureux était le président, et M. P. Lamontagne, le secrétaire du comité de régie qui a si bien administré les affaires du cercle.

Après l'adoption de ces rapports, on procéda à l'élection des officiers qui donna le résultat suivant :

Président : M. N. F. Duquette.
Vice-président : M. A. J. Kent.
Secrétaire : M. F. A. Généreux.
Assistant-secrétaire : M. H. Panneton.
Trésorier : M. J. G. Duhamel.
Controleur : M. A. Auclair.

Le comité de régie se compose des six officiers que nous venons de nommer et de MM. W. J. Wight, M. Labrecque et A. Archambault.

Après les élections, un devoir fut accompli en votant des remerciements à M. Arthur Lamalice, le dévoué et populaire secrétaire sortant de charge. M. Lamalice sut répondre habilement à cette marque d'estime de ses confrères, et l'assemblée se dispersa.

LA BOXE

SHARKEY AU ROYAL.

Montréal a eu l'honneur (?) de voir débuter Tom Sharkey hier après-midi. Il a boxé trois reprises durant, avec Bob Armstrong, le pugiliste mulâtre qui lui sert de compagnon d'entrainement.

Avec tous les théâtres du haut de la ville fermés, l'affluence est telle que l'administration du Royal est obligée de refuser du monde. L'engagement du célèbre pugiliste fera donc époque à Montréal.

Nous conseillons vivement à nos lecteurs s'ils veulent voir à l'oeuvre le futur champion, de réserver leurs sièges dès maintenant, car en attendant aux soirs des représentations ils s'exposeraient à rester à la porte.

Vendredi soir, à l'occasion de la lutte à bras le corps entre Quinn et Comstock, le prix des billets est un peu haussé, mais tout fait prévoir qu'il y aura salle comble tout de même.

Sharkey n'est pas le personnage que ses détracteurs nous font envisager, et même lorsqu'on a des préjugés contre lui, on ne peut s'empêcher de les laisser de côté lorsqu'on a causé quelques instants avec lui. Sharkey est évidemment bien convaincu lorsqu'il vous dit qu'il aspire à devenir le champion du monde. Il est bien sérieux lorsqu'il parle de ses ambitions, et il espère bien remporter ses victoires dans l'arène et non dans les journaux. "C'est mon malheur, dit-il, s'il arrive toujours quelqu'événement inattendu et désagréable lors de mes rencontres, mais la faute n'est pas à moi."

Sharkey, bien naturellement, s'indigne lorsqu'on lui demande s'il n'a pas participé à la fraude du mois dernier. Tout le blâme, dans cette affaire, doit être imputé à Corbett et à ses gens.

L'ex-matelot n'a pas assez de mépris pour "Pompadour Jim," qui, dit-il, ne veut pas avouer qu'il est un homme fini, et a recours à tous les moyens dignes et indignes pour se maintenir devant le public.

Sharkey ne parle pas des attaques journalières dirigées par le "Morning Telegraph" contre son gérant O'Rourke et les directeurs du club Lennox. Malheureusement O'Rourke n'accompagne pas Sharkey à Montréal. Nous le regrettons, car nous lui donnerions une occasion de se défendre. P

Le "Telegraph" ose insinuer que la lutte McCoy-Sharkey aura une conclusion dans le genre de celle de Corbett et du matelot.

Mais le "Telegraph," bien que rédigé par les plus fervents sportsmen d'Amérique n'est pas sans préjugés, et il l'a déjà prouvé.

Il est fort intéressant de voir Sharkey à l'oeuvre, et bien qu'il ne soit pas l'élégant boxeur qu'est Corbett, ni même l'agile lutteur qu'est Fitzsimmons, il est beaucoup plus actif que l'on ne croit, et il frappe de rudes coups.

PALMER VICTORIEUX.

Londres, 12. — La bataille entre les deux meilleurs bantamweights (105 livres) du monde, Pedlar Palmer et Billy Plimmer, s'est terminée par la victoire de Palmer, qui a terrassé son adversaire à la dix-septième prise. La lutte avait lieu sous les auspices du "National Sporting Club," et était pour le titre de champion du monde, que Palmer se trouve à conserver. La bourse était de £250.

DICK BURGE DEFAIT.

Newcastle-on-Tyne, 12 — Bob Dobbs, pugiliste nègre venu d'amérique, a battu Dick Burge dans une bataille faite pour une bourse de £250 et un pari personnel de 8,000.

A la huitième prise Dobbs a réclamé la victoire, en punition d'une faute de son adversaire. Le juge n'a pas fait droit à sa demande. Là-dessus le répondant de Burge défendit à son protégé de continuer la bataille.

ATHLETISME

CE QUE DOIT FAIRE ADALI.

Chicago, 12.—Halil Adali rencontrera ici, le 23 janvier prochain, deux lutteurs le même soir. Depuis qu'il n'a fait qu'une bouchée du gosse Isador, le "terrible turc" ne peut trouver d'adversaire; il a donc décidé d'en rencontrer deux à la fois.

Par le présent contrat, il s'engage, dans 1½ heures de temps, à terrasser ses deux adversaires à tour de rôle deux fois chaque, et sans que lui ait le droit de se reposer entre les épreuves.

BICYCLE

LA COURSE DE SIX JOURS

Les recettes de la course de six jours se sont élevées à $100,000, en chiffres ronds, mais les pauvres hères qui se sont torturés une semaine durant, n'en récoltent qu'une bien faible partie si l'on en juge par la dépêche suivante :

New-York, 12— Les vainqueurs de la course de six jours ont reçu leurs récompenses. Miller, le vainqueur, a eu $1,700 comme premier prix, et une bourse additionnelle de $200, pour avoir brisé le record.

Les autres gagnants furent :

Deuxième :—Waller......	$1,000
Troisième :— Pierce	600
Quatrième :... Albert...	400
Cinquième :— Gimm........	300
Sixième :— Lawson......	200
Septième :— Aronson...	150
Huitième :— Nawn......	125

Les autres coureurs ont reçu chacun $50.

PETITS GARCONS

Faites-vous un avenir — exigez du fournisseur à votre famille, le bon du Back River Park. Vous obtiendrez ainsi, gratuitement, un lot qui se doublera dans peu de mois.

Distribution, lundi, le 19.

FEUE MADAME DENIS LEDUC

L'on mande de Denver, Colorado, que les funérailles de Mme Denis Le Duc, dont nous avons annoncé la mort, après une maladie de trois semaines ont eu lieu à la cathédrale St-Mary's, mardi le 6 décembre. M. l'abbé P. A. Philips, officiait, assisté des révérends pères Colanan et Casey comme diacre et sous-diacre.

Parmi ceux qui occupaient des sièges au choeur, se trouvaient: Sa Grandeur Mgr Matz, les Révérends Pères Roy, de l'église du Sacré-Coeur, Corrigan, Brady, Lynch, Kenny, O'Brien et O'Ryan.

L'orgue était tenu par M. le professeur Kempton. Le sermon de circonstance a été prêché par Mgr Matz. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Mont Olivet. Les porteurs du coin du poêle étaient MM. Charles McPhee, McTaggart, Webster, Fleming, Hanson et Merryweather.

Mme Le Duc était la fille de M. L.J. Telmosse, marchand, et l'un des citoyens les plus en vue de Montréal, et la nièce de la supérieure de l'hôpital Providence de Wallace Idaho. La défunte avait épousé en 1883, M. Denis Le Duc, ingénieur civil, et actuellement trésorier de la compagnie "Denver Mining Exchange." La mort de l'un de ses jeunes enfants l'avait tellement affligée, qu'elle n'a jamais pu recouvrer entièrement sa santé.

NOMINATION

M. B. F. Steven, qui a été pendant plusieurs années agent spécial de l'assurance sur la vie "Equitable" vient d'être nommé gérant du département français de la Montréal Life Assurance Co.; avec quartiers généraux à rio et Montréal, pour les provinces d'Ontario et de Québec.

BRANDY D'OTARD

Quand vous donnez vos commandes, denandez à votre epicier le magnifique jeu de cartes que nous offrons gratuitement

AGENTS

J. M. DOUGLAS & CO,

Montreal.

6-13-29-7

DANS LA BANLIEUE

ST HENRI.— Le nouveau poste de police No 2 de St Henri, qui a été érigé à l'angle des rues Ste Elizabeth et Notre-Dame, sera inauguré, cette après-midi ou demain. La nouvelle station sera sous le contrôle du sous-chef Laparé. Ce dernier sera remplacé au poste central par le capitaine Gibeau.

Il y aura assemblée du conseil de ville demain soir. On s'occupe beaucoup en ce moment de la question des élections du quartier St Jacques.

L'élection du docteur Chevalier est contestée par MM. le docteur Gagné et M. Jacques Giroux.

STE CUNEGONDE.— M. le chef de police Tremblay qui souffre actuellement une forte attaque de grippe, a pris beaucoup de mieux.

Il y aura assemblée générale du conseil, jeudi soir.

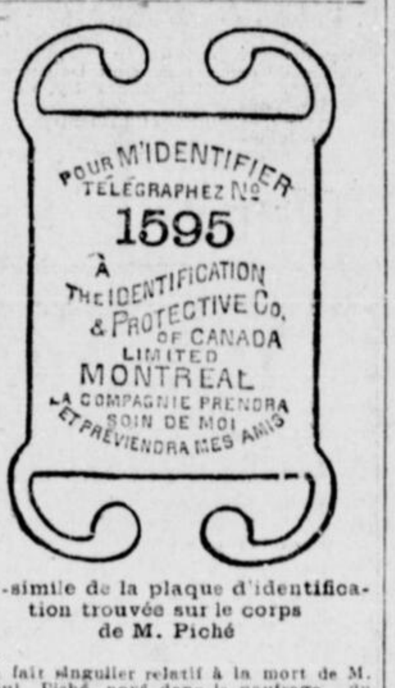

Fac-simile de la plaque d'identification trouvée sur le corps de M. Piché

Un fait singulier relatif à la mort de M. Procul Piché, noyé dans le naufrage du Portland, est que le seul moyen de l'identifier fut la plaque de la Identification and Protective Company of Canada.

Le 22 avril dernier M. Piché prit la police No. 1595 et peu après réussit à induire son ami, M. Alphonse Gosselin, qui périt dans le naufrage du Portland, à prendre une police. Ce dernier reçut la plaque No. 1597. La première nouvelle de la mort de M. Piché que reçut sa famille lui fut apportée par l'entremise de la Identification and Protective Company.

Quand le corps de M. Piché fut rejeté sur la plage, il avait les mains et la figure dans un lamentable état—comme question de fait, dans un état tel qu'il eut été hors de question de l'identifier au moyen d'une description quelconque.

Dans les habits on trouva une montre et une chaine d'or, une passe de chemin de fer valable jusqu'au 31 décembre et signée par M. Logan, du Grand Tronc. Il avait la plus grande partie de ses vêtements, excepté la chemise blanche qu'on porte dans la journée, ce qui porte à supposer que M. Piché s'était retiré pour la nuit, et que s'habillant à la hâte, il n'avait pas pris le temps de changer de chemise. A son doigt une bague ornée d'un diamant et sur ses bretelles était la plaque No. 1595 de la Identification and Protective Company.

M. J. H. Taylor, entrepreneur de pompes funèbres, de Chatham, Mass., en découvrant la plaque d'identification télégraphia immédiatement aux bureaux de la compagnie à Montréal. Cette dépêche fut suivie d'une autre venant du chef de police.

Les amis du défunt furent immédiatement avertis et la compagnie envoya des instructions pour que le corps fut ramené ici à ses frais.

Dans le cas de M. Gosselin, la compagnie a payé $33.00 pour ramener le corps à Montréal, et un montant considérable en sus des frais de télégrammes, etc.

Ces deux tristes événements démontrent avec force l'utilité du plan No. 1 de l'Identification and Protective Company, ltd., du Canada, dont le bureau central est dans le Temple Building, en cette ville.

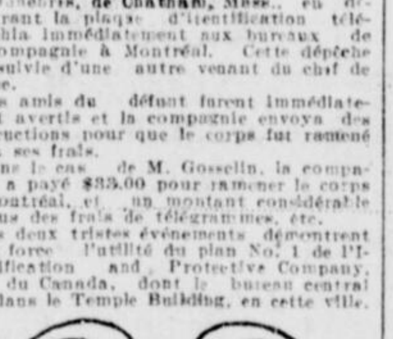

Fac-simile de la plaque d'identification trouvée sur le corps de M. Gosselin

UNE PIASTRE PAR ANNÉE.

Assure au pays ou à l'étranger, pourvu qu'il y ait [illegible] de catastrophe ou d'accident, les avantages d'une assistance médicale ou chirurgicale immédiate, de la protection, du soin et de la [illegible] aux amis [illegible] de connaissance [illegible].

Identification et avis immédiats aux amis, soin des objets trouvés sur la personne [illegible] en cas de décès.

Identification immédiate aux banques, aux hôtels, aux bureaux d'express, en cas de fausse arrestation, au pays ou à l'étranger.

La compagnie vous fournit une plaque à l'épreuve du feu, du genre que vous préférez. [illegible] votre enregistrement dans les livres, et un certificat [illegible].

Il [illegible] aux frais de la compagnie, sans demande de remboursement ou restriction d'aucune sorte.

J. L. MOSS & CIE,

BIJOUTIERS

Vu que nous liquidons nos affaires nous avons à vendre à très bon marché des bijoux, des diamants, des montres en or et en argent et toutes sortes de marchandises spécialement convenables pour cadeaux de Noel et du Jour de l'An.

INCENDIE A ST-JEAN

Un moment de poignante inquietude chez les pompiers

(Dépêche spéciale)

St-Jean, Q., 13.—La nuit dernière, à deux heures du matin, alors que notre ville était plongée dans le repos le plus absolu, une alarme d'incendie appelait les pompiers à leur pénible devoir. Le feu venait d'éclater dans une maison de la rue Jacques-Cartier, occupée par Arthur Camaraire, comptable à la Banque Nationale. M. et Madame Camaraire, qui sont mariés depuis peu, étaient à Iberville, chez des parents.

Il y eut un moment de poignante inquiétude chez nos braves pompiers. Ignorant l'absence des occupants de la maison, ils crurent à un grand malheur, et c'est au prix des plus laborieux efforts qu'ils purent pénétrer dans la maison. Ils constatèrent alors qu'elle était momentanément inoccupée. Grâce à leur diligence, le feu fut rapidement maîtrisé, mais tout le mobilier est détruit et la maison a subi des dommages sérieux. Le feu a pris par une fissure d'un tuyau de cheminée. On doit donc écarter toute idée de malveillance, ce qui, malheureusement, ne peut pas se faire pour tous les incendies qui éclatent ici.

AU PUBLIC

N'achetez nulle part sans que l'on vous donne un bon du Back River Park.—avec lequel vous obtiendrez gratuitement un lot désirable.

Distribution, lundi, le 19.

MARGUILLER

M. H. Thauvette, marchand de St-Lazare, comté de Vaudreuil, a été élu marguillier, dimanche.

A ST-THEODORE

Une belle assemblée a eu lieu hier soir, à St-Théodore d'Acton. Ont adressé la parole: M. le Dr Daignault, d'Acton Vale ; M. E. Golf Penny, député de la division St-Laurent, et M. Godfroy Langlois, rédacteur de la "Patrie."

Plusieurs conservateurs très importants de cette paroisse se sont prononcés ouvertement pour la candidature de M. Marcille.

La question de la réciprocité commerciale est très populaire à Bagot.

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée? Si oui, demandez notre "Guide des Inventeurs," pour savoir comment s'obtiennent les patentes. Informations fournies gratuitement. MARION & MARION, Experts.
Bureaux: [illegible] Washington, D. C.

On ne trouve pas partout la Chaussure qui joint le confort et l'élégance à la durabilité et aux autres qualités essentielles à la chaussure moderne.

S'il vous faut une chaussure confortable, élégante, durable et pouvant résister à l'eau, la neige et garder sa forme, nous l'avons.

Nous n'en tenons pas d'autres ; nous vendons des chaussures de choix seulement et nous ne voudrions tromper personne. Pas de gros prix.

Bottines boutonnees pour Dames
$1.25 à $3.00

Le Modele

1507 Ste Catherine Près rue Amherst

AMUSEMENTS

THEATRE ROYAL CHAQUE APRES-MIDI ET SOIR

Cette Semaine, 12 Décembre.
THE WHITE CROOK BURLESQUERS,
TOM SHARKEY et BOB ARMSTRONG.
Mêmes prix : 15c, 25c et 35c.
La semaine prochaine.—ZERO.

Gagnez $30 par Semaine.

Nous demandons des Hommes de confiance dans chaque localité, permanent ou pour voyage, pour introduire une nouvelle découverte et voir à nos annonces. L'expérience n'est pas requise. Emploi permanent. Salaire ou commission $65 par mois, plus $2.50 pour les dépenses journalières. Si vous le désirez, l'argent sera déposé au commencement dans n'importe quelle banque.
Ecrivez de suite.
WORLD MEDICAL ELECTRIC CO., LONDON, ONT.
16 août 146 ... m j s

L'ACTE DES BREVETS

La Deutsche Bierfass-Automat Gesellschaft, de Lubeck, Allemagne, propriétaire du brevet canadien No. 54,763 pour améliorations des ustensils ou réceptacles pour la conservation, le transport et la vente des bières et autres liquides non embouteillés, accorderait des permis pour l'usage du dit brevet, ou fournirait le produit.

Les demandes doivent se faire à
OWEN N. EVANS,
Solliciteur de brevets et expert,
Temple Building, Montréal. 244-3

Donnez à . . .
VOS CHEVEUX GRIS
La couleur de leurs jeunes années, en faisant usage de
RESTAURATEUR ROBSON
En vente partout ; 50c. la bouteille.
J. T. GAUDET, Pharmacien, Joliette, Que
ma je lan

LE PURIFICATEUR TONIQUE DU SANG
DU
Dr LUSSIER

Pour les maladies des organes internes, dérangement du foie, attaques bilieuses, jaunisse, maladies des rognons, de la matrice, etc.

Circulaires descriptives et certificats fournis sur application.

LA CIE MEDICALE DE VALLEYFIELD
Bureau de Montréal :
205-ino 44 Banque du Peuple.

Timbres américains à vendre au bureau de "La Patrie."

AMUSEMENTS

Theatre Francais W. E. Phillips, Locataire et Gérant.

Semaine du 12 Decembre . . . .
"THE PROFESSOR"
Par l'auteur de : "The Private Secretary" et Vaudeville comprenant le Trio de Troubadours
Prix : 10c, 20c, 25 cents.
Contrôle ouvert de 10 hrs a. m. à 10 hrs p. m.
Tél. E. 316 pour les sièges réservés. La représentation commence à 2.00 et 8.30 p. m.

THEATRE DES VARIETES
SEMAINE DU 12 DECEMBRE
Entrée Principale 1966 Sainte-Catherine
. . Seul Théâtre Français à Montréal . .
LE DOIGT DE DIEU
Grand drame en 5 actes et 7 tableaux de M. Adolphe D'Ennery.
Tous les soirs excepté le Mercredi. Matinée Lundi, Jeudi et Dimanche. Dimanche après-midi et le soir représentations de famille avec programme spéciale.
Prix des places 10c, 20c, 25c. Matinée 10c.
Bureau ouvert tous les jours de 10 hrs a.m. à 10 p.m.

La Compagnie de Vitrines de Montreal . . .
A. T. EARL, Propriétaire

Manufacturier de VITRINES en nickel, argent noyer noir, cerisier, Chêne, mahogany. Fourniture pour Bijoutiers, Pharmaciens, Hôtels, Magasins et Bureaux.
750 ET 752 RUE CRAIG, Montréal.
Téléphone 2074. m-l-s

P. LECLERC, Sr. P. LECLERC, Jr.
P. LECLERC & FILS,
Fabricants de Corniches et Ornements en Tole Galvanisée
Couvertures en Ardoise, Poseurs d'Appareils de Chauffage à eau chaude et à vapeur, plomberie, gaz, etc, etc.
Bureau et Atelier 1454 rue Notre-Dame,
Téléphone 1979. 36 ls MONTREAL.

JOSEPH FORTIER
FABRICANT-PAPETIER
Imprimeur, Relieur et Regleur,
Fournitures de bureaux, etc.
254. rue . Saint-Jacques
MONTREAL.

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE

UNE DEMOISELLE qui a été dans le commerce des chaussures depuis 11 ans demande emploi comme commis. Peut fournir les meilleures références. Adressez 22½ St. Charles Borromée. 242-6

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Mains-d'oeuvres de toutes sortes fournies.

On trouvera à ce bureau :

Des confiseurs, des commis-voyageurs, des assistants-teneurs de livres, des commis épiciers, des garçons de salles, des garçons de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des cordonniers monteurs, des typographes, des pressiers, des mécaniciens, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des storemen, des gardiens, des boulangers, des cultivateurs, des copistes, des cuisiniers, des jardiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des commis dans la mercerie, des gardes-malades, des femmes de journée, un teinturier, un horloger bijoutier, un faiseur de patrons pour poêle et fournaise, un tailleur de cuir, un ingénieur de marine 3e classe, un "buffer" dans le cuivre, un embouteilleur de bière, des ménagères, des messagers, des relieurs, un tailleur de patrons en cuir, une brodeuse à la machine, des peintres, un lithographe, des sténographes et clavigraphistes, des infirmiers, des tailleurs - couturiers, un boucher, des bûcherons, des peintres de voitures, un polisseur de marbre, un polisseur de meubles, un barbier, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, des charpentiers-menuisiers, un ingénieur électricien, un repasseur de chemises à la machine, un conducteur d'ascenseur, des ferblantiers-couvreurs, un cordonnier pour travaux de petit banc.

Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi le bureau ferme à trois heures.—Urbain Lafontaine, gérant. lno

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE à acheter une épicerie. On préfère la Pointe St. Charles. S'adresser à P. Gailbert, Ste Martine, Co. Chateauguay, P.Q. 244-6

ON DEMANDE un jeune homme, avec de l'expérience comme boucher. S'adresser au No. 213 rue Montcalm. 242-6

ON DEMANDE une servante pour une petite famille. S'adresser 211 Avenue de l'Hôtel de Ville. 242-6

ON DEMANDE une servante générale avec références. S'adresser au No. 213 rue Montcalm. 242-6

ON DEMANDE une servante générale, bonne cuisinière. Bon salaire à une personne de confiance. S'adresser 33 rue Prospect, Westmount. 242-6

ON DEMANDE une servante dans une petite famille, pas de lavage. S'adresser 597 Sanguinet. 242-6

ON DEMANDE une servante générale. Pas de lavage, au No 1 rue Drolet. 242-6

ON DEMANDE des personnes pour coudre dans les vêtements d'hommes ouvrages de pratiques. S'adresser 1555½ Ste-Elizabeth. 241-6

ON DEMANDE une bonne servante générale. 88 avenue Columbia, Westmount. 240-4

ON DEMANDE une servante générale sachant faire la cuisine, au No 1221 rue St-Denis. Pas d'enfant, pas de lavage. Références exigées. 243-6

ON DEMANDE une bonne servante générale, pas de lavage ni repassage à la maison S'adresser au No. 234 rue St. André. 244-6

ON DEMANDE une servante générale pour une famille de deux personnes, au No. 233-210 Centre. 244-6

ON DEMANDE deux bons menuisiers, No. 6 Cuthbert. lno

ON DEMANDE — des servantes générales. S'adresser au Bureau de Placement Municipal, No. 1544 rue Notre-Dame. 224-lno

ON DEMANDE une servante générale au No. 82 rue St. Jacques. 240-6

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE un jeune homme pour bureau. S'adresser 1932 Notre-Dame. 245-6

ON DEMANDE des filles pour servir les tables, et une femme qui prendrait la charge de la cuisine. S'adresser à O. Trépanier, European Hotel, No. 282 rue St. Paul.

ON DEMANDE une servante au No. 4 rue Cherrier. 245-4

ON DEMANDE un associé avec un capital de $500 pour se joindre à un homme possédant le même montant pour une nouvelle et bonne industrie payante. Un homme de la campagne et pouvant conduire l'ouvrage préféré. S'adresser par lettre S. U. A., à "La Patrie", Montréal. 243-6

ON DEMANDE des bonnes fittmses d'empeignes pour ouvrage en dehors. S'adresser au No. 615 rue Beaudry. 243-6

ON DEMANDE des ouvrières expérimentées pour faire de la lingerie à la machine, fonctionnant par force motrice. J.P. BLACK & CIE, 361 rue St-Jacques. 243-6

ON DEMANDE une jeune fille pour servante générale, famille de trois, pas d'enfants. 79 Crescent. 242-6

ON DEMANDE de bonnes modistes et apprenties, 79 Crescent. 242-6

ON DEMANDE une servante pour une famille de trois personnes, N'aura pas à s'occuper de la cuisine. S'adresser au No. 63 St. Laurent. 241-6

ON DEMANDE des agents, dames ou messieurs, pour vendre le meilleur parfum français en sachet à 10c. Forte commission payée. S'adresser à D. Gravel, 998 Rozel. 241-6

ON DEMANDE 10 poseurs de pierre et 20 briqueteurs, à une construction nouvelle rue Crescent. S'adresser à A. Duperrault, No. 143 rue Stanley. 240-6

ON DEMANDE cinquante opératrices pour de nouvelles machines et pour commencer à travailler dans un nouveau département le 5 décembre. Emploi permanent. S'adresser à M. Davis, Standard Shirt Co., Ltd.
1-3-5-7-10-12-14-17

A LOUER

CHAMBRES A LOUER — Dans le voisinage des rues St Antoine et Guy. On préfère les personnes qui prennent leurs repas en dehors. "Office," "La Patrie." 242-6

A VENDRE

A VENDRE — Une maison de 4 logements rue Rivard, portant No. 565 à 571. A conditions faciles. S'adresser 567 rue Rivard. 244-6

A VENDRE — 6 pianos d'occasion, depuis $25 à $100. Conditions faciles, au No. 1588 Ste Catherine. 242-18

A VENDRE — Piano droit, en bon ordre, $35 comptant; une occasion, 291 rue Dorchester. 242-6

A VENDRE ou à échanger, toutes marchandises, 12 pigeons voyageurs première race, dont 5 importés de Belgique depuis trois semaines. S'adresser lettre A.B.C., "La Patrie." 241-6

A VENDRE — Oreillers, plume d'oie, duvet et plume de poule purifiés à la vapeur et à très bon marché. Vieux matelas remis à neuf par la vapeur. Magasin de plume, 476 rue St. Laurent. 240-6

A VENDRE. — Un bicycle "Antilope." dix jours d'usage. Conditions faciles. S'adresser H. B. "La Patrie." 203-lno

A VENDRE.—Hôtels, bars, magasins de cigares, de fruits et de confiserie; tous les autres genres de commerce; bonnes occasions pour les commerçants. I. Harris, 62 rue St Jacques. (le soir, 42 rue St Laurent.) 158-24

A VENDRE— Piano droit et tabouret, belle caisse en acajou, son puissant, comme neuf, $45 comptant. Occasion rare, 249 Avenue de l'Hôtel de Ville, près rue Ste Catherine. 240-6

A VEN

ARGENT A PRETER — A la ville sur première hypothèque, $1,000 à $100-000. H. F. Poirier, 25 St. Jacques. 243-6

A VENDRE — Violon fait par Wolff, coutant $100. Sera vendu à prix très réduit. S'adresser 662½ rue Sherbrooke. 223-lno

TERRE A VENDRE — A St. Vincent-de-Paul, 2 arpents par 45; on échangerait pour propriété de ville. Termes faciles. H. F. Poirier, 25 St. Jacques. 243-6

A VENDRE — Plusieurs hôtels et restaurants licenciés, 8 magasins cigares, bonbons, épiceries, boutiques barbier, salles à dîner, imprimeries, ainsi que tous outres genres de commerce. Oscar Lafrenière, 1613 Notre-Dame. 243-6

A VENDRE — Hôtel en campagne, licence payée jusqu'à mai 1899, prix, $1,800, propriété comprise; conditions, $300 comptant, balance au gré de l'acheteur; ou échangera avec propriété de ville. Aussi 4 autres bars, 3 épiceries, 6 magasins cigares, bonbons. S'adresser J. Castelli, 1572 Notre-Dame. 243-3

A VENDRE—Un bon petit engin vertical de 4 forces, en parfait ordre ; prix, $50. T. Beaudry, 157 rue Canning, Montréal. 243-6

A VENDRE — Occasion exceptionnelle ; un joli sleigh de famille, et autre, pour épicerie, à des prix très bon marché. A vous d'en profiter. Adressez vous immédiatement au No. 1855 St. Jacques, St. Henri. 242-6

A VENDRE

En épinette $1.50 le voyage ; bois de moulin scié, $1 le voyage livré ; érable et merisier scié et fendu, $2 le voyage, livré. Leclaire et Bruneau, 1832 et 1834 rue Ontario, Tel. Bell 6095, March., 150. Agence de l'Est, 801 Ste Catherine, Tel. March., 1672. 120-168

DIVERS

ARGENT A PRETER.— $75,000 à prêter sur première ou seconde hypothèque, aussi argent avancé sur police d'assurance sur la vie et billets escomptés. John Léveillé, agent financier, 1805 rue Ste-Catherine, coin Ste-Elizabeth. 241-6

ON TROUVERA au No. 17a St. Philippe, une bonne modiste de première classe, capable de conduire un département ou bien comme première main chez une modiste privée. M. L. V. lno

CHAMBRE ET PENSION — Demandées par un anglais âgé de 18 ans. Il paiera $12 par mois et donnera des leçons d'anglais. Ecrire à B. Michael, 126 rue de la Montagne. 242-6

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit. No 15220. G. Gill, demandeur vs Wilfrid Boivin, défendeur. Le vingt-deuxième jour de décembre 1898, à trois heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1096 rue Berri, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant.
E. AUMAIS, H.C.S.
Montréal, 12 décembre 1898.

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 2502, Joseph O. Dupuis, demandeur vs Dlles Anna Hainault et al, défenderesses. Le vingt-deuxième jour de décembre 1898, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de Mlle Anna Hainault, l'une des défenderesses, au No 5 rue St-Sacrement, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en cirage à chaussures, huiles, etc. Conditions : Argent comptant.
JOS. H. ROY, H.C.S.
Montréal, 12 décembre 1898.

Province de Québec, District de Montréal, Dans la Cour Supérieure, No 1467, David Arthur Lafortune, avocat de la paroisse de St-Laurent, dans le district de Montréal, et pratiquant comme tel à Montréal, dit district, demandeur vs Salim Elias, commerçant de la ville de New-York, dans l'état de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Montréal, 12 décembre 1898.
WM. BRUCE,
245-2 Dép.-Protonotaire.

FOURRURES A 25 o|o PLUS BAS QUE LE COUT DU GROS!

Dernières nouveautés.—Grand choix pour tous.—Garantie absolue.—Ouvriers et tailleurs experts.—La plus grande maison de détail du monde entier.—Spécialité de Seal et de Mouton de Perse.—Confection tous genres pour Hommes, Femmes et Enfants.—Assistez à nos colossales ventes de Décembre !

CHAS. DESJARDINS & CIE, 1533 a 1539 Rue Sainte-Catherine, a Montreal.

TEMPERATURE

Toronto, 13. — Vent de l'ouest au nord; temps beau et très froid aujourd'hui et demain.

Aujourd'hui maximum	3
Même date l'an dernier	36
Aujourd'hui minimum	–7
Même date l'an dernier	30

—Au-dessous de zéro.

FAITES-VOUS INSCRIRE

Nos amis ne doivent pas oublier qu'il se fait actuellement à Montréal, une nouvelle liste des électeurs qui restera en vigueur pendant deux ans, à compter de la revision finale qui sera faite par le bureau des reviseurs en [illegible]vier prochain. Il ne faut pas oublier non plus que cette liste servira aux élections fédérales aussi bien qu'aux élections provinciales, générales et partielles, qui pourraient avoir lieu d'ici à 1901.

C'est dire l'importance qu'il y a pour tous les citoyens désireux d'user de leur droit d'électeur, de voir à ce que leur nom soit bien régulièrement sur la liste électorale.

On nous informe que les évaluateurs de la corporation qui d'après le statut de Québec, 60 Victoria, chap. 61, sections 1 et 2, doivent voir à faire une liste alphabétique des personnes qui ont le droit de voter aux élections fédérales et locales à Montréal aux termes de l'article 9 de la loi électorale de Québec de 1895 n'inscrivent pas les électeurs qualifiés à voter sur leur revenu, à moins d'une demande spéciale.

Cette demande peut être et doit être faite aux évaluateurs, à leur bureau, à l'hôtel de ville, d'ici au vingt courant. Les intéressés peuvent aussi transmettre leur demande aux évaluateurs, dans le même délai, par requête écrite et assermentée. Nous faisons appel à tous les amis de la cause libérale de voir à s'occuper sans délai de cette importante procédure. Que la jeunesse surtout qui est particulièrement intéressée dans cette circonstance, ne néglige pas ses intérêts et que chaque citoyen qui apprécie tant son droit de voter lorsque viennent les élections voit à se donner le trouble nécessaire pour acquérir ce précieux privilège.

PARLEMENT MODELE

Prorogation solennelle ce soir

La prorogation solennelle du Parlement Modèle sera faite ce soir à 8 heures, dans la salles des conférences de la "Patrie", No 79 rue St-Jacques. Elle sera présidée par Son Excellence le gouverneur-général Larochelle, qui y prononcera le discours du Trône.

Nous invitons cordialement le public de Montréal et spécialement les dames à assister à cette clôture des débats parlementaires.

CLUB TARTE

Le club Tarte aura, ce soir, sa réunion mensuelle ordinaire. Comme ce sera la dernière séance de l'année, tous les membres sont priés d'y assister. Plusieurs questions importantes seront discutées.

Par ordre

LE PRESIDENT.

CLUB MARCHAND

Election des officiers

Les libéraux de Ste-Cunégonde se réunissaient hier soir, pour procéder à l'élection de leurs officiers. Remarqués dans l'assemblée les têtes dirigeantes du parti dans les paroisses environnantes, MM. T. Cypihot, M.D., président du club, J. A. Dorval, N.P., J. A. St-Julien, avocat, Morgan, représentant l'élément irlandais, A. Hénault, G. Martineau, Narbonne, A. E. J. Bissonnet, avocat, W. David, Adj. Beauchamp, J. U. Arthur Geoffrion, avocat, etc. Ont adressé la parole: MM. Cypihot, St-Julien, Morgan, Narbonne, puis on procéda à l'élection des officiers.

Voici les officiers élus pour l'année 1899:

Président, J. U. Arthur Geoffrion; 1er vice-prés., J. Morgan; 2e vice-prés., A. Hénault; trésorier, Dr Theo. Cypihot, ; secrétaire-archiv., A. E. J. Bissonnet ; comm.-ordonn., Georges Martineau.

Après les élections, les membres du club se rendirent chez leur nouveau président, où l'on but au succès de la cause libérale dans Ste-Cunégonde.

SOIREE DE FAMILLE

Du 18 décembre prochain

M. Elzéar Roy, directeur dramatique des Soirées de Famille, était ce matin à nos bureaux. Nous en avons profité, comme on pense, pour avoir quelques notes sur la prochaine représentation. M. Roy nous dit qu'il a subi hier un fâcheux contre-temps. L'un des principaux acteurs de la comédie annoncée depuis deux semaines, "Les 37 sous de M. Montaudoin," est malade et ne pourra jouer dimanche. Mais les ressources de M. Roy sont merveilleuses. Les représentations se préparent longtemps, à l'avance, de sorte qu'il ne peut jamais rester désemparé.

—Nous avons immédiatement, nous dit-il, avancé les répétitions de la comédie que nous préparions pour le 25 décembre et tout ira bien.

C'est une délicieuse surprise que nous réserve le Monument National pour sa nouvelle soirée et elle ne peut manquer d'attirer le public nombreux que nous avons vu aux dernières représentations. Les Soirées de Famille, en effet, s'affirment de plus en plus. Les amateurs de spectacle ont pris maintenant l'habitude de se réunir, tous les dimanches, dans la vaste salle, où on leur donne un beau drame ou une désopilante comédie entremêlée d'entractes choisis. Le programme du 18 décembre est fort original. Entendre, le même soir, trois comédies en un acte, avec une distribution différente pour chacune, est un luxe que l'on ne peut se payer souvent ; aussi la direction des Soirées de Famille est-elle en droit de s'attendre à un chaleureux encouragement de la part du public. Nous espérons pouvoir publier demain le programme détaillé de la soirée de dimanche prochain.

POSSIBILITE D'UNE ENTENTE

Entre les télégraphistes et la compagnie du Grand Tronc

Suspension des negociations—Circulaire de la compagnie

L'arrivée de M. Powell, le grand chef des télégraphistes à Montréal a pour ainsi dire ramené dans les esprits la confiance qu'une entente à l'amiable est possible. Hier après-midi, M. Powell et les membres du comité, MM. R. H. Reynolds, président-général ; G. C. Read, secrétaire ; E. O'Malley, A. Hamel, P. H. Hebert, O. S. Cornell, T. W. Dunn, F. E. Lye et R. R. Bird, sont allés faire une visite à M. Hays, le gérant général du Grand Tronc. Ils furent reçus avec la plus grande courtoisie.

M. Powell, interviewé hier soir, a refusé cependant de dire ce qui avait été fait à cette entrevue. Les négociations seront interrompues pour quelques jours, à cause du départ de M. Hays pour New-York, mais le comité le rencontrera de nouveau vendredi. Pendant ce temps-là le comité vérifiera les lettres de créances des différents membres qui font partie de l'Union.

Depuis six ans que M. Powell est le grand chef des télégraphistes, il n'a jamais ordonné une grève, mais au contraire il a réglé une vingtaine de difficultés dans le genre de la présente. Le chef est rempli d'espoir et il croit pouvoir trouver un moyen pour que les deux parties s'entendent.

Voici quelques notes sur certains des principaux membres qui, à n'en pas douter, intéresseront nos lecteurs:

M. W. V. Powell, le grand chef, est âgé de 34 ans et est né à Simcoe, Ont. Pendant 18 années il a été télégraphiste. L'ordre dont il est le chef compte 16,000 membres et augmente à une moyenne de 800 par mois. M. Powell est aussi le président de la "Fraternité des télégraphistes de commerce," ce qui lui donne le contrôle sur presque tous les hommes dans cette ligne d'affaires.

M. S. Davis, député grand chef, est aussi un jeune homme. Il occupe cette position depuis 4 ans.

M. Robert H. Reynolds, président général du comité, a environ 50 ans et a vu le jour en Angleterre. Depuis 28 ans il est à l'emploi du Grand Tronc.

Hier après-midi, les autorités du Grand Tronc ont fait parvenir aux journaux les déclarations suivantes :

"Comme il a déjà paru dans les journaux quotidiens, certains rapports relatifs à l'attitude de la compagnie vis-à-vis de ses agents et opérateurs, rapports qui sont de nature à créer une fausse impression, il est opportun d'exposer d'une façon claire et simple la situation telle qu'elle est.

Bien que préférant traiter directement avec les employés à son service plutôt que par l'intermédiaire d'organisations étrangères, la direction actuelle du Grand Tronc n'a jamais refusé de recevoir et d'entendre les comités organisés représentant les différentes classes de ses employés, sur des questions se rapportant à ses règles, règlements, etc. Elle ne refuse pas d'agir ainsi dans cette circonstance, mais ayant reçu l'assurance d'un grand nombre de ses agents et télégraphistes que le comité qui présente en ce moment un nouveau projet de règles et règlements proposant qu'il soit adopté pour la gouverne de ces employés, ne les représentent pas et ne sont pas autorisés à parler pour eux, il n'est pas hors de propos de demander que des preuves plus définies de l'autorité dont ce comité se réclame soient produites, avant que l'on procède à la reconsidération du projet de règles et règlements désiré.

La direction fait actuellement une enquête pour savoir de ses agents et télégraphistes si le comité est autorisé et a le pouvoir de les représenter et d'agir en leur lieu et place, et elle sera alors disposée de donner au projet présenté par le comité ample considération.

Tout ce que la direction veut, c'est d'obtenir l'assurance que toute entente qui sera conclue avec le comité sera respectée et observée par les agents et télégraphistes à son emploi."

PAUVRE PETITE

Abandonnee par sa mere a l'age d'un mois seulement

Une petite fille âgée d'un mois environ et abandonnée par sa mère, dans une famille pauvre, a été recueillie par l'adjudante Robert, de l'Armée du Salut. L'enfant était à moitié vêtue et dans un état de santé précaire. Grâce aux bons soins qui lui furent prodigués la petite fille est en bonne voie de guérison et promet de vivre pourvu que la charité publique vienne au secours de sa bienfaitrice. Tout don généreux de vêtements surtout sera bienvenu au No 390 de la rue Ste-Dominique, résidence de Mlle Robert.

THEATRE DE SA MAJESTE

M. et Mme Murphy, directeurs du théâtre de Sa Majesté sont arrivés de New-York où ils ont conclu les arrangements avec M. Gran, impresario, qui viendra prochainement à Montréal donner un grand concert de musique d'opéra. La troupe qu'il amènera comprendra Mme Sembrich, M. Paul Plançon, M. Alberson, w. Campanari, Mme Martilli et M. Salignac.

Le concert qu'on annonce sera l'événement musical de la saison, à Montréal.

PROFITEZ DU MOMENT

Notre stock de musique en feuille à sacrifice s'épuise rapidement ; profitez du moment. Le choix et la valeur sont meilleurs que jamais. Pour une semaine seulement la délicieuse ouverture de "Si j'étais roi", 25 cts, le prix régulier étant de 65 ; aussi, "Réveil d'un beau jour", romance de 25 cts pour 10 cts ; aussi, "Au gré des vagues," belle valse illustrée de 60 cts à moitié prix ; aussi, "La saison des amours", valse chantée, 25 cts, réduite à 10 cts ; et "International valse", 50 cts, réduite à 5 cts. Beau choix de violons et mandolines, réduits, de $2.50 à $35. Laurent, Laforce et Bourdeau, 1637 rue Notre-Dame. Magasin ouvert le soir, d'ici au Jour de l'An.

DANS LA DEMENCE

Une jeune femme trouvee dans un etat critique

La maison qui porte le No 57 de la rue Fullum renferme 72 chambres. C'est dire que le propriétaire de ce vaste établissement loue des pièces à toutes sortes d'individus dont quelques-uns sont assez originaux.

Ce matin, le capitaine Beauchemin était appelé à cette maison pour tâcher de percer le mystère qui enveloppait la présence d'une jeune fille dans l'une des chambres.

Samedi dernier, la jeune fille en question s'enfermait dans ses appartements et ne se montra pas le dimanche.

Le propriétaire, s'inquiétant à bon droit, alla frapper à la porte de la pensionnaire. Pas de réponse. Hier, il n'était pas plus heureux. On conçoit l'émoi produit dans la maison par ce silence prolongé. Finalement, le propriétaire, n'y tenant plus, informa le capitaine Beauchemin du fait étrange. Le policier se transporta immédiatement à la maison de la rue Fullum. Les coups frappés à la porte de la chambre de la mystérieuse jeune fille n'obtinrent pas de réponse. Ce que voyant, le capitaine enfonça la porte et trouva la jeune fille couchée sous un lit dans un état voisin de la démence. Le policier a fait immédiatement mander un médecin.

DEVALISE

Dans un train de chemin de fer

En cette saison de l'année, l'audace des cambrioleurs ne connait plus de bornes. Ils opèrent partout. Les résidences privées, les magasins, les banques, rien ne peut résister à leurs trucs, souvent savemment combinés. Quelquefois ces messieurs se donnent moins de trouble et dévalisent tout simplement les voyageurs sans défiance.

Samedi dernier, M. le chanoine Cousineau en a fait l'expérience. Il prit un train à la gare Bonaventure, qui devait le conduire à Howick où il allait rendre visite au curé de l'endroit. Après avoir déposé sa sacoche dans un coin du compartiment, il fut quelque temps sans y prêter attention, mais lorsqu'il revint pour prendre le précieux objet, il s'aperçut que d'autres l'avaient prévenu: la sacoche et son contenu avaient disparu. Malgré les recherches les plus actives, l'adroit filou s'était esquivé avec le produit de son vol.

LES ATELIERS DE L'AQUEDUC

M. Dufresne, contrôleur de la cité, chargé par la commission de l'Aqueduc de faire l'audition des livres et de la comptabilité du département de l'Aqueduc, vient de terminer sa mission et son rapport est prêt. Ce rapport devait être présenté hier à la commission, mais celle-ci n'a pas siégé, faute de quorum. On disait ce matin à l'hôtel de ville que M. Dufresne a profité de l'occasion que l'audition des livres du département de l'aqueduc lui fournissait pour faire quelques suggestion d'une application générale au sujet de la comptabilité dans les divers départements.

M. Dufresne a fait l'audition des livres des ateliers et constaté que tous les matériaux prêtés, loués ou vendus par le département ont été payés ou remis en nature ou équivalant, et que la ville n'a rien perdu. Il ne reste due qu'une balance de quelques dollars. Le temps des ouvriers a été tenu régulièrement.

UNE FORTUNE DE $10,000

On recherche l'heritier

Il a été annoncé, il y a quelque temps qu'un conducteur à l'emploi de la compagnie des chars urbains, avait hérité d'une fortune considérable, de la part de l'une de ses tantes morte à New-York. $10,000 de cet argent revient de droit au frère du conducteur, M. Martin Tracey, mais jusqu'à présent on ne sait où le trouver.

C'est un homme d'environ 57 ans. Il était bien connu parmi les expéditeurs et arrimeurs du port. Tous deux sont les fils de M. Timothy Tracey, de Columbia, P.Q.

INAUGURATION

L'inauguration officielle du club libéral de la partie Est aura lieu demain soir à la salle de la Société de Tempérance No 1515 de la rue Ste-Catherine. Des orateurs distingués adresseront la parole. Les rapports des élections partielles fédérales seront reçus au club et communiqués à l'assemblée.

HOTEL WINDSOR

Importante reunion de representants de lignes americaines

Ce matin, à l'hôtel Windsor, il y a eu une importante réunion à laquelle assistaient des représentants des lignes américaines, ainsi que MM. Ussher et McNicoll, du Pacifique Canadien, et M. Davis, du Grand Tronc.

Cette réunion était convoquée par les autorités des lignes américaines, pour demander au Grand Tronc et au Pacifique de leur aider pour faire passer le projet de loi contre les "shavers" de billets de chemin de fer.

UNIVERSITE LAVAL

Conference de M. de Labriolle

Demain, mercredi, à 8 heures du soir, conférence publique de M. de Labriolle. Sujet : "Le Génie du Christianisme." Les idées et les tableaux. La sincérité religieuse de Châteaubriand. 245—2

LES PLUS BELLES FOURRURES

Comme on ne vend qu'argent comptant, en gros ou en détail, chez M. E. A. Ste Marie, le marchand de fourrures bien connu, les clients ont toujours de meilleures marchandises que partout ailleurs, parce qu'il n'y a pas pour le propriétaire, de pertes résultant du crédit accordé à de mauvais payeurs.

Un article en fourrure est un superbe cadeau pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An. Ne l'oubliez pas et allez faire votre choix chez M. E. A. Ste-Marie, 1499 rue Ste Catherine. Son assortiment est considérable et comprend les plus belles marchandises.

LE PONT VICTORIA

On a, hier après-midi, posé le dernier rail, complétant la voie double sur le pont Victoria.

AU BON PASTEUR

Imposante ceremonie religieuse

Ce matin a eu lieu au couvent du Bon Pasteur une cérémonie religieuse dont tous les témoins présents garderont longtemps souvenir.

Seize jeunes filles ont dit adieu au monde pour consacrer toute une longue vie au service de Dieu.

Voici leurs noms :

COMME SOEURS CHORISTES

Mlle Régina Dessert, de St-Guillaume, en religion Sr M. de Ste-Rita.

Mlle Rosa Dumontet, de la Prairie, en religion Sr M. de Ste-Léontine.

Mlle Laura Godin, de St-Damase, en religion Sr M. de Ste-Paula.

Mlle Clerinde St-Germain, de St-Hubert, en religion Sr M. du St-Esprit.

Mlle Eliza Ouellette, de Woonsocket, en religion Sr M. de Ste-Pulchérie.

Mlle Blanche Authier, de Hartford, Conn., en religion Sr M. du Divin Coeur.

Mlle Allcnilda Chagnon, de Montréal, en religion Sr M. de St-Athanase.

Mlle Jeanne Leclaire, de St-Guillaume, en religion Sr M. de St-Joseph d'Egypte.

Mlle Corine Labadie, de Montréal, en religion Sr M. de Ste-Célestine.

POSTULANTES CONVERSES

Mlle Emilie Le Comte, de St-Eusèbe de Stanfold, en religion Sr M. de St-Siméon.

Mlle Cordélia Allard, de St-Casimir, en religion Sr M. de Ste-Albina.

Christiana Malo de St-Ours, en religion Sr M. de Ste-Berthe.

Mlle Valérie Lauzon, de Cornwall, Ont., en religion Sr M. de Ste Olympia.

Mlle Alice Boulé, du Cap St-Ignace, en religion Sr M. de Ste-Carmelie.

Mlle Vitaline Paradis, de St-Raymond, en religion, Sr M. de Ste Octavie.

Mlle Rosanna Lalliberté, de Ste-Sophie, en religion Sr M. de Ste-Fébronie.

Quatorze soeurs dont voici les noms ont aussi prononcé leurs derniers voeux :

Soeur M. de St-Lin, née Marie-Louise Laurin, de Montréal ; soeur M. de St-Cyprien, ; soeur M. de St-Jean de Dieu, née Hermine Mathieu, de Montréal ; soeur M. de Tous les Saints, née Maria Boucher, de Ste-Anne-d'Yamachiche ; soeur M. de Ste-Thérèse, née Maria D'Amour, de Ste-Philomène ; soeur M. de Ste-Amélie, née Wivine Thérien, de Ste-Monique de Nicolet ; soeur M. de St-Joseph du P. S., née Alice Manseau, de Drummondville ; soeur M. de Bethléem, née Françoise Comeau, de Saulnierville (N.-Ecosse) ; soeur M. de St-Pierre d'Alcantara, née Anna Bariteau, de St-Rémi ; soeur M. des Séraphins, née Antoinette Franchère, de St-Charles du Richelieu.

Soeurs converses.—Soeur M. de St-Arnaud, née Marie Rosa Lanctot, de St-Chrysostôme ; soeur M. de Ste-Fortunate, née Azilda Paré, de St-Cyprien ; soeur M. de St-Albert, née Eugène Despatie, de Montréal ; soeur M. de St-Evariste, née Georgina Lauzon, de Cornwall, Ont.

Les deux cérémonies ont été célébrées par M. le vicaire général Racicot, supérieur ecclésiastique de la communauté.

M. l'abbé Pelletier, chapelain de la maison, a fait le sermon de circonstance.

Plus de vingt prêtres avaient tenu à rehausser de leur présence cette belle cérémonie.

NUMERO DE NOEL EN COULEUR

C'est le lundi, 19 décembre, que le journal le "Samedi", mettra en vente, pour 5 cents, son numéro de Noël à 52 pages, en couleurs.

Partout: Canada et Etats-Unis. Envoyez 5 cents pour le recevoir, partout franco.

516 Craig, Montréal.

A VILLA-MARIA

Mgr Bruchési est allé dire la messe ce matin à 7 heures au couvent de Villa-Maria. Après l'office divin, Sa Grandeur a été conviée au déjeuner servi dans le réfectoire de la communauté.

Ensuite, Monseigneur se rendit dans la salle des élèves où il fut reçu au son de la musique. On lui lut une adresse anglaise qui fut suivie de quelques morceaux de chant intitulés "Réminiscence" et rappelant à Sa Grandeur la remise du pallium.

Mgr Bruchési avant de donner la bénédiction aux élèves fit un ravissant discours sur la mission de la femme dans la société.

Mgr avant de laisser Villa-Maria accorda un grand congé aux élèves.

M. L'ECHEVIN RAINVILLE

M. l'échevin Rainville s'embarquera pour Montréal vers le 6 ou 7 janvier prochain. M. Rainville est actuellement en Angleterre.

LES HUISSIERS DE LA COUR D'APPEL

M. E. G. Phaneuf nous informe que les huissiers audienciers de la Cour d'Appel dont il est le chef n'ont pas fait dans le passé et ne font pas présentement circuler de liste de souscription à un fonds d'étrennes personnelles parmi les membres du barreau, tel que nous le disions généralement hier. Les huissiers de la Cour d'Appel devaient servir d'exemple à leurs confrères que notre article visait.

DESTITUTIONS

(Dépêche spéciale)

St-Vincent de Paul, 13. — Les gardes Plouffe, Desloges, Monette, Prévost, Trudeau et Leblanc viennent d'être notifiés qu'après le 31 décembre leurs services ne seront plus requis. Plusieurs autres destitutions seront faites ces jours-ci.

UNE PREUVE

La meilleure preuve de la supériorité des pianos Pratte réside dans le fait que l'élite de nos musiciens et de nos institutions musicales a acheté ces instruments en dépit de la grande opposition faite au piano Pratte par nos concurrents.

Il suffit d'examiner la construction et les qualités artistiques du piano Pratte pour comprendre pourquoi le choix des artistes se porte sur ce piano.

Nous nous ferons un plaisir de montrer aux visiteurs, acheteurs ou non, la construction du piano Pratte.

La Compagnie de Pianos Pratte, 1676 rue Notre-Dame et 2334 rue Ste-Catherine.

DEMISSION DE BRYAN

Il abandonne son poste dans l'armee

Mais demeure le chef des democrates

Savannah, Ge., 13.— Le colonel William Jennings Bryan, ex-candidat à la présidence de la république, a résolu d'offrir sa démission jeudi prochain, comme officier de l'armée américaine. Il demeure inébranlable dans sa détermination, malgré les conseils de ses amis.

Le 3ème régiment du Nebraska, plus connu dans la population sous l'appellation de régiment de Bryan, regrette son départ.

Plusieurs soldats étaient entrés dans ses rangs pour servir sous lui à la grande revue militaire de samedi prochain on ne verra pas le spectacle qu'on s'était promis : Un candidat défait passant en revue à la tête d'un régiment devant son adversaire victorieux.

Washington, D.C., 13.— On a consulté l'opinion de la majorité des sénateurs et des députés démocrates pour savoir quel est le chef du parti actuellement et quel est l'article principal du programme démocratique.

Sur quarante quatre sénateurs démocrates qui composent la représentation du parti dans la chambre haute, vingt-trois se sont prononcés carrément pour l'ancien chef et l'ancien programme.

Dans la chambre, on compte cent vingt-deux représentants démocrates. Sur ce nombre quatre-vingt-dix-neuf membres sont pour Bryan et la question monétaire ; neuf ont refusé de se prononcer, les autres n'ont pu être consultés.

Bryan comme on le voit est encore le favori, et la question argentiste prime encore les autres sur le programme du parti. Que les démocrates aient l'intention de critiquer les dépenses extravagantes de la dernière guerre, il n'y a pas à en douter après avoir entendu les déclarations catégoriques des principaux sénateurs et des députés les plus marquants.

Les députés qui ont refusé de laisser connaître leur opinion sur la question de chef et de programme sont les suivants :

Driggs, McClellan et Bradley, de l'état de New-York.

McAleer, Brenner et Ermentrout, de la Pennsylvanie ;

Elliott, de la Caroline du Sud.

Brenner et Marshall, de l'Ohio.

DU FEU !

Le chauffage defectueux à l'hotel de ville

Le recorder de Montigny est malade depuis hier, et M. E. Desrosiers siège comme recorder-suppléant.

M. de Montigny déclare que la raison de sa maladie est le froid dont il a souffert dans son bureau. Il s'est plaint plusieurs fois au comité des finances de ce que son bureau était insuffisamment chauffé, mais sans résultat.

Ce matin, M. Desrosiers lui-même n'a pu se tenir dans le bureau du recorder, tant il y faisait froid.

Il paraît cependant qu'on va se décider à remédier à cet état de chose. Hier, l'échevin Paquette a visité cette partie de l'hôtel de ville et on espère que des appareils de chauffage y seront posés incessamment.

Ce ne sera pas trop tôt.

CINQ ANS

Le chatiment inflige au voleur Ethier

Le juge Desnoyers a condamné à 5 ans de pénitencier, Charles Ethier trouvé coupable de vol chez M. Ferdinand Emond, boucher, 627 rue Ste-Catherine.

—Les frères de Cubellis, accusés de faux monnayage subiront leur procès le 22.

—Chs et Narcisse Desormeau, accusés de vol de tabac, subiront leur procès le 20 de ce mois.

—On a commencé ce matin le procès d'Armand Legault accusé du vol d'une boîte à recette.

LE PONT DE GLACE

Etabli entre Sorel et Berthier

(Dépêche spéciale)

Sorel, 13. — Le pont de glace est établi entre Sorel et Berthier et la traversée se fera d'ici à quelques jours.

— Pierre alias Pit Polette, " short stop " du club de baseball Richelieu, est mort ce matin après une courte maladie que l'on attribue aux fatigues de la dernière saison, âgé de 21 ans. On dit que le club nautique et le club de baseball Richelieu lui feront de belles funérailles.

COUR DE POLICE

Les détectives McGuire et Landriault ont fait l'arrestation d'un vieux gibier de pénitencier du nom de Augustin Joly, sous soupçon de vol d'outils.

Joly proteste de son innocence, mais on fait une enquête dans son cas.

—Zébée Morneau, arrêtée hier soir par le détective Richard pour vol à l'étalage au magasin Morgan, subira son procès le 14.

—Le magistrat Lafontaine a condamné à $5 d'amende ou 10 jours de prison, Jos. Beaupré, cordonnier de la rue Dufferin, pour vol d'empeignes à la manufacture St-Martin.

—Albert Trempe, commis, arrêté par le détective Côté pour vol chez son père passera 4 mois en prison.

—Aldéric Aumais, frère du fameux "Bidou" a été arrêté ce matin par les limiers Lamouche et Côté, sous soupçon d'avoir volé des robes de buffalo, chez M. Harris, coin Craig et St-Dominique.

—Le magistrat Lafontaine a condamné le nommé Achille Lachapelle à 15 jours de prison, pour le vol d'un paletot, la propriété de M. Cherrier.

—Adolphe Houle, accusé de vol avec effraction, a été condamné à subir son procès en cour du Banc de la Reine.

PIANOS AMERICAINS

Nous avons décidé de ne plus garder de pianos américains en magasin afin de consacrer toute notre attention aux pianos Pratte.

Nous offrons en vente plusieurs beaux pianos américains, de manufactures renommées, à des prix très réduits et payables $10 par mois.

Au lieu d'acheter un piano américain de manufacture inconnue, ou ne portant pas le nom du fabricant, vous pouvez, en profitant de cette occasion exceptionnelle, vous procurer pour le même prix, un de ces magnifiques instruments.

La Compagnie de Pianos Pratte, 1676 rue Notre-Dame et 2334 rue Ste-Catherine.

On le leur demande!

Les fournisseurs rapaces ne peuvent pousser un article inférieur à cause du profit qu'ils en retireraient.

ON DEMANDE

EL PADRE

On veut avoir EL PADRE. Fait et garanti par ..

S. DAVIS & FILS, Montréal.

Les fabricants de cigares les plus importants du Canada

UNE MARATRE

Elle fait arrêter son beau-fils parcequ'il etait sans emploi

Un garçon de 18 ans a été arrêté la semaine dernière sur une plainte déposée en cour du recorder par sa belle-mère, qui l'accusait de refuser de travailler pour soutenir la famille, dont il était l'aîné. La cause étant venue devant le tribunal, le père du jeune homme a déclaré que celui-ci était un bon enfant, dévoué, mais que depuis quelque temps il n'avait pas eu de chance et se trouvait sans emploi. Le père a ajouté que son fils n'était pas aimé de sa belle-mère.

Celle-ci, néanmoins, a refusé de retirer sa plainte, et la cause, ajournée pour l'assignation des témoins, a été appelée de nouveau ce matin.

Avant l'audience, cependant, la plaignante s'était désistée et avait retiré sa déposition, en payant les frais.

LE CERCLE BOURGET

Les élection du cercle Bourget de l'Alliance Nationale ont eu lieu hier soir. M. Charpentier, ex-échevin, a été élu président. Les autres officiers élus sont MM. Germain, marchand, vice-prés; Marois, sec.-trés., Dr Thisdale, médecin; M. Thisdale, ex-président, substitut.

Presque tous les membres étaient présents. L'avocat Lavallée a présidé l'assemblée.

DANS LA DETRESSE

L'officier Marshall s'intéresse actuellement au sort de la famille John O'Donald, dont le chef est actuellement en prison. Cette famille est dans la plus grande détresse.

BOURSE DE MONTREAL

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS.	Vend	Ach
C.P.R.R.	86	85½	B March	178	177
Duluth Com	3	2	B. Marc. Hal	......	180
Du.Com.Pfd	7	6	East. T. Bk	160	154
C Cab. Co.	185½	185	B. Quebec	......	1.2½
R. & N. Co.	101	100½	B. Union	125	110
M-S. Ry	284	283½	B. Comm'ce	146	145
Ms.RyN.S.	80½	280	Dominion B	......	......
H. E. R. Co.	128	126½	B. Ville Mar	10	90
Toronto R.C	106½	106½	B. Imperial	......	......
St John Ry.	......	......	B. Hochela.	161	160
M. Gas Co	206½	206	Windsor H.	......	100
Royal E.Co.	164	163	Interc. Coal	......	......
M. Tel.Co.	180	176	" Pfd.	......	......
H. H. & L.	35	31	" Bds.	......	......
Bell Tell Co	175	170	N.W.L Pref	55	54
" rights	......	......	Land G. Bds	......	110
Dom. C. Com	34½	34	C.C.C. Bds.	100	99
" Pfd.	117	116½	" R. "	......	103
M Cot. Co.	160	153½	Hal. R. Bds	108	105
C C. Cotton	75	65	M. G. Bds.	......	......
Dom. Cot. Co	107½	107	R&O N C "	......	......
War Eagle	296	293	Dom C. "	......	......
B. Montreal	255	246½	H. H. & L.	88	......
B Toronto	255	243	W.L.&T Co.	......	95
B. Molsons	205	203	St-John Ry	......	......
B. Jacq.-C.	......	110½	......	......	......

VENTES DE L'AVANT-MIDI.

Canadien Pacifique — 100 à 85 7-8, 25 à 85¾, 50 à 85 7-8, 50 à 85¾, 25 à 85 7-8, 100 à 86, 200 à 85 7-8, 3 à 84¾.

Mo. Gas—50 à 206¾, 125 à 207½, 50 à 207 3-8, 100 à 207¼, 100 à 207, 150 à 206¾, 5 à 206½, 25 à 206 1-8, 500 à 206.

Roy. Elec. xd—25 à 162, 25 à 163, 25 à 163½, 100 à 163¾, 25 à 164, 15 à 163½, 75 à 164.50 à 163¾, 100 à 163½ 100 à 163 7-8, 100 à 163, 10 à 163¾, 25 à 158¾.

Tor. Ry.— 200 à 107, 50 à 107 1-8, 50 à 107, 25 à 106 7-8, 18 à 106 5-8, 75 à 106 7-8, 25 à 106¾, 5 à 107.

Com. Cable.—25 à 185½, 25 à 185.

Mo. St. Ry.—225 à 284.

New Mont. St.—25 à 280½.

Dom Coal pré.—25 à 117, 25 à 117 (un lot.)

PETITES FILLETTES

Voyez à ce que vos parents demandent à leurs fournisseurs les bons du Back River Park, pour des lots que vous obtenez gratuitement.

Distribution, lundi, le 19.

SURPRISE SOAP

Fait un jeu d'enfant D'un jour de lavage

Tout en étant meilleur pour l'usage général, il a des qualités particulières pour le lavage aisé et rapide du linge.

Bas prix. La plus haute qualité.

ST. CROIX SOAP M'F'G. CO., St. Stephens, N. B.

La Banque d'Epargne de la Cite et du District de Montreal.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de huit dollars par action sur le capital de cette institution a été déclaré et sera payable à son bureau principal à Montréal, mardi, le 3e jour de janvier prochain et après.

Les livres de transfert seront fermés du 15 au 31 décembre prochain, ces deux jours compris.

Par ordre du bureau des directeurs,
HY. BARBEAU,
Gérant.

Montréal, 30 novembre 1898.
13-20-27-2

Province de Québec, District de Montréal, No 15014, Cour de Circuit, La Cie de publication James Acton, limitée, demanderesse vs Dame Anna Hainault, défenderesse. Le 22 décembre courant, à dix heures du matin, à la place d'affaires de la dite défenderesse, Nos 3 et 5 rue St-Sacrement, en la ville de Montréal, seront vendus par autorité de justice, tous les biens et effets mobiliers de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en cirage, etc.

S. C. MARSAN, H.C.S.

Montréal, 13 décembre 1898.

DECES

LABELLE.— En cette ville, mardi le 13 courant, à l'âge de 6 ans 10 mois, Yvonne Labelle, enfant bien aimée de M. Cléophat Labelle.

Le service funèbre aura lieu jeudi le 15 courant. Le convoi partira de la demeure de son père, No 296 rue Plessis, à 7½ heures, pour se rendre à l'église Ste-Brigitte, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 245-2

VIAU — A sa résidence, à la Longue Pointe, samedi, le 10 courant, Charles Théodore Viau, de la maison Viau et frère, à l'âge de 55 ans et 9 mois.

Les funérailles auront lieu mercredi matin. Départ à 8.15 heures de la résidence du défunt, Longue Pointe, et à 9 heures de la manufacture Viau, rue Notre-Dame. Le service sera chanté à 9.30 heures à l'église Notre-Dame, d'où le convoi funèbre se rendra au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 244-2

BELANGER — En cette ville, lundi, le 12 courant, à l'âge de 28 ans, 5 mois et 12 jours, M. J. B. Bélanger.

Le service funèbre aura lieu mercredi, le 14 courant.

Le convoi partira de la demeure de son beau-frère, M. Albert Lapierre, No. 1145 rue Hôtel de Ville, à 7.45 heures, pour se rendre à l'église St. Jean Baptiste, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 244-2

ON DEMANDE immédiatement des jeunes filles de 15 à 20 ans, pour légers travaux du ménage ; aussi des servantes générales pouvant faire la cuisine; les plus hauts salaires. Agence Gorman, No 18 rue Brunswick. 245-6

ON DEMANDE des agents pour vendre un article pour hommes. Echantillon par la poste, 25c. Adresse : Novelty Bureau, chambre 24, 207 rue St-Jacques, Montréal. 245-6

ARGENT A PRETER
— SUR —
PREMIERE HYPOTHEQUE
S'adresser à
O. LEGER
Sun Life, Ass. Co,
1766 Rue Notre-Dame, Montréal.

ARGENT A PRETER
A 5 et 6 ojo
LOTS A VENDRE A LACHINE
H. SCHETAGNE
Batisse des chars urbains, Montréal,
8 Cote de la Place-d'Armes. 1-an

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT

Avez-vous quelque article de ménage, des pianos, des orgues, des chevaux, des véhicules ou des bicycles ? Si oui, venez nous voir et nous vous ferons un pret sur ce que vous avez, de $10 jusqu'à $1,000, sans déménagement ni publicité, ouvert tous les jours de 8 heures a.m. à 6 heures p.m., Montréal Loan & Brokerage Co, chambre 8, 260 rue St-Jacques. 29 nov-1ao

$125,000 A PRETER A 4 POUR CENT.
Première Hypothèque.
ANT. BISSONNETTE, 1608 Notre-Dame
MONTREAL. 201ja

La distribution des prix, de l'Association de Tir du Bataillon aura lieu mercredi le 14 décembre, à 8.00 hrs p. m.

Tous les membres du bataillon sont requis d'être présents.

Uniforme : petite tenue.

Par ordre,
E. J. PELTIER.
Capt.-Ad.

245 2

J. B. PAUZE & CIE
PEINTRES DE MAISONS,
D'ENSEIGNES ET DECORATEURS.
395-rue St Andre-395
MONTREAL. 1a

LA PORCELAINE
NOS MAGASINS
233 Rue St-Laurent,
1525 Rue Ste Catherine
Seront ouverts tous les soirs Jusqu'à 10 heures d'ici au 1er janvier 1899

L'article en PORCELAINE pour cadeaux est beaucoup plus utile que toutes les autres marchandises en PORCELAINE l'on peut avoir des IMPORTATIONS ANGLAISES, VIENNOISES, ALLEMANDES, FRANÇAISES. Nous énumérons plus bas quelques articles, tel que services à café, à cocoa, tête-à-tête, solitaire à tabac, à porridge, etc., de 35c. à $7.50. Aussi tasse à café à la douzaine, $1.20 à $9.00.

ASSIETTES A CREME, $1.20 à $5.00 la douzaine
SERVICES A FRUITS, 13 pcs, $1.00 à $4.00
SERVICES A GATEAUX, $4.25 à $6.25
SERVICES DE TABLE, 4 pcs, $1.50 à $2.00
SERVICES DE TOILETTE, 3 pcs, $1.50

Une grande variété de petits articles pour épingles, broches, boîtes à cartes, buvards, porte-plumes etc.

Cie Cuddy & Brodeur,
Négociants en gros et en détail.
13 15